

**Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière  
Groupe MAF au 31/12/2018**

---

# Sommaire

---

Sommaire.....	2
Synthèse.....	3
A. Activité et résultats .....	6
A.1. Activité.....	6
A.2. Performance technique .....	11
A.3. Performance financière .....	12
A.4. Performance des autres activités .....	14
A.5. Autres informations.....	15
B. Système de Gouvernance.....	16
B.1. Informations générales.....	16
B.2. Compétence et honorabilité.....	23
B.3. Système de Gestion des Risques .....	26
B.4. Contrôle interne .....	31
B.5. Fonction Audit Interne.....	34
B.6. Fonction Actuarielle.....	37
B.7. Sous-traitance.....	39
B.8. Autres informations.....	40
C. Profil de risques.....	41
C.1. Risque de souscription.....	42
C.2. Risque de marché .....	44
C.3. Risque de contrepartie .....	47
C.4. Risque de liquidité .....	49
C.5. Risque opérationnel .....	50
C.6. Autres risques importants .....	51
C.7. Autres informations.....	52
D. Valorisation .....	53
D.1. Actifs .....	54
D.2. Provisions techniques.....	57
D.3. Autres passifs.....	60
D.4. Méthodes de valorisation alternatives.....	61
D.5. Autres informations.....	62
E. Gestion du capital.....	63
E.1. Fonds propres .....	63
E.2. Exigences réglementaires en capital (MCR / SCR) .....	68
E.3. Utilisation du sous-module « risque action fondé sur la durée ».....	70
E.4. Différences entre la Formule Standard et le modèle interne utilisé .....	71
E.5. Non-respect des exigences dans l'évaluation du MCR / SCR.....	72
E.6. Autres informations.....	73
Annexes quantitatives.....	74

---

# Synthèse

---

Le rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière présente des informations sur l'activité du Groupe MAF et sa solvabilité au 31 décembre 2018. Il contient également des informations relatives aux entités d'assurance et de réassurance du Groupe MAF soumises à Solvabilité 2 :

- Mutuelle des Architectes Français Assurances ;
- EUROMAF ;
- EUROMAF Re.

Ce rapport a été préparé conformément à la réglementation Solvabilité 2<sup>1</sup>, selon le plan indiqué dans l'annexe 20 du Règlement Délégué :

- Activité et résultats ;
- Système de gouvernance ;
- Profil de risques ;
- Valorisation ;
- Gestion du capital.

Sauf mention contraire, les chiffres présentés dans ce rapport sont en millions d'euros.

## Activité et résultats

Le Groupe MAF a été créé en 1931 autour de la Mutuelle des Architectes Français Assurances (MAF Assurances) qui en est l'entité consolidante.

Assureur des architectes français dès l'origine, le Groupe MAF s'est progressivement ouvert aux autres concepteurs de la construction en créant sa filiale EUROMAF en 2000.

L'activité du Groupe est donc essentiellement portée par l'assurance construction, et plus particulièrement l'assurance de responsabilité professionnelle et civile (96% des cotisations brutes de réassurance acquises en 2018).

En 2018, le Groupe MAF affiche un résultat technique de 48,2M€, net en hausse par rapport à l'année précédente de 9,4M€ :

- Le résultat de la MAF est en hausse de 5,9M€, du fait de la variation des impôts différés actifs (+12,6 M€) ;
- Le résultat d'Euromaf en progression de + 3,2 M€ et reflète l'amélioration du résultat technique de la succursale française ;
- Le résultat des sociétés de courtage reste positif, bien qu'en baisse de - 0,6 M€ ;
- Le résultat de l'immobilier est en amélioration de + 0,9 M€ par rapport à 2017 ;
- Les primes acquises brutes de réassurance du Groupe sont en baisse de 19 M€ ;
- La charge des sinistres et des autres provisions techniques enregistre une amélioration en 2018 ;
- Les produits financiers alloués est stable.

---

<sup>1</sup> Directive 2009/138/CE du parlement européen et du conseil du 25 novembre 2009  
Règlement Délégué 2015/35 de la commission du 10 octobre 2014 complétant la Directive

## **Systeme de gouvernance**

Le Conseil d'Administration du Groupe, confondu avec celui de sa société consolidante MAF Assurances, est responsable de la définition des orientations stratégiques et de la politique générale du Groupe, et veille à leur mise en œuvre. Sans préjudice du rôle et des prérogatives spécifiques au Conseil d'Administration de chaque entité, le Conseil d'Administration de la société consolidante dispose d'une vision d'ensemble et veille à ce que la stratégie définie soit mise en œuvre au sein de chaque entité.

Par ailleurs, la Direction Générale est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom du Groupe. Elle s'appuie notamment sur :

- Un Comité de Direction spécifique aux sociétés françaises du Groupe ayant pour rôle la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie définie ;
- La Direction Financière et Activités Internationales chargée d'assurer la supervision opérationnelle et la coordination des activités exercées à l'étranger.

Enfin, les fonctions clés Groupe incarnent, pour certaines d'entre elles, la même fonction au sein des principales entités du Groupe. Elles assurent, par ailleurs, un rôle de coordination globale des travaux menés au sein des autres entités. L'organisation leur assure l'indépendance requise pour exercer leurs missions, les moyens humains et matériels nécessaires, ainsi qu'un accès direct aux différentes instances décisionnaires (dirigeants, conseil d'administration, comité d'audit, ...).

## **Profil de risques**

Le capital de solvabilité requis (SCR) calculé sur la base de la formule standard est utilisé par le Groupe MAF pour évaluer son profil de risque. Ce dernier est essentiellement composé des risques de souscription non-vie (65% du SCR de base avant diversification) et de marché (31% du SCR de base avant diversification).

Le SCR de base du Groupe MAF est relativement stable par rapport à l'année précédente. Cette stabilité recouvre toutefois des éléments qui se compensent :

- Une baisse du SCR de marché dû à la baisse de 70M€ des plus-values latentes au 31/12/18 par rapport à 2017 ;
- Une stabilité du SCR de contrepartie et du SCR de Souscription non-vie.

Il convient de noter que les composantes du profil de risques présentées dans ce rapport bénéficient de mécanismes d'atténuation permettant d'en réduire la volatilité.

## **Valorisation**

Le périmètre prudentiel du Groupe MAF correspond au périmètre de consolidation statutaire. Les modalités de consolidation appliquées au niveau statutaire sont reproduites au niveau prudentiel pour les entités consolidées (intégration globale après élimination des opérations réciproques).

Les catégories d'actifs et de passifs importantes qui composent les bilans Solvabilité 2 des entités consolidées du Groupe MAF ont été valorisées conformément aux normes prudentielles Solvabilité 2, à des montants pour lesquels ces derniers pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes.

Les méthodologies de valorisation mises en œuvre au 31 décembre 2018 sont présentées dans ce rapport.

## Gestion du capital

Le processus de gestion des fonds propres est encadré par une politique validée par le Conseil d'Administration, précisant les objectifs, la gouvernance et les moyens mis en œuvre en matière de gestion des fonds propres afin de s'assurer que le Conseil d'Administration et la Direction Générale disposent de l'information nécessaire pour surveiller et gérer le capital économique conformément aux objectifs recherchés et à la stratégie afférente à chaque entité et au Groupe.

Le dispositif de gestion des fonds propres du Groupe MAF vise à limiter les risques à un niveau en adéquation avec l'appétit au risque, tout en permettant au Groupe de renforcer le niveau des fonds propres afin de garantir la pérennité et le développement des activités.

Les fonds propres du Groupe MAF de 1 165M€ sont exclusivement constitués de fonds propres de niveau 1 non restreint. L'intégralité de ces fonds propres est donc éligible à la couverture du capital de solvabilité requis (SCR) et du minimum de capital de solvabilité requis (MCR), évalués selon la Formule Standard. A fin 2018 :

- Le ratio de couverture du SCR s'élève à 166%, en légère progression par rapport à l'année précédente (+2 points) ;
- Le ratio de couverture du MCR s'élève à 501% et en légère baisse par rapport à l'année précédente (-5 points) ;

Il convient de noter qu'aucun non-respect des exigences de couverture des SCR et MCR n'a été observé au cours de l'exercice.

---

## A. Activité et résultats

---

### A.1. Activité

---

#### A.1.1. Informations générales

Le Groupe MAF a été créé en 1931 autour de la Mutuelle des Architectes Français Assurances (MAF Assurances) qui en est l'entité consolidante.

L'organisme en charge du contrôle financier du Groupe MAF est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), située au 4 Place de Budapest CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.

Les co-commissaires aux Comptes du Groupe MAF sont :

- KPMG, situé Tour EQHO 2 avenue Gambetta CS 60055 92006 Paris la Défense Cedex, représenté par Xavier Dupuy ;
- CABINET PATRICK CAGNAT, situé au 99 avenue Achille Peretti 92200 Neuilly sur Seine, représenté par Vincent Redelsperger.

Le Groupe MAF compte dans ses effectifs 335 employés en équivalent temps plein au 31.12.2018.

#### A.1.2. Organisation du Groupe

Le Groupe MAF est composé de :

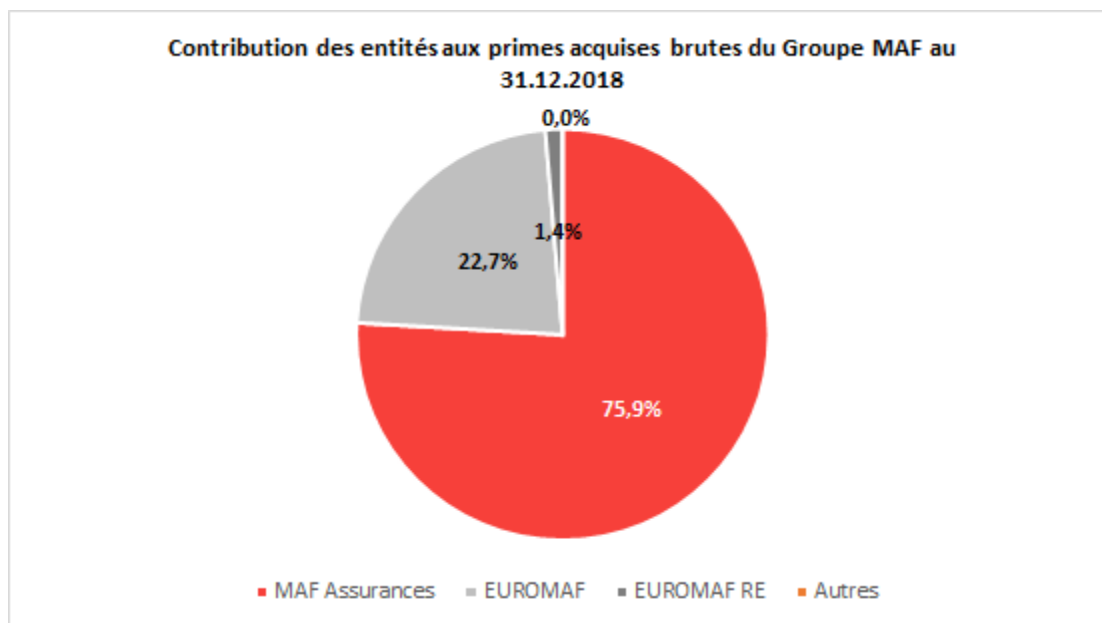
- Deux sociétés d'assurances :
  - MAF Assurances, société d'assurance mutuelle à cotisations variables et entité consolidante du Groupe MAF, exerçant son activité principalement en France ;
  - EUROMAF, société d'assurance anonyme détenue par MAF Assurances à 80%, exerçant son activité en Allemagne, en Belgique, en Espagne et en France où la structure opérationnelle est confondue avec celle de MAF Assurances ;
- Une société de réassurance :
  - EUROMAF RE, détenue par MAF Assurances à 88,5 % et exerçant son activité au Luxembourg.
- Quatre sociétés de courtage en assurance :
  - MAF Conseil, détenue par MAF Assurances à 100 %, opérant en France et proposant aux adhérents de MAF Assurances et d'EUROMAF des assurances pour leurs risques autres que ceux liés à la responsabilité civile professionnelle ;
  - AIA, détenue par MAF Assurances à 100 %, opérant en Allemagne et proposant des contrats d'assurance aux clients d'EUROMAF, mais également tout autre contrat d'assurance pour des risques autres que la responsabilité professionnelle ;
  - AFB, détenue à 100 % par AIA, opérant en Allemagne et proposant essentiellement des contrats d'assurance RC Experts comptables assurés par Generali dans une logique similaire à celle d'AIA ;
  - ACS, détenue à 100 % par MAF Conseil, opérant en Belgique et dont la vocation est de distribuer des contrats d'assurances vie et non vie auprès des concepteurs de la construction ;
- Une société holding :
  - SAS WAGRAM, détenue à 100% par MAF Assurances.
- Trois sociétés civiles immobilières, dont la SCI Malesherbes et la SCI MAF Invest créé en 2017 et détenue à 100% par SAS Wagram et la SCI PatriMAF issue de la fusion de 8 SCI.

- Une société de services *Dienstleistungsgesellschaft für Architekten und Ingenieure mbH*, détenue à 100% par AIA.

Il convient de noter pour la suite du document qu'il n'existe pas de différence entre le périmètre du Groupe utilisé pour les états financiers consolidés et celui des données consolidées Solvabilité 2.

### A.1.3. Présentation de l'activité du Groupe

Le Chiffre d'Affaires du Groupe MAF (hors commissions) s'établit à 266,2 M€ en 2018. Il est essentiellement porté par les entités MAF Assurances et EUROMAF, comme présenté dans le graphique ci-dessous :



En effet, MAF Assurances et EUROMAF contribuent en 2018 à hauteur de 98,6% des primes acquises brutes de réassurance et à 98,4% des primes acquises nettes de réassurance.

Par ailleurs, la contribution des sociétés au résultat net du Groupe MAF au 31.12.2018 est présentée dans le tableau ci-dessous :

<i>En M€</i>	<b>Résultat net 2018</b>
MAF Assurances	42,3
EUROMAF	5,2
MALESHERBES	1,1
Autres	-0,4
<b>Total</b>	<b>48,2</b>



Les activités des principales sociétés du Groupe MAF sont présentées ci-après.

### **MAF Assurances**

MAF Assurances assure les professionnels qui interviennent dans la maîtrise d'œuvre des opérations de construction. A ce titre, elle assure la responsabilité professionnelle et civile de ses adhérents architectes, architectes d'intérieur, ingénieurs, économistes et paysagistes. A contrario, elle n'assure pas les entreprises du bâtiment.

Complémentairement à l'assurance des professionnels, la mutuelle peut assurer les maîtres d'ouvrage clients de ses adhérents à travers des polices uniques de chantiers.

La société exerce son activité principalement en France.

### **EUROMAF**

Société d'assurance à dimension européenne, EUROMAF exerce son activité en France ainsi qu'en Allemagne, en Belgique et en Espagne. La société assure la responsabilité professionnelle et civile des concepteurs en Europe d'une part et les dommages décennaux en Espagne d'autre part. A contrario, elle n'assure pas les entreprises du bâtiment.

Les activités exercées par EUROMAF sont spécifiques selon le pays.

### **EUROMAF RE**

EUROMAF RE est une société de réassurance située au Luxembourg.

Elle a pour finalité de réassurer des assureurs européens intervenant dans l'assurance vie et non-vie des concepteurs de la construction.

### **Sociétés de courtage**

MAF Conseil est une société de courtage établie en France qui a pour vocation de distribuer auprès des adhérents de MAF Assurances et d'EUROMAF des contrats d'assurances autres que ceux garantissant la responsabilité civile professionnelle. À cette fin, MAF Conseil travaille avec quelques assureurs choisis pour la qualité de leurs produits et de leur gestion.

Les sociétés AIA et AFB sont deux sociétés de courtage établies en Allemagne :

- AIA commercialise auprès des concepteurs de la construction des contrats d'assurances et les gère. Les contrats de responsabilité civile professionnelle sont assurés par la succursale allemande d'EUROMAF, les autres contrats sont placés chez d'autres assureurs allemands.
- AFB est spécialisée dans l'assurance des experts comptables et travaille exclusivement avec Generali.

ACS est une société de courtage établie en Belgique dont la vocation est de distribuer des contrats d'assurances vie et non vie auprès des concepteurs de la construction.

L'activité du Groupe MAF est donc essentiellement portée par l'assurance construction, et plus particulièrement l'assurance de responsabilité professionnelle et civile.

Le tableau suivant présente la répartition des primes acquises brutes de réassurance par lignes d'activité Solvabilité 2 au 31.12.2018 :

<i>En M€</i>	Primes acquises brutes de réassurance	
	en montant	en %
Ligne d'activité Solvabilité 2		
Assurance de Responsabilité Civile Générale	234,1	87,9%
Autres lignes d'activité	32,1	12,1%
Total	266,2	100,0%

Il convient de noter que les autres lignes d'activité correspondent essentiellement à des garanties dommages.

## A.2. Performance technique

Le solde de souscription net du Groupe MAF est présenté dans le tableau ci-dessous au 31.12.2016 et au 31.12.2018 :

En M€	2017	2018	Evolution (en montant)	Evolution (en %)
Primes acquises	284,9	266,2	-18,6	-6,5%
Charges des sinistres et des autres provisions techniques	-210,0	-157,8	52,2	-24,8%
Frais d'administration et frais d'acquisition	-46,0	-30,9	15,2	-33,0%
Produits financiers et autres produits techniques	44,4	46,5	2,1	4,7%
Solde de cessions en réassurance	-16,8	-50,0	-33,2	197,3%
<b>Solde de souscription net</b>	<b>56,4</b>	<b>74,0</b>	<b>17,6</b>	<b>31,2%</b>

L'activité du Groupe MAF en 2018 reflète essentiellement celles des entités MAF Assurances et EUROMAF : sur ce périmètre, l'activité est fonction de celle des assurés et de l'activité du bâtiment dans les différents pays où ces entités opèrent.

Les primes acquises brutes de réassurance du Groupe, qui atteignent 266,2 M€ au 31.12.2018, sont en baisse par rapport à 2017 (-19M€). Cette baisse s'explique par une baisse de PPNA sur MAF.

La charge des sinistres et des autres provisions techniques enregistre une amélioration de 24,8% par rapport à 2017 liée à :

- Une diminution des prestations et frais payés de l'ordre de 4% par rapport à 2017 ;
- Une évolution à la hausse du boni sur les provisions techniques brutes.

Les produits financiers et autres produits techniques sont en hausse de 2,1 M€ en 2018, soit 4,7% par rapport à 2017.

Le résultat de la réassurance est en forte hausse de 33,2 M€ en faveur des réassureurs.

Le Groupe MAF voit ainsi son solde de souscription net en très forte augmentation de +17,6M€ en 2018, soit 31,2%.

Le solde de souscription net du Groupe MAF ventilé par ligne d'activité Solvabilité 2 est présenté dans le tableau ci-dessous :

En M€	2017	2018
Assurance de Responsabilité Civile Générale	48,7	31,6
Autres lignes d'activité	7,4	42,3
<b>Solde de souscription net</b>	<b>56,0</b>	<b>74,0</b>

Le solde de souscription est essentiellement porté par la ligne d'activité « Assurance de Responsabilité Civile Générale ».

## A.3. Performance financière

### A.3.1. Composition du portefeuille

Les principales entités du Groupe MAF étant exposées, par la nature de leurs activités, à des risques longs, le Groupe investit une part importante de ses actifs dans des produits stables, notamment les produits de taux.

Le tableau ci-dessous présente la composition du portefeuille du Groupe MAF en valeur comptable et en valeur de marché au 31.12.2018 ainsi que leurs variations par rapport à 2017 :

En M€	Valeur Nette Comptable			Valeur de Marché		
	Montant	Poids (en %)	Evolution (en montant)	Montant	Poids (en %)	Evolution (en montant)
Produits de taux	2 048,8	67,5%	113,0	2 078,0	61,2%	55,9
Actions	349,9	11,5%	5,8	494,2	14,5%	-42,4
Immobilier	257,7	8,5%	-3,8	447,8	13,2%	24,0
Instruments monétaires (y compris Autres)	376,7	12,4%	-73,5	376,6	11,1%	-73,6
Total	3 033,1	100,0%	41,6	3 396,6	100,0%	-36,1

L'évolution de la valeur nette comptable provient du cash-flow de la société. Compte tenu des arbitrages réalisés sur la poche Trésorerie au profit du portefeuille obligataire, la composition de l'Actif a évolué entre 2017 et 2018.

Dans la continuité de l'exercice 2017, et dans un souci de réduction de la poche Trésorerie, l'actif obligataire est, en effet, passé de 64,7% de l'Actif total (en VNC) en 2017 à 67,5% en 2018. La Trésorerie représente toujours plus de 10% de l'Actif total. Le poids des actions est resté constant entre les deux exercices.

Des incertitudes économiques et politiques ont fortement impacté les marchés financiers sur la fin d'année 2018 (ex : Brexit, Guerre commerciale entre la Chine et les USA, inquiétude sur la croissance mondiale...). Ceci s'est traduit par une baisse des valorisations des actions et une diminution de la richesse latente de la MAF. Des produits de couvertures actions ont été initiés en cours d'année et ont ainsi permis de réduire l'impact négatif de cette correction des marchés sur le portefeuille. Parallèlement aux actions, les valorisations des obligations ont également souffert en raison notamment d'un écartement des spreads dû aux incertitudes évoquées précédemment.

Exprimé en Valeur Nette Comptable, l'Immobilier pèse moins de 9% de l'Actif total.

### A.3.1. Résultat des activités d'investissement

Le tableau ci-dessous présente les produits financiers nets par classes d'actifs en 2018, ainsi que leur variation par rapport à 2017 :

En M€	Taux		Actions		Immobilier		Instruments monétaires (y compris Autres)		Total	
	Montant	Evolution	Montant	Evolution	Montant	Evolution	Montant	Evolution	Montant	Evolution
Produits financiers nets	30,1	7,1	16,8	-1,5	3,0	-5,6	1,7	0,1	51,6	0,1

Le tableau ci-dessous présente les produits financiers nets par classes d'actifs en 2018, ainsi que leur variation par rapport à 2017 :

En M€	Taux		Actions		Immobilier		Instruments monétaires (y compris Autres)		Total	
	Montant	Evolution	Montant	Evolution	Montant	Evolution	Montant	Evolution	Montant	Evolution
Produits financiers nets	30,1	7,1	16,8	-1,5	3,0	0,8	1,7	0,1	51,6	6,5

Les produits financiers nets 2018 ont augmenté de 0,2% par rapport à 2017 pour atteindre un résultat de 51,6 M€.

---

#### **A.4. *Performance des autres activités***

---

Le Groupe MAF n'exerce aucune autre activité générant des revenus et dépenses significatifs, en dehors des activités techniques et financières décrites ci-dessus.

---

## **A.5. *Autres informations***

---

Aucune autre information relative aux activités du Groupe n'est à noter.

---

## B. Système de Gouvernance

---

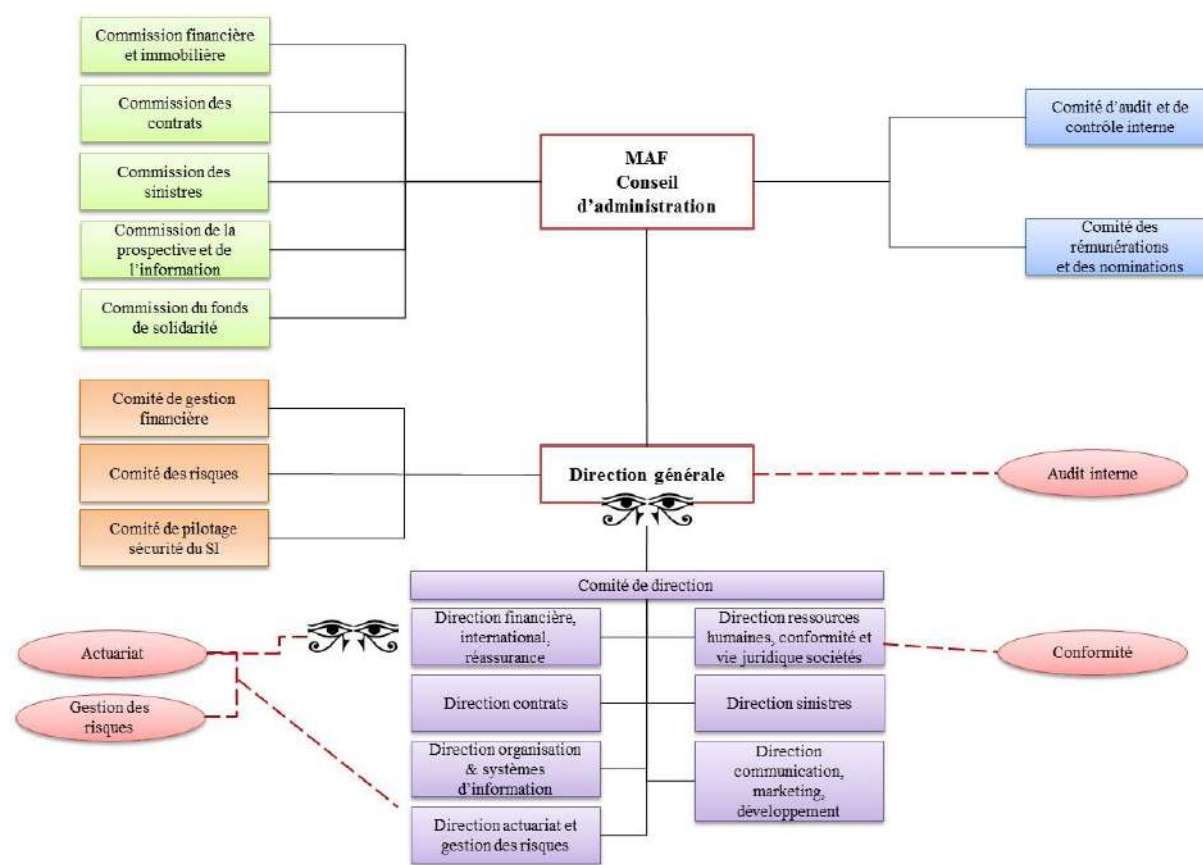
### B.1. Informations générales

---

#### B.1.1. Système de Gouvernance

##### B.1.1.1. Organisation des pouvoirs

Le système de gouvernance du Groupe MAF est présenté dans le schéma ci-dessous :



##### B.1.1.1.1 Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration du Groupe est confondu avec celui de MAF Assurances, sa société consolidante. Il est composé de quatorze membres au 31 décembre 2018.

Le Conseil d'Administration est responsable de la définition des orientations stratégiques et de la politique générale, et veille à leur mise en œuvre.

Dans ce contexte, les travaux du Conseil d'Administration portent notamment sur :

- Le suivi de la marche des affaires des entités ;
- L'examen des comptes consolidés et l'approbation des reportings réglementaires ;
- L'approbation de la politique financière ;
- L'approbation du programme de renouvellement des traités de réassurance ;



- L’approbation des travaux relatifs à la gestion des risques Groupe (ORSA, politiques, etc.).

Il se réunit sur convocation du président, ou, par délégation de celui-ci, du Directeur Général de MAF Assurances (société consolidante), aussi souvent que les intérêts du groupe le réclament. A titre d’information, le Conseil d’Administration s’est tenu 10 fois en 2018.

Le bureau du Conseil d’Administration prépare les travaux du Conseil d’Administration ainsi que ceux des comités. A ce titre, il a pour missions :

- De formuler des avis en termes de gestion de capital ;
- D’analyser les décisions de gestion qui peuvent impacter le niveau de capital du Groupe ;
- De veiller au suivi continu du niveau de solvabilité du Groupe.

#### **Commission rattachée au Conseil d’Administration**

Les décisions du Conseil d’Administration s’appuient en matière de gestion de patrimoine sur les travaux effectués par la Commission Financière. Cette dernière examine les questions qui lui sont soumises par le Conseil d’Administration.

#### **Comités rattachés au Conseil d’Administration**

Le Conseil d’Administration s’appuie également sur trois comités, dont la constitution a été adoptée en 2006.

Les rôles et responsabilités de chacun de ces comités sont détaillés ci-dessous :

Comité	Rôles et responsabilités
<b>Comité d’audit et de contrôle interne</b>	Le comité d’audit évalue la fiabilité des comptes et des procédures de contrôle financier. Il prend connaissance du plan d’audit, suit sa réalisation et veille à l’application des recommandations.
<b>Comité des risques</b>	Le comité des risques évalue la fiabilité des procédures de contrôle interne visant à limiter la prise de risque opérationnels et de manière plus général évalue l’ensemble des risques dans tous les domaines à un niveau compatible avec la pérennité de l’entreprise.
<b>Comité de rémunérations et des nominations</b>	Le comité de rémunérations et des nominations contrôle la régularité des rémunérations et de toute autre somme allouée aux mandataires sociaux du groupe. Il a également pour mission d’instruire les candidats aux postes d’administrateur et de réfléchir aux critères présidant à la recherche des profils adaptés aux exigences du mandat.

Ces comités, qui fonctionnent conjointement, se sont réunis six fois en 2018. Ils sont composés de trois administrateurs disposant de compétences en matière financière et comptable. Les membres de ces comités sont nommés par le Conseil d’Administration.

La participation des administrateurs à ces différentes instances permet d’apporter aux adhérents des réponses adaptées à leur profession et à l’esprit mutualiste. L’ensemble de ces instances permet de s’assurer de la bonne gestion et du suivi des risques.

#### ***B.1.1.1.2 Les dirigeants effectifs***

Les dirigeants effectifs de MAF Assurances, société consolidante du Groupe MAF, notifiés à l’ACPR, sont :

- Monsieur Philippe Carraud, Directeur Général ;
- Monsieur Vincent Malandain, Directeur Général Adjoint.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom du Groupe. Il exerce ces pouvoirs sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration. Il représente le Groupe dans ses rapports avec les tiers. Il assiste aux réunions du Conseil d'Administration.

Le Directeur Financier a été nommé second dirigeant effectif par le Conseil d'Administration dans le courant de l'année 2016. En sa qualité de second dirigeant effectif, il est associé étroitement et de façon systématique à toutes les décisions, de quelque domaine qu'elles relèvent, susceptibles d'avoir un effet significatif sur le résultat et la solvabilité du Groupe.

Pour mener à bien ses missions, le Directeur Général s'appuie sur :

- Un Comité de Direction spécifique aux sociétés françaises du Groupe, réunissant chaque semaine les responsables des directions et ayant pour rôle la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie définie ;
- La Direction Financière et Activités Internationales chargée d'assurer la supervision opérationnelle et la coordination des activités exercées à l'étranger.

Le Directeur Général s'appuie par ailleurs sur :

- Un comité de gestion financière ayant pour objectif d'analyser les résultats de gestion des placements, de fixer les orientations futures et de préparer la Commission Financière ;
- Un comité des Risques permettant de s'assurer du bon fonctionnement du contrôle interne et de la conformité et permettant de suivre les incidents et décider, le cas échéant, des plans d'action ;
- Un comité de pilotage sécurité du Système d'information permettant de définir les principes directeurs en matière de sécurité informatique ainsi que la mise en œuvre opérationnelle.

#### **B.1.1.2. Fonctions clés**

Les responsables des quatre fonctions clés Groupe ont été notifiés à l'ACPR en ce qui concerne :

- La Fonction Gestion des Risques ;
- La Fonction Actuarielle ;
- La Fonction Conformité ;
- La Fonction Audit interne.

Il convient de noter que :

- Les fonctions clés Groupe Gestion des risques et Actuarielle occupent les mêmes responsabilités pour les entités MAF Assurances et EUROMAF. Ces fonctions suivent par ailleurs les travaux réalisés par les autres entités ;
- Les fonctions clés Groupe Conformité et Audit Interne sont communes au Groupe et aux entités.

##### **B.1.1.2.1 Fonction Gestion des Risques**

Les responsables des quatre fonctions clés Groupe ont été notifiés à l'ACPR en ce qui concerne :

- La Fonction Gestion des Risques ;
- La Fonction Actuarielle ;
- La Fonction Conformité ;
- La Fonction Audit interne.

Il convient de noter que :

- Les fonctions clés Groupe Gestion des risques et Actuarielle occupent les mêmes responsabilités pour les entités MAF Assurances et EUROMAF. Ces fonctions suivent par ailleurs les travaux réalisés par les autres entités ;
- Les fonctions clés Groupe Conformité et Audit Interne sont communes au Groupe et aux entités.

#### **B.1.1.2.2 Fonction Gestion des Risques**

Les missions suivantes sont notamment confiées à la fonction Gestion des Risques du Groupe MAF :

- Mettre efficacement en œuvre le système de Gestion des Risques ;
- Assurer le suivi du système de Gestion des Risques ;
- Assurer le suivi du profil de risque du Groupe MAF ;
- Procéder à l'évaluation propre du besoin de capital (ORSA) et réaliser le reporting associé ;
- Rendre compte des expositions aux risques de manière détaillée et conseiller la Direction Générale et le Conseil d'Administration sur les questions de gestion des risques ;
- Identifier et évaluer les risques émergents.

La fonction Gestion des Risques est occupée par Monsieur Arnaud Lacoume, Directeur des risques et de l'Actuariat, qui est également responsable de la fonction Actuarielle. L'exercice de ces deux fonctions est clairement identifié et distingué, de telle sorte que le responsable de la fonction dispose de tout le recul nécessaire afin de pouvoir pleinement assumer ces deux missions et être devant la Direction Générale et le Conseil d'Administration le garant des méthodes d'évaluation des passifs techniques.

Le système de contrôle interne, sous la responsabilité du Directeur des ressources humaines, conformité et Vie juridique des sociétés, concourt en outre à l'efficacité du système de gestion des risques.

#### **B.1.1.2.3 Fonction Actuarielle**

La fonction Actuarielle a pour missions notamment d'éclairer la Direction Générale et le Conseil d'Administration sur les résultats techniques, la solvabilité et les équilibres tarifaires de MAF Assurances. Elle s'appuie sur des travaux ayant pour objectifs :

- De valider la suffisance des provisions techniques et d'apprécier la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques ;
- D'émettre un avis sur les politiques de souscription et de réassurance mises en œuvre au sein de MAF Assurances ;
- De contribuer au système de gestion des risques.

La fonction Actuarielle est occupée par Monsieur Arnaud Lacoume. Des mesures sont actuellement prises pour qu'Arnaud Lacoume ne cumule plus à court terme deux fonctions clés.

#### **B.1.1.2.4 Fonction Conformité**

La fonction Conformité dispose d'un rôle d'alerte et de conseil auprès des directions concernées, du Directeur Général et du Conseil d'Administration sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives s'appliquant au Groupe MAF.

La fonction Conformité est confiée à Madame Catherine Boché, responsable de la direction ressources humaines, conformité et Vie juridique des sociétés.

#### **B.1.1.2.5 Fonction Audit interne**

La fonction Audit interne est en charge d'évaluer l'adéquation du dispositif de contrôle interne avec les autres éléments du système de gouvernance de l'entreprise.

La fonction Audit Interne est confiée à Madame Hélène Normand, responsable de l'audit interne. Celle-ci s'appuie en tant que de besoin sur le cabinet EY.

### **B.1.1.3. Changements depuis le dernier exercice**

L'année 2018 a été marquée par :

- La nomination de Vincent Malandain en tant que Directeur Général Adjoint.

### **B.1.2. Politique et pratiques de rémunération**

Une politique de rémunération, validée en Conseil d'Administration, présente l'organisation, les dispositifs, les objectifs et les moyens mis en œuvre par le Groupe MAF. Elle vise notamment à assurer une gestion saine de l'activité.

Les pratiques de rémunération encadrées par la politique et présentées ci-après s'appliquent principalement à l'Unité Economique et Sociale (UES) MAF regroupant les sociétés françaises MAF Assurances et MAF Conseil ainsi que la succursale EUROMAF France. Cette UES a été créée en 2016 afin d'assurer une homogénéité dans les pratiques de rémunération en France.

- S'agissant des autres sociétés de courtage, les principes de rémunération sont définis localement, en prenant en compte les spécificités et les pratiques de chaque marché ;
- Par ailleurs, il convient de rappeler que l'entité espagnole d'EUROMAF ainsi que la société EUROMAF Ré ne disposent pas de ressources dédiées.

#### **B.1.2.1. Rôles et responsabilités**

##### **B.1.2.1.1 Direction des Ressources Humaines**

Les Ressources Humaines ont notamment pour objectif d'attribuer à chaque collaborateur salarié des sociétés de l'UES une rémunération adaptée en tenant compte de sa qualification, de ses compétences, de l'environnement économique et social de la branche d'activité, et du marché de l'emploi.

Le processus de revue des situations individuelles de chaque collaborateur organisé annuellement permet d'analyser la situation de chacun des collaborateurs et de définir l'évolution de sa rémunération au regard des missions confiées.

Ce processus comporte des dispositions spécifiques pour les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou occupent des fonctions clés.

##### **B.1.2.1.2 Dirigeant effectif**

Les principales missions du Directeur Général consistent à décliner les orientations stratégiques et s'assurer du bon fonctionnement de l'ensemble des activités du groupe. Le Directeur Général s'assure également de la cohérence de la rémunération des collaborateurs au sein du Groupe MAF. Il valide, par ailleurs, toutes les propositions d'embauche et les évolutions de salaire octroyées aux collaborateurs.

##### **B.1.2.1.3 Comité des rémunérations et des nominations**

Émanation du Conseil d'Administration, le comité des rémunérations et des nominations est composé de trois administrateurs et se réunit selon les besoins de renouvellement de mandat des administrateurs ou de révision des rémunérations.

Il étudie notamment les modifications de rémunération du Directeur Général et formule un avis pour les Conseils d'Administration concernés.

##### **B.1.2.1.4 Instances dirigeantes**

Le Conseil d'Administration est responsable de la définition de la stratégie et de la politique générale.

### **B.1.2.2. Gestion de la rémunération**

La gestion de la rémunération des membres de l'organe d'administration, des dirigeants effectifs et des salariés au sein de l'UES est présentée ci-dessous.

#### **B.1.2.2.1 La Rémunération Minimale Annuelle (RMA)**

Les accords de branche pour les sociétés d'assurance (convention collective) imposent un classement de toutes les activités professionnelles dans une échelle de classes, de 1 à 7. Les classes 1 à 4 correspondent à des postes non cadres, les classes 5 à 7 à des postes cadres.

Chaque année, après négociation au niveau de la branche professionnelle, un accord relatif aux rémunérations minimales est diffusé. Le barème des Rémunérations Minimales Annuelles (RMA) est fixé pour les 7 classes d'activités qui régissent les sociétés d'assurance, il est applicable dans les entreprises indépendamment du contenu et des résultats.

La grille des salaires en vigueur au sein de l'UES reprend les 7 classes définies par l'accord de branche. Chaque collaborateur est réparti dans cette grille en fonction du poste occupé.

#### **B.1.2.2.2 Les augmentations générales et individuelles**

Les augmentations générales sont décidées par le Directeur Général en fonction de l'évolution du contexte économique et social de la branche, de l'entreprise et du marché de l'emploi.

S'agissant des augmentations individuelles, le pourcentage d'augmentation de la masse salariale est déterminé par le Directeur Général.

#### **B.1.2.2.3 Les cotisations**

Le personnel de l'UES bénéficie des cotisations suivantes :

##### **La prime d'expérience**

En application de l'accord de branche, le personnel non cadre bénéficie d'une prime d'expérience qui s'ajoute à la rémunération effective des intéressés, selon les modalités de calculs prévues à la convention des sociétés d'assurances, et s'appliquant pour les collaborateurs MAF Assurances et EUROMAF France.

##### **L'accord de participation et d'intéressement**

Dans le cadre de l'UES, un dispositif d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise est mis en place depuis 2000, afin de les impliquer dans l'activité et de les associer justement aux bénéfices de l'entreprise. Par ailleurs, un nouvel accord de participation a été signé le 31 janvier 2017.

Les accords de participation et d'intéressement sont complétés par un plan d'épargne Groupe et un PERCO (Plan d'Epargne pour la Retraite Collectif) Groupe.

#### **B.1.2.2.4 La rémunération du Directeur Général**

La rémunération du Directeur Général – statut de mandataire social – est discutée en comité des nominations et des rémunérations puis validée en Conseil d'Administration.

En tant que mandataire social, le Directeur Général ne relève pas des accords de participation et d'intéressement.

#### **B.1.2.2.5 La rémunération du second dirigeant effectif et des responsables de fonctions clés**

Le second dirigeant effectif et les responsables de fonctions clés ne perçoivent pas de rémunération spécifique au titre de l'activité qu'ils exercent pour le Groupe.

#### ***B.1.2.2.6 Les indemnités des administrateurs***

Les administrateurs de la société consolidante exercent leurs activités à titre bénévole. Toutefois, les membres du comité d'audit bénéficient à compter de l'année 2018 d'une indemnité pour leur participation et leur implication dans les réunions associées.

#### ***B.1.2.3. Suivi et contrôle***

La généralisation de l'entretien individuel annuel permet de faire le point, pour chaque collaborateur de l'UES, sur ses attentes en matière d'évolution de carrière et ses besoins de formation. Chaque salarié rencontre son responsable pour faire un bilan de l'année écoulée et définir les perspectives futures. La Direction des Ressources Humaines est destinataire de tous les supports d'entretiens.

#### ***B.1.3. Transactions importantes avec des parties liées***

En 2018, sur la base des informations communiquées au Conseil d'Administration, aucune transaction importante n'a été réalisée.

#### ***B.1.4. Adéquation du dispositif de gouvernance aux risques***

Le Comité de Direction dispose d'une vision transverse et bénéficie d'un reporting régulier pour l'ensemble des activités du Groupe.

Par ailleurs, et sans préjudice du rôle et des prérogatives spécifiques au Conseil d'Administration de chaque entité, le Conseil d'Administration de la société consolidante dispose d'une vision d'ensemble et veille à ce que la stratégie définie soit mise en œuvre au sein de chaque entité.

Enfin, les fonctions clés Groupe incarnent, pour certaines d'entre elles, la même fonction au sein des principales entités du Groupe. Elles assurent, par ailleurs, un rôle de coordination globale des travaux menés au sein des autres entités.

---

## **B.2. Compétence et honorabilité**

---

Chaque société d'assurance du Groupe soumise à Solvabilité 2 dispose d'une politique de compétence et d'honorabilité validée en Conseil d'Administration. Cette politique définit le caractère de « compétence et honorabilité » des personnes qui exercent ou sont pressenties pour exercer les fonctions d'administrateurs, de dirigeants effectifs et les fonctions clés.

Elle vise à assurer une bonne gouvernance et à garantir l'adéquation des personnes visées aux fonctions qui leur sont confiées.

### **B.2.1.1. Compétence et honorabilité des administrateurs de la société consolidante du Groupe MAF**

#### **B.2.1.1.1 Recrutement des administrateurs**

Le Conseil d'Administration de la société consolidante est composé de douze architectes en activité et de deux salariés de MAF Assurances. Le mandat d'administrateur est de six ans.

Les administrateurs architectes sont élus par l'Assemblée Générale des sociétaires du Groupe MAF. Ce sont des architectes en exercice jouissant dans leur région d'une bonne notoriété et présentant de préférence une faible sinistralité.

#### **B.2.1.1.2 Formation initiale**

Chaque nouvel administrateur reçoit une formation initiale devant lui permettre d'assumer ses nouvelles responsabilités. Les domaines couverts portent notamment sur :

- Les missions et responsabilités de l'administrateur ;
- La présentation de l'offre du Groupe MAF ;
- Le modèle économique de l'assurance construction.

Le nouvel administrateur est également intégré, dès sa prise de fonction, dans l'une des commissions du Conseil d'Administration (Commission des Contrats, Commission des Sinistres, Commission de la prospective et de l'information, Commission du fonds de solidarité) et participe comme l'ensemble des autres administrateurs à la Commission Financière. Les réunions des commissions, au nombre d'une dizaine par an, où se côtoient les administrateurs et les responsables des différentes directions de la mutuelle, sont un lieu d'apprentissage et de transmission des savoirs entre administrateurs « aguerris » et nouveaux venus.

#### **B.2.1.1.3 Formation continue**

Les administrateurs participent à des formations à raison en moyenne de dix par an sur des sujets variés tels que la formation du résultat en assurance, les provisions techniques, la gestion financière, l'environnement juridique et réglementaire et la réassurance. Ces formations permettent à l'ensemble des administrateurs d'assumer pleinement leurs responsabilités.

Les dirigeants effectifs et les responsables de fonctions clés peuvent également suivre des formations spécifiques leur permettant de mieux appréhender l'ensemble des problématiques de leur domaine de compétences.

Un plan de formation annuel des administrateurs est proposé par la Direction Générale au bureau et au Conseil qui l'approuvent. Ainsi les formations dispensées dans le courant de l'année 2018 au Conseil d'Administration portaient notamment sur :

- L'environnement économique et financier ;
- La revue de la jurisprudence ;
- La réassurance ;
- La compréhension du modèle économique de l'assurance et de la MAF ;
- Les 40 ans de la loi Spinetta ;
- La directive distribution ;
- L'environnement de l'Assurance ;
- Les enjeux numériques dans la relation adhérent ;
- Le Provisionnement ;
- La stratégie de la MAF.

### **B.2.1.2. Compétence et honorabilité des dirigeants effectifs**

#### **B.2.1.2.1 Compétence des dirigeants effectifs**

Conformément à la notice de l'ACPR, les dirigeants effectifs doivent disposer d'une formation ou d'une expérience dans les domaines suivants :

- L'assurance et les marchés financiers ;
- Les aspects stratégiques et le modèle économique relatifs à l'activité des sociétés ;
- Le système de gouvernance et la compréhension des risques auxquels est confronté le Groupe MAF, ainsi que les modalités de gestion ;
- L'analyse actuarielle et financière ;
- La réglementation applicable aux organismes du secteur de l'assurance.

#### **B.2.1.2.2 Honorabilité des dirigeants effectifs**

Le Groupe MAF s'assure du respect des exigences d'honorabilité des dirigeants effectifs. Des informations sont demandées dès l'embauche par la direction des ressources humaines puis transmises à l'autorité prudentielle par la direction Secrétariat Général et Développement, comme par exemple le bulletin n°3 du casier judiciaire datant de moins de 3 mois ou encore la déclaration de non condamnation relative aux I et II de l'article L. 322-2 du Code des assurances.

### **B.2.1.3. Compétence et honorabilité des personnes occupant des fonctions clés**

#### **B.2.1.3.1 Compétence des fonctions clés**

Les responsables de fonctions clés doivent disposer d'une certaine autorité, une capacité d'organisation et de communication orale et écrite pour exercer pleinement les fonctions qui leur sont attribuées.

Le cas échéant, ils animent une équipe en charge de la fonction et doivent à ce titre disposer de bonnes capacités en termes de management d'équipe et d'organisation.

Les compétences requises pour les responsables des fonctions clés sont précisées dans le tableau ci-dessous :

Fonction clé	Compétences requises
<p><b>Fonction Gestion des Risques</b></p>	<p>Le responsable de la fonction Gestion des Risques dispose d'une vision globale de l'ensemble des risques du Groupe MAF et de leurs interactions. Il s'agit d'un collaborateur doté d'une vision transversale de la MAF et de ses risques et disposant de suffisamment d'expérience sur les problématiques liées à la Gestion des Risques supportés par un organisme d'assurance.</p>



<b>Fonction Actuarielle</b>	Le responsable de la Fonction Actuarielle est exercée par un collaborateur ayant une connaissance et une pratique des statistiques mathématiques actuarielles et financières.
<b>Fonction Conformité</b>	Le responsable de la Fonction Conformité dispose de connaissances juridiques avérées dans le secteur assurantiel ou d'une bonne appropriation de l'environnement juridique et réglementaire et des risques de non-conformité.
<b>Fonction Audit Interne</b>	La responsable de la Fonction Audit Interne dispose des connaissances générales sur les activités importantes de la MAF lui donnant la capacité de comprendre et d'apprécier les problématiques remontées par les auditeurs.

En outre, les formations dispensées aux administrateurs et détaillées ci-dessus sont également proposées aux titulaires des fonctions-clés.

Par ailleurs, les titulaires des fonctions clés suivent des formations en fonction de l'actualité et de leurs domaines d'expertise, telles que celles proposées par l'Institut des Actuaire s'agissant de la Fonction Actuarielle ou de la Fonction Gestion des Risques ou bien par diverses instances professionnelles s'agissant de la Fonction Conformité comme détaillé dans la partie dédiée à cette fonction-clé.

#### **B.2.1.3.2 Honorabilité des fonctions clés**

Le processus permettant de garantir l'honorabilité des responsables des fonctions clés est identique à celui des dirigeants effectifs. Les mêmes informations sont demandées à l'embauche et transmises à l'autorité de contrôle prudentielle.

#### **B.2.1.4. Suivi et contrôle de la compétence et de l'honorabilité au niveau de la société consolidante du Groupe MAF**

##### **B.2.1.4.1 Processus de notification auprès de l'ACPR**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, toute nomination ou tout renouvellement des personnes exerçant une fonction clé, des administrateurs et des dirigeants effectifs doit faire l'objet d'une notification à l'ACPR.

En cas de nomination d'un administrateur, d'un dirigeant effectif ou d'un titulaire d'une fonction clé, la Fonction Conformité est chargée de recueillir les informations lui permettant de justifier auprès de l'ACPR que la personne concernée possède les compétences et l'honorabilité requises. Toute nomination ou tout renouvellement est communiqué à l'ACPR dans les quinze jours de la décision. L'autorité de tutelle dispose alors de 2 mois à réception du dossier type complet pour y faire opposition.

##### **B.2.1.4.2 Evolution de la compétence et de l'honorabilité**

Le suivi des exigences de compétence et d'honorabilité relatives aux dirigeants effectifs, aux administrateurs et aux titulaires des fonctions clés est permanent : les personnes concernées doivent signaler au Conseil d'Administration tout changement impactant leur compétence ou leur honorabilité. Après examen, le Conseil d'Administration prendra une décision collective de suspendre ou non les mandats/fonctions confiés.

---

## **B.3. Système de Gestion des Risques**

---

### **B.3.1. Description du système de Gestion des Risques**

#### **B.3.1.1. Stratégie de Gestion des Risques**

La stratégie de Gestion des Risques suivie par le Groupe MAF a pour finalité de contrôler et de limiter autant que possible l'exposition de ses entités aux risques auxquels elles sont ou pourraient être soumises. En veillant constamment à minimiser l'impact de ces risques, elle doit permettre au Groupe MAF d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Cette stratégie se décline, au niveau des principales sociétés d'assurance du Groupe MAF, autour des éléments suivants :

- Une cartographie des risques, permettant l'analyse de l'exposition aux risques en identifiant les grandes catégories de risques auxquelles la société est la plus exposée (profil de risques) ;
- Un appétit aux risques, défini en tenant compte du profil de risques et des volontés spécifiques de l'entreprise : il résulte notamment de la prise en compte d'un arbitrage entre l'impact sur le profil de risque et le coût pour l'entreprise de la réalisation du risque, associé au coût de mise en œuvre d'un dispositif de maîtrise de risques pour atteindre l'appétit aux risques ;
- Un recensement des dispositifs de maîtrise du risque ;
- Un suivi et un reporting des expositions et des dispositifs de maîtrise du risque, la mise en place et le suivi de plan d'actions en cas de manquement détectés, associés à une communication auprès des instances.

Dans ce cadre, la Gestion des Risques Groupe consiste en une coordination et un suivi des travaux de gestion des risques locaux quant à :

- La surveillance de la qualité des éléments de maîtrise ;
- L'identification des incidents survenus ;
- L'élaboration et la mise en œuvre des plans d'actions pour répondre aux points de faiblesse détectés ;
- La mise à jour de la description des processus et actualisation de la cartographie des risques et des dispositifs de contrôle selon les évolutions internes et externes.

#### **B.3.1.2. Politiques de risques**

Afin de réaliser ces objectifs, des politiques de gestion des risques ont été rédigées pour chaque catégorie de risque. Ces politiques visent à détailler l'ensemble des composantes du système de gestion des risques et permettent d'assurer :

- Une assignation claire des responsabilités en termes de gestion des risques ;
- La cohérence dudit système avec les objectifs stratégiques et le cadre d'appétence aux risques ;
- La continuité de la Gestion des Risques ainsi que son intégration dans l'ensemble des tâches opérationnelles et des processus décisionnels.

<b>Politiques de gestion des risques*</b>
<b>Gestion des Risques</b>
<b>Investissements</b>
<b>Valorisation des actifs non financiers et des passifs</b>
<b>Gestion actif/passif</b>
<b>Gestion du capital</b>

Politiques de gestion des risques*
Information à destination du public et reporting
ORSA
Contrôle interne et risques opérationnels
Souscription
Provisionnement
Réassurance et atténuation des risques
Sous-traitance
Continuité d'activité
Gestion du risque de liquidité et de concentration
Compétence et honorabilité
Rémunération
Fonction actuarielle
Audit interne
Conformité
Prêts

\*Certaines de ces politiques sont regroupées au sein d'un même document.

Ces politiques doivent être révisées sur base annuelle en fonction de leur évolution, et soumises au Conseil d'Administration pour approbation.

### B.3.1.3. Gouvernance du système de Gestion des Risques

#### B.3.1.3.1 Acteurs du système de Gestion des Risques

Le dispositif de Gestion des Risques s'appuie notamment sur les trois instances suivantes :

- Le Conseil d'Administration ;
- Le Comité d'audit et de contrôle interne ;
- Le Comité des Risques ;
- Le Comité de Réassurance.

Le Comité des Risques intervient en amont du processus de Gestion des Risques et a pour objectifs de définir et d'élaborer les travaux du dispositif de Gestion des Risques. Le Comité d'audit et de Contrôle Interne valide en première instance ces travaux et prépare le Conseil d'Administration, chargé de leur validation finale. Ces quatre instances interviennent notamment sur les thématiques suivantes :

- La cartographie des risques et la définition du profil de risques ;
- L'appétit aux risques ainsi que la déclinaison de l'appétit en budgets et limites de risques ;
- Les évaluations à produire dans le cadre du rapport ORSA (scénarios de stress, mécanismes d'atténuation, résultats des évaluations, etc.) ;
- Les reporting de suivi du profil de risques techniques, financiers et opérationnels ;
- Les politiques de Gestion des Risques ;
- La politique de Réassurance ;
- Le processus de contrôle interne.

### **B.3.1.3.2 Rôle de la fonction Gestion des Risques**

La fonction Gestion des Risques s'assure du suivi du système de Gestion des Risques. Elle dispose des attributions suivantes :

- La gestion de l'ensemble des risques techniques et financiers, les risques opérationnels (parmi lesquels notamment les risques liés à la sous-traitance) sont gérés par le contrôle Interne ;
- Le pilotage de l'ORSA ;
- La déclinaison et le suivi de l'appétit aux risques.

Dans le cadre de son intégration au dispositif de Gestion des Risques, la fonction Gestion des Risques participe au Comité des Risques. Elle participe en outre aux Commissions financières.

## **B.3.2. Evaluation interne des risques et de la solvabilité**

L'Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (ORSA) est encadrée par une politique décrivant la gouvernance et les dispositifs mis en œuvre dans le cadre de l'ORSA, s'agissant notamment de la définition d'un cadre d'appétence aux risques et de la réalisation des trois évaluations demandées par la directive Solvabilité 2 (adéquation du profil de risque avec la Formule Standard, évaluation du Besoin Global de Solvabilité et analyse du respect permanent des SCR / MCR).

L'Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité a pour objectif d'assurer le suivi et le pilotage permanent des risques. Elle se décline en deux processus : un processus ORSA permanent et un processus ORSA occasionnel et concerne les principales sociétés d'assurances du groupe.

### **B.3.2.1. Processus ORSA permanent**

Le processus ORSA consiste à définir les principaux risques auxquels les sociétés du groupe sont exposées au moyen de métriques de risques. Ce processus se décline autour de trois principales notions :

- Le cadre d'appétence aux risques ;
- La solvabilité prospective ;
- Le Besoin Global de Solvabilité.

#### **B.3.2.1.1 Cadre d'appétence aux risques**

La définition d'un cadre d'appétence aux risques, exigence relative au pilier 2 de la directive Solvabilité 2, permet aux sociétés du Groupe MAF de disposer d'une gestion coordonnée de l'ensemble des risques, en lien avec la stratégie définie. Il repose sur la définition du profil de risques, d'un appétit aux risques, lui-même décliné en budgets et limites de risques.

Le profil de risques repose sur la définition de métriques utilisées dans le pilotage stratégique et correspond à la déviation (volatilité) de ces métriques à un horizon et à une probabilité donnés.

L'appétit aux risques est le niveau de risques maximal qu'une entreprise souhaite assumer, sur une période donnée, pour la réalisation de ses objectifs. Il est défini au niveau de chaque métrique retenu dans le cadre de la définition du profil de risques, en lien avec le pilotage stratégique établi par les instances de gouvernance.

Il est décliné par la suite de façon plus fine en tolérance aux risques puis en limites de risques : ce mécanisme conduit à l'allocation de budgets de risques au niveau opérationnel.

Une fois le profil de risques déterminé, l'adéquation entre le profil de risques et la Formule Standard est ensuite analysée. Cette étude doit notamment distinguer :

- Les risques quantifiables inclus dans la Formule Standard, dont l'évaluation n'est pas appropriée au profil de la société concernée ;
- Les risques quantifiables non inclus dans la Formule Standard, pour lesquels il est nécessaire de définir une méthodologie d'estimation.

#### **B.3.2.1.2 Solvabilité prospective**

La solvabilité prospective, exigée notamment dans le cadre de l'analyse du respect permanent de la couverture des SCR/MCR, repose sur l'élaboration d'un Plan d'affaires. Ce dernier représente une vision centrale sur un horizon donné de l'évolution du Groupe. Il projette les orientations stratégiques (développement commercial, couverture de réassurance, croissance externe, etc.) et estime également l'évolution des métriques définies dans le cadre du profil de risques en tenant compte de l'environnement économique.

Des scénarios de stress sont également élaborés, permettant de définir un environnement économique différent de celui du Plan d'affaires et ainsi de visualiser a priori les évolutions des différentes métriques dans des situations de chocs.

#### **B.3.2.1.3 Besoin Global de Solvabilité**

Le Besoin Global de Solvabilité se définit comme une estimation prospective des besoins en fonds propres permettant de respecter l'appétit aux risques sur l'horizon du Plan d'affaires. Son évaluation repose notamment sur l'analyse de l'écart entre le profil de risques et la Formule Standard, permettant de définir les risques retenus ainsi que leur évaluation.

Enfin, des mécanismes d'atténuation des risques doivent être identifiés en parallèle de la mise en œuvre du processus ORSA afin qu'en cas de dépassement des limites définies, l'atténuateur adéquat puisse être mis en place rapidement.

Un processus de suivi du profil de risques est également mis en œuvre. Il consiste à mettre à jour des seuils d'alerte sur les métriques en lien avec le cadre d'appétence aux risques, l'historique et la volatilité. En cas de dépassement de seuils, des plans d'actions avec les opérationnels concernés sont définis et un suivi de ce plan d'actions est mis en place.

#### **B.3.2.2. Processus ORSA occasionnel**

L'objectif d'un ORSA occasionnel est de réajuster la vision du profil de risques et des perspectives en termes de solvabilité, en fonction de la survenance d'événements particuliers significatifs et non anticipés dans le cadre de l'ORSA régulier.

La validation du déclenchement d'un ORSA occasionnel est décidée par le Directeur Général, qui valide également les modalités de réalisation de cet ORSA en fonction de l'événement survenu, s'agissant notamment de la sélection des étapes et des évaluations de l'ORSA à mettre en œuvre par rapport à l'événement réalisé.

#### **B.3.2.3. Rapport ORSA**

Les deux processus, permanent et occasionnel, donnent lieu à la rédaction d'un rapport ORSA, synthétisant les trois évaluations de l'ORSA : analyse de l'adéquation du profil de risques avec la Formule Standard, vérification du respect permanent de la couverture des SCR/MCR, évaluation du Besoin Global de Solvabilité.

Le rapport ORSA permet de communiquer auprès de la gouvernance (Direction générale, Conseil d'Administration) sur les points d'attention relevés au cours du processus. Le cas échéant, un plan de remédiations conduisant à une réduction des risques identifiés doit pouvoir être mis en place.

Le rapport ORSA est rédigé a minima annuellement et transmis à l'ACPR dans les quinze jours suivant sa validation par le Conseil d'Administration.

---

## **B.4. Contrôle interne**

---

### **B.4.1. Le système de contrôle interne**

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le conseil, le management et les collaborateurs de la MAF, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs liés aux opérations, au reporting et à la conformité.

Le système de contrôle interne et le dispositif de gestion des risques opérationnels sont deux éléments liés au sein de la MAF. Ils concourent tous les deux au même objectif d'amélioration permanente des activités par une meilleure prise en compte des risques. Ils couvrent l'action de l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise consistant à s'assurer en permanence de l'existence et de l'application de règles de sécurité pertinentes garantissant le bon fonctionnement des activités.

Le contrôle interne est un ensemble de règles de sécurité du fonctionnement des services, associées à des procédures de contrôle de leur application et de leur efficacité. Elles sont fixées par le directeur général sous le contrôle du conseil d'administration.

Le dispositif de contrôle interne doit permettre à l'entreprise de s'assurer de la bonne conduite de ses opérations, et en particulier de :

- La qualité de l'information comptable et financière ;
- L'application de la stratégie générale fixée par le conseil d'administration et la réalisation des opérations qu'il a décidées ;
- La surveillance et l'évaluation des risques ;
- La conformité aux dispositions légales, réglementaires, contractuelles et aux normes professionnelles et déontologiques.

Le succès de la démarche de contrôle interne repose sur l'engagement de la direction générale, son intégration dans les pratiques managériales, l'adhésion et la participation de tous les personnels et la mise en place d'une organisation de la fonction contrôle interne simple avec des outils adéquats.

Le contrôle interne est un processus transverse mis en œuvre par tous à des degrés variables selon le niveau de responsabilité de chacun. Le service contrôle interne est en charge de le concevoir, de l'organiser et de l'animer. Il a notamment pour missions de :

- Accompagner les services du groupe dans la formalisation et renforcement du dispositif de contrôle interne ;
- Sensibiliser les collaborateurs sur leur responsabilité en matière de contrôle interne ;
- Contribuer à améliorer la maîtrise des risques en suivant les contrôles réalisés par la direction, en procédant également à des contrôles et en proposant des recommandations adéquates ;
- Faire vivre le dispositif de collecte des incidents et veiller au renforcement du dispositif de contrôle qui en découle ;
- Assurer le suivi des actions d'amélioration identifiées.

Ce service est directement rattaché à la Direction Secrétariat général - Contrôle interne – conformité qui porte la responsabilité de la fonction clé conformité.

La MAF a mis en place un dispositif de contrôle interne comprenant 3 lignes de maîtrise / de défense face aux risques.

La première ligne de maîtrise est constituée par les directions opérationnelles du Groupe MAF. Ce sont ces directions qui endossent et gèrent les risques. Ils sont responsables de l'évaluation et de la diminution des

risques, notamment par la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle adéquat, portant sur les processus dont ils ont la charge.

Cette 1ère ligne permet la maîtrise des activités au jour le jour en mettant en œuvre les pratiques les plus efficaces de gestion des risques au niveau de chaque processus et en communiquant les informations appropriées à la 2ème ligne de maîtrise.

La deuxième ligne de maîtrise est constituée de services fonctionnels responsables de domaines d'expertise et des fonctions dédiées à l'animation du dispositif global de maîtrise des risques (gestion des risques, contrôle interne, conformité).

Elle a pour objectif la structuration et la maintenance du dispositif de maîtrise des activités de l'organisation, notamment en :

- Assistant les opérationnels dans l'identification et l'évaluation des principaux risques ;
- Proposant des politiques et des procédures de groupe par domaine d'activité ;
- Contribuant avec les opérationnels à la conception des contrôles les plus pertinents ;
- En développant les meilleures pratiques et les échanges ;
- Observant et rendant compte du fonctionnement effectif des processus.

La troisième ligne de maîtrise est constituée par le contrôle périodique portée par la fonction d'audit interne qui fournit, à travers une approche fondée sur le risque, une assurance globale aux instances de surveillance et à la direction générale.

Les actions du service Contrôle Interne ont notamment porté en 2018 sur l'actualisation des processus et des cartographies déjà réalisées, sur l'accompagnement des services pour la mise en place des contrôles de 2<sup>nd</sup> niveau, ainsi que sur l'accompagnement des déclarations d'incidents.

En 2018, une partie des processus et des risques associés de la direction des sinistres ont été revus : « Gestion des sinistres DO MAF et hors MAF ». Le service contrôle interne a poursuivi son travail de renforcement des contrôles de 2<sup>nd</sup> niveau en collaboration avec l'ensemble des directions de la MAF. Au cours de l'année, la remontée et le traitement des incidents s'est poursuivis et améliorés.

Par ailleurs, le Comité des Risques du groupe MAF s'est assuré que des plans d'amélioration avaient été défini pour l'ensemble des risques pour lesquels les dispositifs de maîtrise n'étaient pas suffisants. Ces plans d'amélioration font l'objet d'un suivi particulier par les directions et le service contrôle interne, au travers de leur priorisation dans le temps et de la définition d'un responsable d'action.

#### ***B.4.2. Conformité***

Au sein de MAF Assurances, la fonction conformité a pour objectif d'éviter la survenance du risque, prévenant notamment les sanctions de tous types. Elle dispose d'un rôle d'alerte et de conseil auprès des directions concernées, du Directeur Général et du Conseil d'Administration sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives s'appliquant au groupe MAF. Le périmètre de la fonction vérification de la conformité ne porte pas uniquement sur les opérations d'assurance mais sur l'ensemble des activités de l'organisme d'assurance. Elle s'assure en particulier :

- De la protection des données personnelles ;
- Du respect des exigences en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, de lutte contre le financement du terrorisme ;
- Du respect des pratiques commerciales et du traitement et suivi des réclamations.

La fonction vérification de la conformité fait partie intégrante du système de contrôle interne. Elle est chargée :

- D'identifier et d'évaluer le risque de non-conformité ;



- De conseiller la Direction Générale, le Conseil d'Administration et le Comité de Direction ;
- D'évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise concernée, en ayant donc une vision prospective.

La fonction conformité doit s'assurer de l'existence et de l'effectivité dans chaque direction des dispositifs et procédures permettant la prise en compte et le respect de l'ensemble des dispositions législatives, réglementaires et normatives (s'agissant notamment des politiques et stratégies établies par les dirigeants) applicables au sein de MAF Assurances.

Une politique de conformité décrit le périmètre d'intervention de la fonction conformité, les objectifs de cette fonction, son organisation et la méthodologie mise en œuvre au sein de MAF Assurances.

En 2018, la fonction conformité a poursuivi ses travaux visant à renforcer le dispositif de sécurité financière (lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, y compris mise en œuvre des mesures de gel des avoirs) en collaboration avec les directions de la MAF.

Au cours de l'année écoulée, elle a également continué à consolider les pratiques commerciales de la MAF au travers de la gestion des réclamations des assurés et à la mise en œuvre des principes de la directive sur la distribution en assurance, portant notamment sur le devoir de conseil.

Enfin, la fonction conformité a notamment travaillé avec la direction générale sur la gouvernance liée à la protection des données personnelles.

---

## **B.5. Fonction Audit Interne**

---

### **B.5.1. Présentation de la fonction Audit interne**

La fonction Audit interne procède à l'évaluation des processus de gouvernement d'entreprise et de management des risques et de contrôles. Par ses propositions elle contribue à en améliorer la sécurité et à optimiser les performances globales de l'organisation. Elle intervient dans tous les domaines ou processus administratifs, comptables et financiers, fonctionnels ou opérationnels du groupe MAF, sans réserve ni exception.

#### **B.5.1.1. Missions**

Les principales missions de l'Audit interne sont les suivantes :

- Identifier les risques par une approche structurée et focalisée sur les enjeux de MAF et de ses métiers ;
- Evaluer la pertinence, la qualité et l'efficacité des processus par rapport à leur conformité avec les lois, réglementations, normes, procédures et règles, en vigueur ;
- Informer notamment la Direction Générale et le Conseil d'Administration, via le Comité d'Audit, des dysfonctionnements grâce à l'exécution d'un plan d'audit annuel ;
- Evaluer la maîtrise des processus opérationnels, fonctionnels ainsi que la réalisation des opérations au regard des préoccupations de l'entreprise, en matière stratégique, opérationnelle et financière ;
- Vérifier l'intégrité, la fiabilité, l'exhaustivité, la traçabilité et la présentation en temps opportun des informations produites (comptables, financières, de gestion...) ;
- Vérifier la continuité et la fiabilité des systèmes d'informations ;
- S'assurer à l'occasion de la mission d'audit de la robustesse et de la pertinence de l'organisation ;
- Proposer des axes d'amélioration ou de progrès pour l'organisation de l'entreprise ;
- Participer à l'amélioration et la diffusion d'une culture de contrôle interne afin de renforcer l'efficacité de la maîtrise des risques ;
- Participer, le cas échéant, à certaines missions de conseil demandées par le Comité d'Audit ou la Direction Générale, à condition que ce ne soit pas au détriment de la couverture du plan d'audit préalablement défini, et que ça ne remette pas en cause l'indépendance de la fonction.

#### **B.5.1.2. Organisation**

Le Responsable de l'Audit interne, porteur de la Fonction clé Audit Interne, est directement rattaché au Directeur Général, afin de garantir à la fonction le champ d'investigation le plus large possible ainsi qu'une mise en œuvre efficace de ses recommandations. Il est en charge du pilotage des activités relevant de l'Audit Interne et représente la fonction devant les autorités de tutelle.

Des tiers externes ont été désignés par le Responsable de l'Audit Interne pour réaliser les missions prévues par le plan d'audit en raison de l'absence de ressources internes. Ils interviennent sous la supervision du Responsable de l'Audit Interne qui est en charge de la revue et de la validation de l'ensemble des livrables (rapports d'audit entre autre).

Le président du Comité d'Audit est associé étroitement aux étapes clés de la conduite de chacune des missions d'audit relevant des plans annuels et pluriannuels précédemment approuvés par le Comité d'Audit. Le Responsable de l'Audit interne peut notamment le rencontrer à tout moment s'il le juge nécessaire.

Les missions, rôles, responsabilités et modalités de gouvernance de l'Audit interne sont définis dans la Charte d'Audit Interne du groupe MAF, signée par le Responsable de l'Audit interne, le Directeur Général et la Présidente du Comité d'Audit. Une Politique écrite d'Audit interne, validée par le Conseil d'Administration,

vient la compléter en insistant notamment sur la méthodologie déployée pour l'élaboration du plan d'audit et la conduite des missions, et les normes professionnelles et code de déontologie de l'Audit interne.

### ***B.5.2. Mise en œuvre opérationnelle de la fonction audit interne***

Les travaux de la fonction audit interne au sein du groupe MAF se déclinent selon trois types d'intervention, détaillés ci-après :

- L'élaboration du plan d'audit ;
- La réalisation des missions d'audit ;
- La réalisation de missions ponctuelles de conseil.

#### **B.5.2.1. Elaboration du plan d'audit**

Un plan d'audit prévoyant les missions spécifiques à réaliser est établi annuellement par le responsable de l'Audit interne et validé par le président du Comité d'Audit. Il s'appuie sur une analyse des risques de l'organisation, y compris lorsque les activités sont externalisées. Ce plan d'audit est établi sur une base pluriannuel afin de s'assurer que les différentes composantes de l'Audit sont couvertes.

Le Comité d'Audit peut à tout moment saisir l'Audit interne pour une mission non planifiée dans le plan d'audit annuel. Les arbitrages réalisés tiennent compte des risques sous-jacents. Ils sont argumentés et actés formellement.

#### **B.5.2.2. Réalisation des missions d'audit (mise en œuvre du plan d'audit)**

La réalisation d'une mission d'audit se décompose en quatre phases :

- Une phase de préparation qui vise à définir le périmètre, les objectifs et les enjeux de la mission en identifiant les domaines d'intervention à privilégier et à préparer les premiers travaux d'investigations. Le périmètre, les objectifs et les enjeux de la mission sont validés par le Président du Comité d'Audit.
- Une phase d'analyses et d'investigations qui a pour objectif d'évaluer l'existence, la pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle interne existant au regard des risques majeurs identifiés. Tous les constats et recommandations associées sont soumis à un débat contradictoire avec les audités, tout au long de la mission afin d'assurer une commune compréhension des sujets. A la fin de la phase d'analyses et d'investigations, les recommandations sont discutées avec le niveau de responsabilité chargé d'entreprendre les actions correctives ou d'assurer que ces actions seront prises. Cet échange vise à obtenir l'accord de l'audité ou, le cas échéant, le désaccord accompagné de commentaires écrits.
- Une phase de restitution au cours de laquelle les conclusions et les recommandations de la mission sont présentées par le chef de mission aux audités et à leur hiérarchie. Le rapport est ensuite présenté par le chef de mission au Comité d'audit puis finalisé et diffusé.
- Une phase de suivi qui consiste à procéder, pour le responsable de la mise en œuvre des recommandations, à la définition des plans d'actions et, pour l'Audit interne, à effectuer le suivi périodique de la mise en œuvre des recommandations.

Au cours de ces missions d'audit, le chef de mission peut, toutes les fois qu'il l'estime nécessaire, rencontrer le Président du Comité d'Audit. Cette rencontre pourra se tenir en l'absence du Directeur Général.

#### **B.5.2.3. Réalisation de missions ponctuelles de conseil**

La fonction d'Audit interne peut être mandatée par la Direction Générale pour réaliser des missions ponctuelles de conseil. Ces missions ne doivent pas perturber les activités classiques d'audit, et ne doivent pas être réalisées au détriment de la couverture du plan d'audit préalablement défini.

De par ses responsabilités au sein du groupe MAF, l'audit interne dispose :

- D'un accès à toutes les informations dont il a besoin incluant les comptes rendus des réunions des organes de décisions ;
- D'une mise à disposition par les services opérationnels et fonctionnels du groupe MAF susceptibles d'être audités de l'ensemble des informations, documents, locaux, biens et personnes qui ont un rapport direct ou indirect avec l'objet de la mission ;
- De contacts avec les responsables des trois autres fonctions clés, lui permettant de les informer de tout fait pertinent vis-à-vis de l'accomplissement de sa mission et constituant par ailleurs pour la fonction Audit interne une source d'informations utiles prises en compte dans le cadre de la constitution du plan d'audit.

Le responsable de l'Audit Interne communique régulièrement au Comité d'Audit les informations sur le degré d'avancement et les résultats du plan d'audit annuel ainsi que sur le caractère suffisant des ressources du service alloué à la fonction. Par ailleurs, il rend compte annuellement à la Direction Générale et au Comité d'Audit du niveau global de maîtrise des opérations et des problèmes significatifs constatés touchant les processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise de l'organisation et de ses filiales ou portant sur les améliorations potentielles de ces processus.

Le Comité d'Audit a de plus la responsabilité d'assurer la coordination entre les auditeurs internes et externes et doit veiller à ce que la fonction d'Audit Interne dispose des ressources nécessaires et corresponde aux normes du groupe MAF.

### ***B.5.3. Indépendance et objectivité de la fonction audit interne***

Les dispositions pour affirmer l'indépendance de l'audit interne sont détaillées dans la Charte d'Audit interne et dans la Politique d'Audit interne.

L'auditeur interne respecte les normes professionnelles reconnues par l'Institut des auditeurs internes (IIA) et agissent conformément au Code de déontologie de l'IIA instituant les principes fondamentaux suivants : Intégrité, Objectivité, Confidentialité et Compétence.

Il a la responsabilité de se former de manière continue, afin d'améliorer leurs connaissances, savoir-faire et autres compétences.

Dans une situation où un intérêt professionnel ou personnel est en conflit d'intérêt avec ses obligations d'auditeur (réellement ou en apparence) dans une mission, l'auditeur en informe aussitôt le Responsable de l'Audit Interne, qui prend les décisions qui s'imposent.

L'objectivité et l'indépendance de la fonction sont garanties en permettant explicitement au Responsable de l'Audit Interne de rencontrer à tout moment le Président du Comité d'Audit s'il le juge nécessaire.

Il le consulte systématiquement pour l'exercice des principales activités suivantes :

- L'élaboration du plan d'audit ;
- La définition du périmètre des missions ;
- La revue des conclusions des missions avant la diffusion du rapport définitif et la validation des plans d'actions ;
- La revue de l'activité annuelle de l'Audit interne ;
- La revue périodique de la charte et de la politique d'Audit interne.

L'indépendance de la fonction Audit interne est confirmée au Conseil d'Administration chaque année.

Par ailleurs, les personnes en charge de la réalisation opérationnelle des missions ne sont pas autorisées à accomplir des tâches opérationnelles pour l'organisation.

## B.6. Fonction Actuarielle

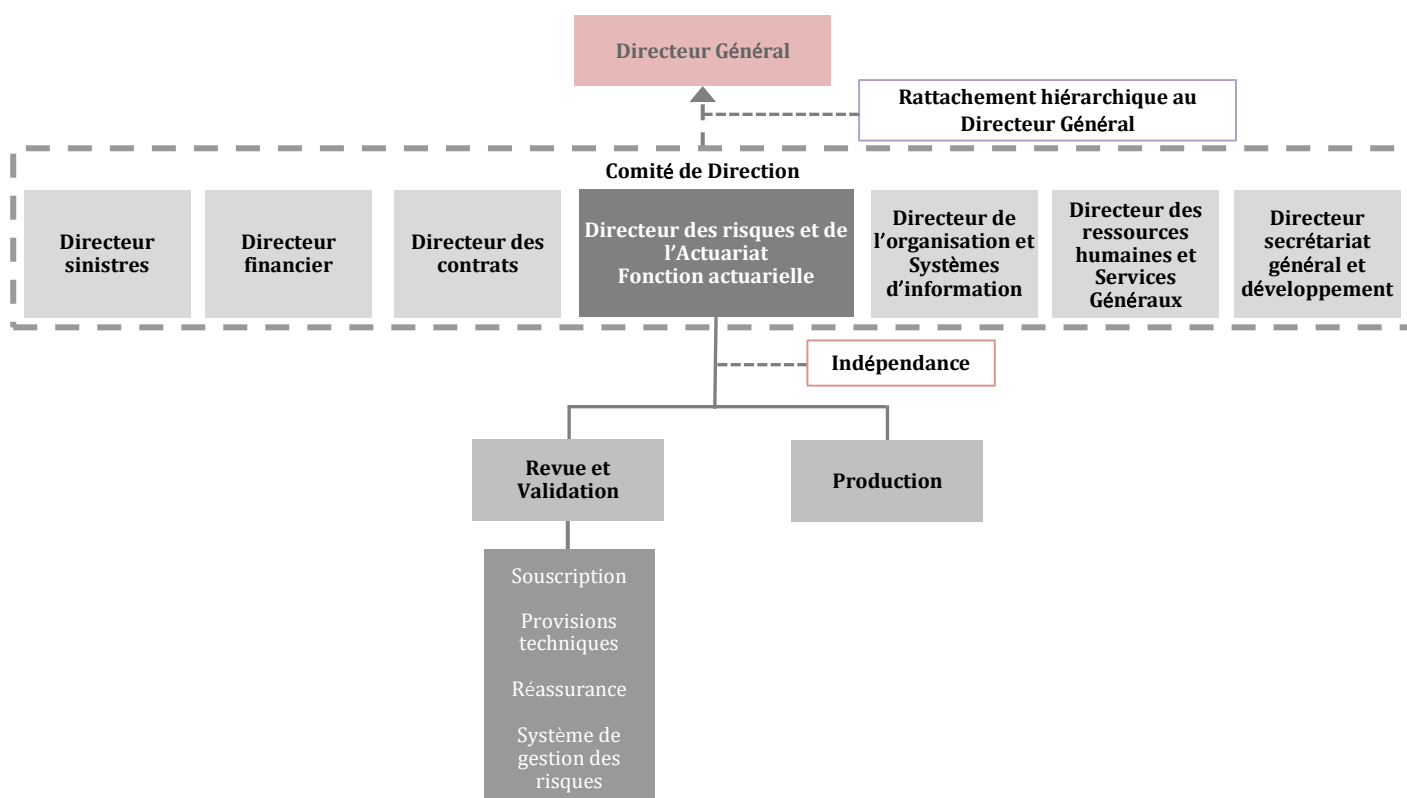
La Fonction Actuarielle Groupe s'appuie sur les travaux menés au sein des entités afin de :

- De réaliser les travaux relevant de la validation des provisions techniques et de la qualité des données afférentes, de l'émission d'avis quant aux politiques de souscription et de réassurance ;
- De contribuer au dispositif de gestion des risques de MAF Assurances, défini au niveau du groupe.

### B.6.1. Présentation de la fonction Actuarielle

La Fonction Actuarielle est incarnée par la même personne pour le Groupe et pour les entités MAF Assurances et EUROMAF. Elle est portée par une équipe de deux collaborateurs (un directeur portant la fonction clé actuarielle encadrant un opérationnel réalisant les travaux), logée au sein de la direction des risques et de l'Actuariat.

Le schéma ci-dessous synthétise le rattachement fonctionnel de la fonction actuarielle au sein de la gouvernance du Groupe MAF.



Le responsable de la direction des risques et de l'Actuariat exerce la fonction clé Actuarielle pour le compte du groupe et de ses entités. Il est rattaché au Directeur Général s'agissant des travaux relevant de la fonction Actuarielle.

Par ailleurs, les travaux réalisés par les collaborateurs en charge de la production (réalisation des calculs de provisions techniques notamment) pour le Groupe sont revus par le collaborateur en charge des travaux de la fonction actuarielle, l'ensemble des contributions relatives à la fonction Actuarielle étant validées *in fine* par le titulaire de la fonction clé Actuarielle.

Cette organisation est en adéquation avec les exigences réglementaires, s’agissant notamment de son indépendance.

### ***B.6.2. Mise en œuvre opérationnelle de la fonction Actuarielle***

De par son intégration au dispositif de Gestion des Risques, la fonction Actuarielle dispose :

- D’un accès aux instances de MAF Assurances, lui permettant notamment d’assurer une communication interne régulière portant sur les travaux réalisés et les recommandations formulées ;
- D’un contact régulier avec les acteurs opérationnels des processus, afin d’alerter au fur et à mesure de la réalisation des travaux sur les éventuels points d’attention relatifs au bon déroulement de ces processus traduisant ainsi sa contribution à la mise en œuvre efficiente du dispositif de Gestion des Risques.

En particulier, les principaux acteurs dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de la fonction actuarielle sont présentés dans le tableau suivant :

Instances	Rôle en lien avec la fonction actuarielle
<b>Conseil d’Administration</b>	En tant qu’organe d’administration, de gestion et de contrôle de MAF Assurances, le Conseil d’Administration valide le rapport de la fonction Actuarielle présentant l’ensemble des travaux conduits par la fonction Actuarielle et leur résultat, <i>a minima</i> depuis la dernière validation du rapport de la fonction Actuarielle. Par ailleurs, il a connaissance de toute défaillance identifiée dans le cadre des travaux de la fonction Actuarielle ainsi que des recommandations sur la manière d’y remédier.
<b>Direction Générale</b>	Le responsable de la fonction Actuarielle est rattaché au Directeur Général de MAF Assurances. A ce titre, le Directeur Général est tenu informé par la fonction Actuarielle des conclusions et analyses issues de ses travaux. Il valide les décisions au regard des informations disponibles et décide de la mise en œuvre d’un plan d’actions pour répondre aux recommandations de la fonction Actuarielle.
<b>Direction des risques et de l’Actuariat</b>	Responsable de la fonction Actuarielle, le directeur des risques et du pilotage a notamment pour mission d’éclairer la Direction Générale et le Conseil d’Administration sur les résultats techniques, la solvabilité et les équilibres tarifaires du groupe et de ses entités. Il coordonne également le calcul des engagements techniques des entités du groupe MAF.  Il fournit à la fonction actuarielle les informations relatives au processus de production des provisions techniques (méthodes, hypothèses, résultats, etc.), à la souscription, à la réassurance ainsi qu’à la gestion des risques.

La fonction Actuarielle intervient par ailleurs auprès des instances suivantes afin d’y présenter ses travaux et résultats :

- La Commission des contrats ;
- Le Comité d’Audit ;
- Le Comité des Risques ;
- Le comité de souscription ;
- Le comité de Réassurance (qu’il reste à formaliser).

En complément du processus de remontée d’informations décrit précédemment, dans le cas d’identification d’enjeux majeurs au sein des processus d’évaluation des provisions techniques, de souscription et de réassurance, les reportings internes pourront prendre la forme de mails directement adressés au Directeur Général, afin de l’informer des enjeux identifiés par la fonction Actuarielle.

De plus, les conclusions de la fonction Actuarielle font l’objet d’un rapport dédié présentant l’ensemble des travaux conduits par la fonction actuarielle, leurs résultats et indiquant toutes défaillances ainsi que des recommandations sur la manière d’y remédier.

---

## **B.7. Sous-traitance**

---

### **B.7.1. Politique de sous-traitance**

La politique de sous-traitance s'inscrit dans le cadre général du dispositif de gestion des risques et couvre les phases liées à l'externalisation des fonctions et activités critiques ou importantes du groupe MAF. Elle précise les règles en matière d'identification, de qualification, de contractualisation, de suivi et de contrôle des sous-traitants et des fournisseurs en tenant compte des enjeux propres à chaque prestation.

Le processus de mise en place et de gestion d'une sous-traitance au sein du Groupe MAF se découpe en 5 étapes :

- Etude d'opportunité (décision d'externaliser une activité ou non) ;
- Sélection d'un sous-traitant ;
- Contractualisation ;
- Suivi de la prestation ;
- Rupture du contrat.

Cette démarche s'applique aux nouveaux sous-traitants, en cas d'élargissement du périmètre d'activités confiées à un sous-traitant, ou lors d'un renouvellement d'un contrat de sous-traitance.

La MAF doit s'assurer de maîtriser les activités et fonctions sous-traitées notamment à travers le suivi et le contrôle régulier des délégués.

Le fait de sous-traiter une activité expose le Groupe MAF à des risques spécifiques :

- la perte de connaissances et de compétences en interne ;
- la dépendance vis-à-vis des sous-traitants ;
- la perte de contrôle des activités externalisées ;
- le défaut de maîtrise des risques opérationnels par le sous-traitant.

### **B.7.2. Liste des activités sous-traitées**

La fonction clé audit interne est attribuée au responsable de l'audit interne, directement rattaché au directeur général de la MAF Assurances. Pour l'ensemble du groupe MAF (MAF et EUROMAF), l'exercice de cette fonction est externalisé auprès d'EY. Les collaborateurs en charge des missions d'audit interviennent sous la supervision du responsable de l'audit interne. Ce dernier valide l'ensemble des livrables et communique régulièrement au Comité d'Audit les informations sur le degré d'avancement et les résultats du plan d'audit annuel.

---

## **B.8. *Autres informations***

---

Aucune autre information relative au système de gouvernance du Groupe MAF n'est à noter.



## C. Profil de risques

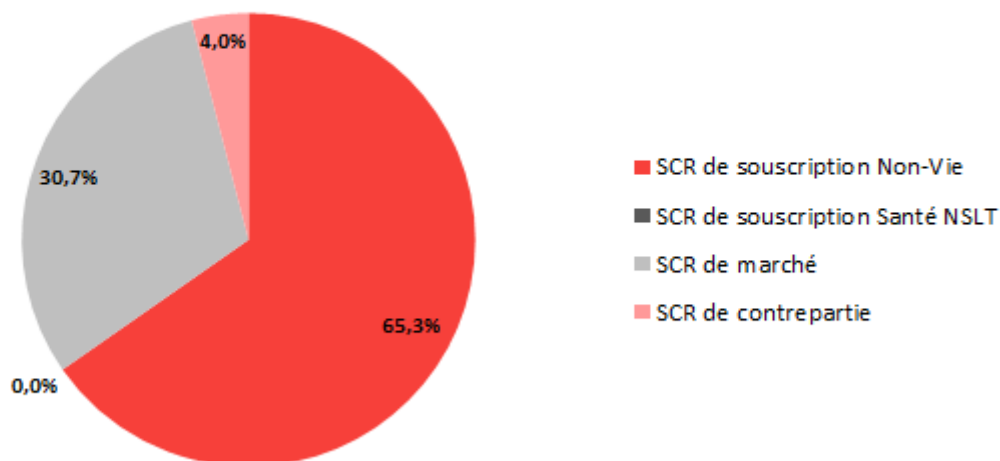
Le tableau ci-après présente les composantes du besoin en capital (SCR) du Groupe MAF au 31.12.2018 :

En M€	2017	2018
SCR de souscription Non-Vie	685,9	687,5
SCR de souscription Santé NSLT	0,9	0,0
SCR de marché	379,3	322,7
SCR de contrepartie	41,1	42,6
<b>SCR de base (avant diversification)</b>	<b>1 107,1</b>	<b>1 052,8</b>
<i>Effet de diversification</i>	-222,7	-200,9
<b>SCR de base (après diversification) - BSCR</b>	<b>884,4</b>	<b>851,9</b>
SCR opérationnel	71,3	70,3
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés	-249,2	-219,7
<b>SCR consolidé</b>	<b>706,4</b>	<b>702,5</b>

Le SCR Groupe est calculé sur la base de la méthode de consolidation des comptes selon les mêmes principes qu'au niveau solo.

Au 31.12.2018, le SCR de base est principalement constitué du SCR de souscription non-vie (65,3% du SCR de base avant diversification) ainsi que du SCR de marché (30,7% du SCR de base avant diversification).

**Répartition du SCR de base (avant diversification) par module de risque au 31.12.2018**



Il convient de noter pour la suite que le Groupe MAF retient les matrices de corrélations définies par la Formule Standard afin de tenir compte des dépendances entre les modules ou sous-modules de risques.

---

## C.1. Risque de souscription

---

### C.1.1. Exposition au risque de souscription

Le risque de souscription est défini comme le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement.

Ce risque tient compte donc de l'incertitude pesant sur les résultats du Groupe MAF en lien avec les engagements d'assurance et de réassurance existants, ainsi que le nouveau portefeuille dont la souscription est attendue dans les douze mois à venir.

Au 31.12.2018, le risque de souscription non-vie du Groupe MAF est principalement composé des risques suivants :

Risques	Description
<b>Risque de Primes et Réserves</b>	Risque de perte, ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de fluctuations affectant la date de survenance, la fréquence et la gravité des événements assurés ainsi que la date et le montant des règlements de sinistres.
<b>Risque catastrophe</b>	Risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de l'incertitude importante, liée aux événements extrêmes ou exceptionnels, qui pèse sur les hypothèses retenues en matière de prix et de provisionnement.

L'ensemble des lignes d'activité du Groupe l'expose à ces risques.

Nous rappelons ci-après la ventilation des Best Estimate nets de réassurance par ligne d'activité Solvabilité 2 au 31.12.2018 :

	Best Estimate nets de réassurance
Assurance de Responsabilité Civile Générale	98%
Autres lignes d'activité	2%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

Par ailleurs, le tableau ci-après présente la ventilation des primes acquises nettes de réassurance par ligne d'activité Solvabilité 2 au 31.12.2018 :

	Primes acquises nettes de réassurance
Assurance de Responsabilité Civile Générale	86%
Autres lignes d'activité	14%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

Le programme de réassurance des deux principales entités du Groupe comporte des cessions en quote-part expliquant cette différence relativement importante entre les provisions Best Estimate (et les primes acquises) brutes et nettes de réassurance.

Remarque :

Le risque de souscription santé du Groupe MAF étant non significatif au 31.12.2018 (0,1% du SCR de base avant diversification), nous exposons uniquement par la suite les analyses menées en lien avec le risque de souscription non-vie.

### **C.1.2. Concentration associée au risque de souscription**

Le tableau ci-après présente la répartition du SCR de souscription non-vie par sous-module de risque au 31.12.2018 :

<i>En M€</i>	<b>2018</b>
SCR de Primes et Réserves	683,8
SCR Catastrophe	7,9
<b>SCR Non Vie (avant diversification)</b>	<b>691,8</b>
<i>Effet de diversification</i>	-5,9
<b>SCR Non Vie (après diversification)</b>	<b>685,9</b>

Le SCR de souscription non-vie (avant diversification) est composé à hauteur de 98,9% du SCR de primes et réserves.

Le calcul du SCR au titre du sous-module de primes et de réserves repose sur un volume de primes et de réserves calculé conformément à la Formule Standard.

Le risque de primes et réserves est réparti par ligne d'activité Solvabilité 2 comme présenté ci-dessous et est essentiellement porté par la ligne d'activité « Assurance de Responsabilité Civile Générale » :

<i>En M€</i>	<b>2018</b>
Assurance de Responsabilité Civile Générale	685,0
Autres lignes d'activité	9,9
<b>SCR de Primes et Réserves (avant diversification)</b>	<b>694,9</b>
<i>Effet de diversification</i>	-7,4
<b>SCR de Primes et Réserves (après diversification)</b>	<b>687,5</b>

### **C.1.3. Mécanismes d'atténuation du risque de souscription**

Le risque de souscription des deux principales entités du Groupe est suivi et maîtrisé à travers :

- Une surveillance *a minima* annuelle du portefeuille assuré par la direction des contrats : les dossiers présentant de mauvais résultats de manière récurrente sont identifiés à travers le suivi d'indicateurs spécifiques (le nombre de sinistres déclarés ou le ratio S/P), et des évolutions tarifaires appliquées le cas échéant ;
- Des analyses internes (Fonction Actuarielle) et externes (commissaires aux comptes) des hypothèses, méthodes et paramètres retenus dans le calcul, permettant ainsi d'avoir un avis indépendant sur le caractère suffisant des provisions techniques ;
- La souscription de traités de réassurance contribuant à atténuer l'exposition du Groupe au risque de souscription.

A titre d'information, la réassurance permet d'atténuer le SCR de souscription non-vie des deux principales entités du Groupe (MAF Assurances et EUROMAF) à hauteur de 27% et 41% respectivement au 31.12.2018.

Par ailleurs, le risque de souscription d'EUROMAF Ré est analysé et suivi localement.

## C.2. Risque de marché

### C.2.1. Exposition au risque de marché

Le Groupe MAF est exposé au risque de marché à travers le portefeuille d'actifs et les engagements de taux en lien avec les provisions Best Estimate des différentes entités.

Le risque de marché est défini comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des actifs, des passifs et des instruments financiers.

Au 31.12.2018, le portefeuille d'actifs financiers du Groupe MAF est présenté dans le tableau ci-dessous :

en M€	2018	
	Valeur de marché	Poids (en %)
Produits de taux	2 078,0	61,2%
Actions	494,2	14,5%
Immobilier	447,8	13,2%
Instruments monétaires et autres	376,6	11,1%
<b>Total</b>	<b>3 396,6</b>	<b>100,0%</b>

Les placements du Groupe sont composés de produits de taux (61,2%), d'instruments monétaires (11,1%), d'actions (14,5%) et d'actifs immobiliers (13,2%).

La détention de l'ensemble de ces actifs et passifs expose le Groupe MAF au risque de marché, tel que présenté dans les tableaux ci-après :

	Risque de Taux	Risque Actions	Risque Immobilier	Risque de Spread	Risque de concentration	Risque de change
Produits de taux	X	X		X	X	X
Actions	X	X		X	X	X
Immobilier			X		X	
Instruments monétaires et autres		X		X	X	X

	Risque de Taux	Risque Actions	Risque Immobilier	Risque de Spread	Risque de concentration	Risque de change
Best Estimate Net	X					

Nous rappelons ci-après la définition des différentes composantes du risque de marché :

Risques	Description
<b>Taux</b>	Risque de perte lié à une évolution défavorable de la courbe des taux.
<b>Action</b>	Risque de diminution de la valeur de l'actif suite à une variation défavorable du niveau du cours des actions.
<b>Immobilier</b>	Risque de diminution de la valeur de l'actif suite à une baisse de 25% des marchés immobiliers.
<b>Spread</b>	Risque de diminution de la valeur de l'actif suite à l'évolution des spreads de crédit sur les obligations d'entreprises et sur certaines obligations souveraines.
<b>Concentration</b>	Risque de perte en lien avec la concentration des expositions aux émetteurs.
<b>Change</b>	Risque de perte lié à des évolutions défavorables de la valeur de l'actif suite à des évolutions du niveau des taux de change entre l'euro et la devise des actifs détenus dans une monnaie autre que l'euro.

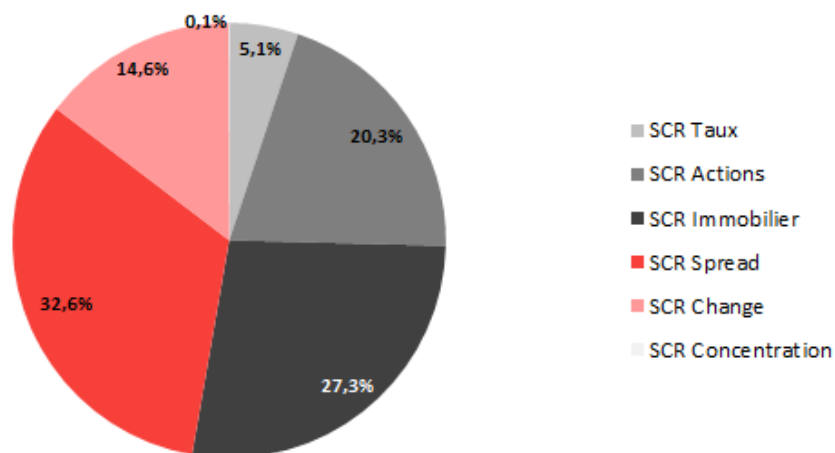
### C.2.1. Concentration associée au risque de marché

La répartition du SCR de marché par sous-module de risque au 31.12.2018 est présentée dans le tableau ci-dessous :

en M€	2017	2018	delta
SCR Taux	23,2	21,1	2,1
SCR Actions	133,5	83,0	50,5
SCR Immobilier	106,0	112,0	-6,0
SCR Spread	145,3	133,5	11,8
SCR Change	68,1	59,9	8,2
SCR Concentration	0,0	0,2	-0,2
SCR de marché (avant diversification)	476,1	409,6	66,5
Effet de diversification	-96,8	-86,9	-9,9
SCR de marché (après diversification)	379,3	322,7	56,6

En raison de la nature des investissements et de l'activité des entités, le SCR de marché du Groupe MAF est essentiellement porté par les risques Actions (20.3%), Spread (32,6%), Immobilier (27,3%) et Change (14,6%) :

Répartition du SCR de marché (avant diversification) par sous-modules de risques au 31.12.2018



### ***C.2.2. Mécanismes d'atténuation du risque de marché***

Le Groupe MAF s'attache à suivre et à maîtriser le risque de marché en suivant une politique financière qu'il a mise en place. La gestion du risque de marché repose notamment sur un suivi régulier des plus ou moins-values latentes, ainsi que des placements en valeur comptable et en valeur de marché sur les deux principales sociétés d'assurances du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place des règles d'investissement spécifiques pour limiter le risque de marché sur les deux principales entités du Groupe. Les portefeuilles des autres entités sont très peu exposés au risque de marché.

## C.3. Risque de contrepartie

### C.3.1. Exposition au risque de contrepartie du Groupe

L'exposition au risque de contrepartie est de deux types :

- Les expositions dites « de type 1 », liées aux cessions en réassurance et aux avoirs en banque ;
- Les expositions dites « de type 2 », liées aux créances sur les preneurs, aux dépôts auprès des entreprises cédantes (au-delà de 15 expositions sur signature unique), ainsi qu'à tous les risques de crédit non couverts dans le risque de spread et qui ne sont pas de type 1.

Le tableau ci-après présente la répartition des expositions par typologie de contrepartie au 31.12.2018 :

	Contrepartie	Exposition (*)
Type 1	Banques	25%
	Réassureurs	56%
Type 2	Arriérés de créances	19%
	<b>Total</b>	<b>100%</b>

(\*) avant prise en compte des nantissements

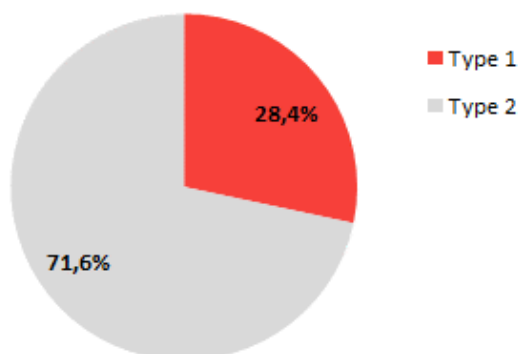
Il convient de noter que l'exposition aux contreparties de type 1 est essentiellement liée aux avoirs en banques, l'exposition aux réassureurs étant quasi nulle après prise en compte des nantissements.

### C.3.2. Concentration associée au risque de contrepartie

La répartition du SCR de contrepartie au 31.12.2018 par typologie d'exposition est présentée dans le tableau ci-après :

En M€	2018
Type 1	12,7
Type 2	32,2
<b>SCR de contrepartie (avant diversification)</b>	<b>45,0</b>
<i>Effet de diversification</i>	-2,3
<b>SCR de contrepartie (après diversification)</b>	<b>42,6</b>

Répartition du SCR de contrepartie (avant diversification) par typologie d'exposition au 31.12.2018



Le SCR de type 2 provient ici d'une partie de l'exposition en Primes Acquisées Non Emises (PANE).

### ***C.3.3. Mécanismes d'atténuation du risque de contrepartie***

S'agissant des créances de type 1, relatives aux contreparties de réassurance, le Groupe MAF définit, dans le cadre de sa politique de réassurance, les critères de sélection des réassureurs, en lien avec leur notation par les agences et/ou leur capacité à présenter des garanties sérieuses.

Par ailleurs, le risque de défaut des réassureurs est maîtrisé à travers la couverture par le nantissement des provisions cédées.



---

## **C.4. Risque de liquidité**

---

### **C.4.1. Exposition au risque de liquidité**

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque, pour les entreprises d'assurance, de ne pas pouvoir réaliser leurs investissements et autres actifs en vue d'honorer leurs engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles. Dans cette perspective de respect des engagements, deux types de liquidité sont à distinguer :

- La liquidité à court terme : les principales entités du Groupe MAF souhaitent disposer au 1<sup>er</sup> janvier de suffisamment de trésorerie pour couvrir les flux de règlements de sinistres ainsi que les frais généraux sur une année comptable sans tenir compte des entrées de cashflows ;
- La liquidité à moyen et long termes : les principales entités du Groupe réalisent actuellement une évaluation de la nature de leurs actifs financiers non liquides. Cette évaluation permettra de piloter et de suivre de façon efficace les tolérances et les limites de risque définies avec la Direction des Risques et de l'Actuariat.

La gestion du risque de liquidité au sein du Groupe recouvre les éléments suivants :

- Les modalités selon lesquelles les sociétés prennent en compte les risques de liquidité à court, moyen et long termes ;
- Le caractère approprié de la composition des actifs en termes de nature, de duration et de liquidité.

Le risque de liquidité est suivi et maîtrisé à travers, notamment, des investissements effectués sur des marchés réglementés européens et essentiellement français.

### **C.4.2. Concentration associée au risque de liquidité**

Les premières analyses menées par le Groupe n'ont pas mis en exergue de problématique particulière de concentration. Une analyse plus approfondie est actuellement en cours de réalisation.

Le risque de liquidité est considéré comme négligeable compte tenu du niveau actuel de liquidité du Groupe MAF qui est élevé, en lien notamment avec la situation des marchés financiers.

### **C.4.3. Mécanismes d'atténuation du risque de liquidité**

Le Groupe MAF s'attache à suivre et à maîtriser le risque de liquidité en suivant une politique financière mise en place.

Par ailleurs, le Groupe s'attache à prendre en compte la duration des passifs dans les choix d'investissement. Dans une volonté de disponibilité de liquidités, le Groupe veille à ce que la duration de l'actif soit inférieure à la duration de son passif.

---

## C.5. *Risque opérationnel*

---

### C.5.1. *Exposition au risque opérationnel*

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs.

Le tableau ci-après présente le calcul du SCR opérationnel au 31.12.2018 :

<i>en M€</i>	2018
Capital requis pour le risque opérationnel fondé sur les provisions techniques	70,3
Capital requis pour le risque opérationnel fondé sur les primes acquises	8,4
<b>Risque opérationnel</b>	
Charge en capital requise pour le risque opérationnel avant plafonnement	70,3
Pourcentage du capital de solvabilité requis de base (BSCR)	255,6
Charge en capital requise pour le risque opérationnel après plafonnement	70,3
<b>SCR opérationnel</b>	<b>70,3</b>

Le calcul du SCR opérationnel est réalisé en appliquant la Formule Standard.

### C.5.2. *Concentration associée au risque opérationnel*

Les analyses menées par le Groupe et notamment le contrôle interne n'ont pas mis en exergue de problématique particulière de concentration liée au risque opérationnel.

### C.5.3. *Mécanismes d'atténuation du risque opérationnel*

Le risque opérationnel du Groupe MAF est maîtrisé à travers la mise en œuvre de procédures robustes et des mesures suivantes, notamment pour les deux principales entités :

- Le calcul du calcul du Best Estimate dans l'outil IBNRS ;
- Un projet de refonte de l'outil de gestion des sinistres ;
- L'automatisation de la comptabilité financière ;
- Un plan de reprise informatique et des processus de sauvegarde de données permettant de limiter le risque de perte de données informatiques.

---

## **C.6. *Autres risques importants***

---

Aucun autre risque important n'est identifié par le Groupe MAF au 31.12.2018.

---

## **C.7. *Autres informations***

---

Aucune autre information relative au profil de risques du Groupe MAF est à noter au 31.12.2018.

---

## D. Valorisation

---

Le tableau suivant présente le bilan Solvabilité 2 du Groupe MAF au 31.12.2018 :

En M€

Actif		Passif	
Immobilisations incorporelles	-	Capitaux propres	1 164,9
Actifs d'impôts différés	-	Meilleure estimation	2 136,6
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	73,3	Marge de risque	345,3
Investissements	3 340,4	Autres Provisions	4,4
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	307,2	Dettes	59,5
Créances	63,8	Passif d'impôts différés	219,7
Autres actifs	145,7	Autres passifs	0,0
<b>Total Actif</b>	<b>3 930,4</b>	<b>Total Passif</b>	<b>3 930,4</b>

A titre liminaire, il convient de rappeler que le périmètre prudentiel du Groupe MAF correspond au périmètre de consolidation statutaire.

Par ailleurs, les modalités de consolidation appliquées au niveau statutaire sont reproduites au niveau prudentiel pour les entités consolidées (intégration globale après élimination des opérations réciproques).

---

## D.1. Actifs

---

Le tableau suivant présente les principaux postes de l'actif des bilans Solvabilité 1 et Solvabilité 2 au 31.12.2018 :

<i>En M€</i>	Solvabilité 1	Solvabilité 2
<b>Immobilisations incorporelles</b>	0,8	-
<b>Actifs d'impôts différés</b>	65,7	-
<b>Immobilisations corporelles détenues pour usage propre</b>	58,8	73,3
<b>Investissements</b>	3 016,1	3 339,8
<b>Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance</b>	489,3	307,2
<b>Autres actifs</b>	405,8	210,1
<b>Total</b>	<b>4 036,4</b>	<b>3 930,4</b>

Les méthodes de valorisation à des fins de solvabilité retenues pour les principaux postes sont présentées ci-après.

### ***D.1.1. Immobilisations incorporelles***

Les immobilisations incorporelles autres que le goodwill correspondent à des logiciels et des licences informatiques.

En norme Solvabilité 1, les immobilisations incorporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition et amorties selon des règles spécifiques.

En norme Solvabilité 2, ces actifs sont valorisés à zéro, aucune valeur de marché ne pouvant être établie.

### ***D.1.2. Actifs d'impôts différés***

En norme Solvabilité 1, le calcul des impôts différés est effectué selon les méthodes en vigueur. Ces impôts différés sont principalement liés aux plus-values latentes relatives aux OPCVM.

En norme Solvabilité 2, le montant d'actifs d'impôts différés est nul au 31.12.2018, le Groupe MAF étant en situation d'impôts différés passifs. La méthode d'estimation des impôts différés est détaillée dans la partie D.3.1.

### ***D.1.3. Immobilisations corporelles détenues pour usage propre***

Ces actifs correspondent à des biens immobiliers détenus pour usage propre (immeubles d'exploitation, mobilier, matériel de bureau et matériel informatique).

En norme Solvabilité 1, ils sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition minorée du montant cumulé des amortissements éventuels et des provisions déjà passées.

En norme Solvabilité 2, les immobilisations corporelles détenues pour usage propre sont comptabilisées à leur valeur de réalisation en date de clôture, sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'ACPR. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.

### **D.1.4. Investissements**

Le tableau suivant synthétise les investissements en normes Solvabilité 1 et Solvabilité 2 au 31.12.2018 :

<i>En M€</i>	<b>Solvabilité 1</b>	<b>Solvabilité 2</b>
<b>Biens Immobiliers (autres que pour usage propre)</b>	198,9	374,5
<b>Détentions dans des entreprises liées (y compris participations)</b>	1,1	5,2
<b>Actions</b>	84,1	149,5
<b>Obligations</b>	1 518,1	1 497,4
<b>Organismes de Placement Collectif</b>	984,6	1 083,9
<b>Autres investissements</b>	229,3	229,3
<b>Total</b>	<b>3 016,1</b>	<b>3 339,8</b>

#### **D.1.4.1. Biens immobiliers (autres que pour usage propre)**

Le patrimoine immobilier du Groupe MAF est essentiellement composé d'habitations, de bureaux et de commerces.

En norme Solvabilité 1, les biens immobiliers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, nette des amortissements éventuels et des provisions déjà passées.

En norme Solvabilité 2, les biens immobiliers sont comptabilisés à leur valeur de réalisation en date de clôture. Cette dernière est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'ACPR. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.

#### **D.1.4.2. Détentions dans des entreprises liées**

En norme Solvabilité 1, les détentions dans des entreprises liées sont enregistrées à leur prix d'acquisition.

En norme Solvabilité 2, les détentions dans des entreprises liées sont enregistrées à leur valeur d'actif net.

#### **D.1.4.3. Actions**

En norme Solvabilité 1, les actions cotées et non cotées sont enregistrées à leur coût d'acquisition, sur la base du prix d'achat hors frais de négociation, hors revenus courus et net de provisions le cas échéant.

En norme Solvabilité 2, la valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- Pour les titres cotés (99,9% des actions), au dernier cours connu à la date de clôture ;
- Pour les titres non cotés (0,1% des actions), à la valeur vénale correspondant au prix de marché.

#### **D.1.4.4. Obligations**

En norme Solvabilité 1, les obligations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris intérêts courus non échus.

En norme Solvabilité 2, les obligations sont valorisées sur la base du dernier cours connu à la date de clôture y compris intérêts courus non échus.

#### **D.1.4.5. Organismes de Placement Collectif**

En norme Solvabilité 1, ces actifs sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

En norme Solvabilité 2, ces actifs sont enregistrés sur la base du dernier cours connu à la date de clôture.

#### **D.1.4.6. Autres investissements**

Ce poste est principalement composé de comptes de dépôts à terme.

En normes Solvabilité 1 et Solvabilité 2, ces derniers sont valorisés sur la base de leur valeur d'achat.

#### ***D.1.5. Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance***

Les méthodes de valorisation relatives à ce poste sont précisées en D.2.2.1.3.

#### ***D.1.6. Autres actifs***

Ce poste est principalement composé de :

- Créances nées d'opérations d'assurance directe et montants à recevoir d'intermédiaires ;
- Créances nées d'opérations de réassurance ;
- Trésorerie et équivalents de trésorerie correspondant à des liquidités qui ne sont pas sujettes à des variations de valeurs.

Pour la majorité des postes composant les autres actifs, la valorisation est identique en normes Solvabilité 1 et Solvabilité 2.



## D.2. Provisions techniques

### D.2.1. Synthèse des provisions techniques prudentielles au 31.12.2018

Le tableau suivant présente les provisions techniques prudentielles par ligne d'activité Solvabilité 2 au 31.12.2018 :

Ligne d'activité Solvabilité 2	Solvabilité 2			
	Best Estimate brut de réassurance net de recours	Best Estimate cédé en réassurance	Marge de risque	Provisions techniques nettes de réassurance
Assurance de Responsabilité Civile	2 092,9	301,0	338,2	2 130,1
Autres lignes d'activité	43,7	6,2	7,1	44,6
Total	2 136,6	307,2	345,3	2 174,8

Il convient de noter que les Best Estimate de primes sont diminués des PANES.

### D.2.2. Méthodes de valorisation des provisions techniques prudentielles

Les provisions techniques prudentielles du Groupe MAF correspondent à la somme :

- Des meilleures estimations (ou « Best Estimate ») des sociétés consolidées au niveau du Groupe, en éliminant les opérations liées à la réassurance interne ;
- De la marge de risque calculée au niveau du Groupe.

Il convient de noter pour la suite que les entités du Groupe MAF n'utilisent aucun ajustement égalisateur, courbe de taux d'intérêt sans risque transitoire, déduction transitoire autre que la correction de volatilité dans le cadre du calcul des provisions techniques.

#### D.2.2.1. Best Estimate

Pour chaque société, le Best Estimate correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs (entrées et sorties) qui seront engagés par la société pour honorer les engagements d'assurance et de réassurance au 31.12.2018.

Le Best Estimate est calculé au brut, sans déduction des créances découlant des contrats de réassurance, ces dernières étant estimées séparément.

##### D.2.2.1.1 Best Estimate de sinistres brut de réassurance

Le Best Estimate de sinistres brut de réassurance correspond à la valeur actuelle probable des flux futurs liés à :

- Des sinistres survenus et non encore réglés ;
- Des sinistres non encore manifestés pour les garanties décennales de l'assurance construction gérées en capitalisation (Responsabilité Civile Décennale et Dommages Ouvrage).

Les flux futurs sont estimés à partir de méthodes actuarielles classiques appliquées à des groupes de risques homogènes au sein de chaque ligne d'activité Solvabilité 2. Le choix des méthodologies retenues est fondé sur la nature des risques analysés. Des méthodes simplifiées peuvent être retenues pour certains périmètres non matériels, en application du principe de proportionnalité.

Les flux futurs sont actualisés sur la base de la courbe des taux sans ajustement publiée par l'AEAPP.

#### **D.2.2.1.2 Best Estimate de primes brut de réassurance**

Le Best Estimate de primes couvre les sinistres futurs relatifs à des engagements d'assurance entrant dans les limites du contrat. Son calcul repose sur les flux futurs relatifs à ces engagements qui doivent inclure :

- Les flux d'entrée (primes et recours à encaisser) ;
- Les flux de sortie (prestations et frais).

La méthode d'évaluation retenue repose sur la simplification proposée par l'AEAPP dans les spécifications techniques du 20 avril 2014. Le calcul distingue deux composantes :

- Les contrats déjà en cours, dont la prime a été émise mais non encore acquise (ou « PPNA ») ;
- Les contrats dont la prime n'a pas encore été émise et dont la période de couverture débute après la date d'évaluation (ou « primes futures »).

#### **D.2.2.1.3 Best Estimate cédé à la réassurance**

Les provisions cédées en réassurance sont modélisées de manière séparée des provisions techniques. Elles sont diminuées d'un ajustement destiné à couvrir la défaillance potentielle des réassureurs.

#### **D.2.2.2. Marge de risque**

En application du principe de proportionnalité, la marge de risque est estimée à l'aide de la méthode simplifiée de la méthode simplifiée n°2 des spécifications techniques. Cette méthode consiste en une projection des sous-modules de risques Groupe (SCR de souscription Non-Vie, SCR de défaut et SCR opérationnel) à chaque pas de temps  $t$  selon une méthode simplifiée (au prorata du Best Estimate).

Les SCR ainsi projetés sont ensuite actualisés sur la base de la courbe des taux sans ajustement publiée par l'AEAPP, puis multipliés par le taux du coût du capital fixé par la réglementation (6%).

La ventilation de la marge de risque entre les lignes d'activité Solvabilité 2 est effectuée au prorata du Best Estimate.

### **D.2.3. Analyse des provisions techniques**

#### **D.2.3.1. Analyse de mouvements des provisions en norme statutaire vers les provisions en norme Solvabilité 2**

Les provisions techniques en norme Solvabilité 2 reflètent une vision économique des engagements. Cette norme induit des différences méthodologiques par rapport à Solvabilité 1 telles que :

- Une logique de valorisation économique en Solvabilité 2 contre une logique de provisionnement prudentiel en Solvabilité 1, et un effet d'actualisation des flux entrants et sortants dans le calcul du Best Estimate ;
- La prise en compte d'une frontière des contrats différente dans le cadre des modélisations ;
- Les différences dans la décomposition des provisions techniques : le calcul d'une marge de risque n'a pas d'équivalent en Solvabilité 1, et certains types de provisions comptables ne sont pas retenus en norme Solvabilité 2.

#### **D.2.3.2. Incertitudes liées aux provisions techniques**

Les principales incertitudes relatives à l'estimation des provisions techniques de MAF Assurances relèvent :

- D'un changement législatif ;
- De l'inflation ;

- De l'aggravation des condamnations *in solidum* suite aux faillites de plusieurs assureurs opérant en LPS (Libre Prestation de Service) en France.

La précision des estimations des provisions techniques repose sur une incertitude inhérente aux méthodologies de projection. En effet, les coûts ultimes de sinistres sont sujets à la survenance d'événements non encore apparus, tels qu'une décision de tribunal, un changement législatif, des dommages subséquents, des changements économiques et sociaux (inflation ou changements de comportements de la société).

Par ailleurs, la survenance de sinistres futurs peut dévier des estimations réalisées : en effet, les projections de sinistres futurs et de paiements sont fondées pour une grande partie, sur l'historique de la compagnie avec un certain degré de prudence. Il est possible que les données historiques ne soient pas prédictives de l'émergence des futurs sinistres de la compagnie.

En outre, les estimations contiennent des provisions pour des sinistres potentiels futurs provenant de causes non complètement incluses dans les données historiques. Cependant si, par exemple, de nouveaux types de sinistres apparaissaient en accord avec les garanties offertes dans nos polices comme le résultat d'une nouvelle jurisprudence, de telles provisions de sinistres pourraient venir en addition de celles estimées.

---

## D.3. *Autres passifs*

---

Le tableau suivant présente les principaux postes du passif des bilans Solvabilité 1 et Solvabilité 2 du Groupe MAF au 31.12.2018 :

<i>en M€</i>	Solvabilité 1	Solvabilité 2
Passifs d'impôts différés	3,1	219,7
Autres dettes	122,5	63,9
Total	125,6	283,6

### D.3.1. *Passifs d'impôts différés*

En norme Solvabilité 1, le calcul des impôts différés est effectué selon les méthodes en vigueur.

En norme Solvabilité 2, les passifs (respectivement actifs) d'impôts différés correspondent au montant d'impôts sur le résultat payable (respectivement recouvrable) au cours de périodes futures au titre de différences temporelles imposables (respectivement déductibles), et du report en avant de pertes fiscales ou de crédits d'impôts non utilisés :

- Ces différences temporelles sont calculées sur la base d'actif et de passif en valeur prudentielle ;
- Les Impôts Différés Actifs et Impôts Différés Passifs sont compensés dans le bilan Solvabilité 2.

L'assiette de calcul correspond à l'écart de valorisation des postes retraités des éléments déjà fiscalisés. Le taux d'imposition est ensuite appliqué à cette assiette de calcul.

### D.3.2. *Autres dettes*

Ce poste est principalement composé des éléments suivants :

- Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires ;
- Dettes nées d'opérations de réassurance.

Ces dettes sont valorisées de manière identique en normes Solvabilité 1 et Solvabilité 2.

Ce poste est par ailleurs composé de la quote-part négative sur obligations souveraines et d'entreprises. Ces dettes sont valorisées à zéro en norme Solvabilité 2.

---

#### **D.4. *Méthodes de valorisation alternatives***

---

Le Groupe MAF n'utilise pas de méthode de valorisation alternative au 31.12.2018.

---

## **D.5. *Autres informations***

---

Aucune autre information relative à la valorisation des actifs et des passifs du Groupe MAF n'est à noter.

---

## **E. Gestion du capital**

---

### **E.1. Fonds propres**

---

#### **E.1.1. Processus de gestion des fonds propres**

Le processus de gestion des fonds propres est encadré par la politique de gestion du capital mise en place par le Groupe MAF et validée par le Conseil d'Administration. Cette politique précise les objectifs, la gouvernance et les moyens mis en œuvre en matière de gestion des fonds propres afin de s'assurer que le Conseil d'Administration et la Direction Générale de MAF Assurances (entité consolidante) disposent de l'information nécessaire pour surveiller et gérer le capital économique conformément aux objectifs recherchés et à la stratégie afférente à chaque entité et au Groupe.

Les principaux objectifs fixés par le Groupe MAF en matière de gestion des fonds propres sont les suivants :

- Exercer des activités dans l'intérêt de ses assurés tout en limitant les risques à un niveau qui reste en adéquation avec l'appétit au risque ;
- Renforcer les fonds propres pour garantir la pérennité et le développement des activités du Groupe.

A cet égard, toute prise de décision de gestion pouvant impacter le niveau de capital économique doit spécifier de quelle manière les indicateurs de capital économique ont été considérés dans le processus de décision.

##### **E.1.1.1. Gouvernance**

Au sein du Groupe MAF, la gestion du capital est encadrée par une gouvernance, à travers notamment les éléments suivants :

- Une supervision par un comité dédié (le bureau du Conseil d'Administration), dont les responsabilités sont décrites, formalisées et approuvées par le Conseil d'Administration. Ce comité analyse notamment les résultats trimestriels et annuels pour s'assurer que ces derniers sont en phase avec les objectifs stratégiques ;
- Une identification des personnes en charge de la gestion du capital et une définition claire de leurs responsabilités.

La gestion du capital est une activité qui revient au Conseil d'Administration. Il est assisté du bureau du Conseil d'Administration, de la Direction Générale de MAF Assurances ainsi que des directions opérationnelles des deux principales entités d'assurance du Groupe : la direction des risques et de l'actuariat ainsi que la direction financière. Procédures

En considérant les risques réellement supportés par les entités du Groupe, des stratégies de gestion et d'optimisation du capital ont été mises en place, dont les objectifs sont les suivants :

- Améliorer le ratio de solvabilité : soit en augmentant le montant des fonds propres éligibles, soit en réduisant le besoin en capital ;
- Réduire la volatilité des fonds propres.

##### **E.1.1.1.1 Stratégies de gestion du capital**

Au sein du Groupe MAF, les opérations de gestion du capital pour les différentes entités reposent sur :

- Le résultat de l'année, permettant de renforcer les fonds propres et d'assurer la pérennité et le développement de l'activité ;
- La surveillance du profil de risques, permettant d'assurer que chaque entité ainsi que le Groupe disposent d'un capital économique proportionnel aux risques qu'ils encourent ;
- Des levées de fonds propres au moyen, par exemple, de l'émission de dettes subordonnées.

#### **E.1.1.1.2 Stratégies d'optimisation du capital**

L'optimisation du capital de MAF Assurances se décline selon les axes suivants :

- L'allocation stratégique d'actifs ;
- La réassurance ;
- Une provision spécifique de dérive de l'inflation ;
- La réorganisation juridique.

Une stratégie d'allocation d'actifs spécifique est définie pour le Groupe MAF afin d'en réduire la volatilité et d'en optimiser la performance à long terme. La définition de la stratégie d'investissement est fondée sur les éléments suivants :

- L'adossement au passif ;
- La recherche de la performance ;
- Le respect du cadre réglementaire ;
- La maîtrise des risques.

Par ailleurs, le Groupe MAF a recours à la réassurance proportionnelle et non-proportionnelle, lui permettant d'optimiser sa gestion du capital notamment en :

- Diminuant sensiblement son exposition aux risques ;
- Allégeant son besoin en capital ;
- Réduisant la volatilité des sinistres ;
- Réduisant la volatilité de ses fonds propres économiques (en transférant une partie de cette volatilité aux réassureurs).

La gestion des fonds propres repose également sur les travaux menés dans le cadre de l'ORSA, conduisant le Groupe MAF à une analyse de son besoin en fonds propres sur l'horizon de planification de son activité (5 ans).

### **E.1.2. Composition et évolution des fonds propres**

Les fonds propres Solvabilité 2 se décomposent, conformément aux articles 82 à 92 de la Directive 2009/138/CE, en fonds propres de base et en fonds propres auxiliaires :

- Les fonds propres de base sont constitués d'une part de l'excédent des actifs sur les passifs (valorisés selon l'article 75 de la directive Solvabilité 2) auquel est soustrait le montant des actions détenues en propres et d'autre part des passifs subordonnés ;
- Les fonds propres auxiliaires se composent d'éléments autres que les fonds propres de base qui peuvent être appelés pour absorber des pertes (tels que la fraction non versée du capital social, les lettres de crédit et les garanties, tout autre engagement juridiquement contraignant reçu par les entreprises d'assurance).

Le Groupe MAF ne possède ni passifs subordonnés ni fonds propres auxiliaires.

#### **E.1.2.1. Composition des fonds propres**

Les fonds propres sociaux du Groupe MAF sont calculés à partir des fonds propres des entités participantes, en réalisant les principaux retraitements suivants :



- Elimination des comptes courants, de la réassurance interne et des commissions de courtage intragroupes ;
- Elimination des groupements de fait et des loyers payés au groupe ;
- Classement des résultats nets des filiales dans les fonds propres du groupe ;
- Elimination des titres de participation et ventilation des capitaux sociaux au niveau des filiales ;
- Elimination des opérations réciproques, notamment de versement de dividende.

Le montant des opérations intragroupes est faible au 31.12.2018.

Il convient de noter que les fonds propres du Groupe MAF sont essentiellement constitués des entités MAF Assurances et EUROMAF.

Les fonds propres sociaux du Groupe MAF sont composés :

- Du fonds d'établissement (incluant les droits d'entrée) ;
- Des fonds excédentaires, correspondant au résultat de l'exercice, aux autres réserves et aux écarts de conversion.

Quant aux fonds propres prudentiels, ils sont composés :

- Des fonds propres sociaux ;
- De la réserve de réconciliation Solvabilité 2.

Ainsi, les fonds propres de base se décomposent comme suit au 31.12.2017 et au 31.12.2018 :

<i>en M€</i>	2017	2018	Evolution (en montant)	Evolution (en %)
Fonds d'établissement	8,4	8,8	0,3	3,8%
Fonds excédentaires	460,9	509,1	48,2	10,5%
<i>Dont autres réserves</i>	422,1	460,9	38,8	9,2%
<i>Dont écarts de conversion</i>	0,0	0,0	0,0	0,0%
<i>Dont résultat de l'exercice</i>	38,8	48,2	9,5	24,4%
Intérêts minoritaires	20,0	21,3	1,3	6,6%
<b>Fonds propres Solvabilité 1</b>	<b>489,3</b>	<b>539,1</b>	<b>48,5</b>	<b>9,9%</b>
Retraitements	0,0	0,0	0,0	na
Réserve de réconciliation	664,7	625,8	-38,9	-5,9%
Déduction	0,0	0,0	0,0	na
<b>Fonds propres de base Solvabilité 2</b>	<b>1 153,9</b>	<b>1 164,9</b>	<b>9,6</b>	<b>0,8%</b>

Les fonds propres Solvabilité 2 du Groupe MAF ne font l'objet d'aucune déduction. Leur montant s'élève à 1 164,9 M€ au 31.12.2018, soit une augmentation de 0,8% par rapport à 2017.

La variation des fonds excédentaires s'explique principalement par le résultat de l'année 2018.

La réserve de réconciliation baisse de 38,9 M€, entre le 31.12.2017 et le 31.12.2018, en raison principalement en raison principalement de l'évolution à la baisse de -68,4 M€ des plus-values latentes des actifs.

#### E.1.2.2. Passage des fonds propres sociaux aux fonds propres « économiques »

Le passage des fonds propres sociaux aux fonds propres économiques s'explique par les différences de valorisation entre les normes Solvabilité 1 et Solvabilité 2, s'agissant notamment des provisions techniques, des actifs financiers et des impôts différés (réserve de réconciliation).

Le tableau ci-dessous détaille les éléments expliquant le passage des fonds propres sociaux aux fonds propres Solvabilité 2 au 31.12.2017 et au 31.12.2018 :

<i>en M€</i>	2017	2018	Evolution (en montant)	Evolution (en %)
Fonds propres Solvabilité 1	489,3	539,1	49,8	10,2%
Fonds propres Solvabilité 2	1 153,9	1 164,9	11,0	1,0%

Les mouvements importants sur les valorisations économiques des actifs s'expliquent par une baisse des marchés actions accompagnée d'une hausse des spreads obligataires en décembre 2018.

#### E.1.2.3. Fonds propres disponibles et éligibles

Les montants de fonds propres disponibles et éligibles du Groupe MAF répartis par niveau sont présentés dans le tableau ci-dessous au 31.12.2018 :

<i>en M€</i>	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
<b>Fonds propres de base après déductions</b>	<b>1 164,9</b>	<b>1 164,9</b>	-	-	-
Fonds propres auxiliaires	1 164,9	-	-	-	-
Fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	1 164,9	1 164,9	-	-	-
<b>Fonds propres éligibles pour le calcul du capital de solvabilité requis</b>	<b>1 164,9</b>	<b>1 164,9</b>	-	-	-
Fonds propres disponibles pour le calcul du minimum de capital requis	1 164,9	1 164,9	-	-	-
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis</b>	<b>1 164,9</b>	<b>1 164,9</b>	-	-	-

La totalité des fonds propres détenus par le Groupe MAF sont classés en niveau 1 non restreint. Ainsi, les fonds propres disponibles sont équivalents aux fonds propres éligibles à la couverture du capital de solvabilité requis et du minimum de solvabilité requis.

#### E.1.3. Clauses et conditions attachées aux fonds propres

Aucune clause spécifique n'est attachée aux fonds propres du Groupe MAF.

Par ailleurs, aucune catégorie de fonds propres du Groupe MAF n'est soumise à des mesures transitoires.



## E.2. Exigences réglementaires en capital (MCR / SCR)

### E.2.1. Méthodes de calcul des exigences réglementaires en capital (MCR et SCR)

Le Groupe MAF évalue le capital de solvabilité requis (SCR) ainsi que le minimum de capital de solvabilité requis (MCR) à partir de la Formule Standard sans recours à des simplifications majeures. En particulier, le Groupe MAF n'utilise pas de paramètres propres pour le calcul du capital de solvabilité requis.

Le SCR Groupe est calculé sur la base de la méthode de consolidation des comptes, selon les mêmes principes qu'au niveau solo.

Le minimum de capital de solvabilité requis du Groupe MAF est évalué conformément à la Formule Standard à partir de la formule linéaire non-vie, appliquée aux primes émises nettes de réassurance et aux Best Estimate nets de réassurance. Le montant total du MCR est alors déterminé par combinaison entre la formule linéaire et un plafond ainsi qu'un plancher exprimés en pourcentage du capital de solvabilité requis.

### E.2.2. Synthèse des montants du SCR et du MCR

Au 31.12.2018, le montant de SCR s'élève à 702,5 M€ et se décompose comme suit par sous-module de risques :

en M€	2017	2018	Evolution (en montant)	Evolution (en %)
SCR de souscription non-vie	685,9	687,5	1,7	0,2%
SCR de souscription santé NSLT	0,9	0,0	-0,9	-100,0%
SCR de marché	379,3	322,7	-56,6	-14,9%
SCR de contrepartie	41,1	42,6	1,6	3,8%
<b>SCR de Base (avant diversification)</b>	<b>1 107,1</b>	<b>1 052,8</b>	<b>-54,2</b>	<b>-4,9%</b>
<i>Effet de diversification</i>	-222,7	-200,9	21,8	-9,8%
<b>SCR de Base (après diversification) - BSCR</b>	<b>884,4</b>	<b>851,9</b>	<b>-32,5</b>	<b>-3,7%</b>
SCR opérationnel	71,3	70,3	-1,0	-1,4%
Ajustement pour impôts différés	-249,2	-219,7	29,6	-11,9%
<b>SCR Consolidé</b>	<b>706,4</b>	<b>702,5</b>	<b>-3,9</b>	<b>-0,5%</b>

Le montant de SCR est stable par rapport à 2017. Cette légère évolution à la hausse en 2018 s'explique par différents mouvements compensatoires que sont :

- La baisse du SCR Marché expliquée par une baisse des plus-values latentes en décembre 2018 ;
- La baisse de l'ajustement pour impôts différés en ligne la baisse des valeurs de marchés des actifs et la baisse des impôts différés au passif. Une hausse corrélative du bénéfice de diversification.

Le minimum de capital requis s'élève à 232,7 M€ au 31.12.2018 :

<i>en M€</i>	2017	2018	Evolution (en montant)	Evolution (en %)
MCR linéaire	228,2	232,7	4,5	2,0%
MCR plafond	317,9	316,1	-1,7	-0,5%
MCR plancher	176,6	175,6	-1,0	-0,5%
<b>MCR</b>	<b>228,2</b>	<b>232,7</b>	<b>4,5</b>	<b>2,0%</b>

Les données utilisées pour calculer le minimum de capital requis au 31.12.2018 sont présentées en Annexe de ce rapport (cf. Etat S.28.01.01 : Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement).

---

### **E.3. *Utilisation du sous-module « risque action fondé sur la durée »***

---

Le Groupe MAF n'utilise pas le sous-module « risque sur action fondé sur la durée » dans le cadre du calcul du capital de solvabilité requis.

---

#### **E.4. *Différences entre la Formule Standard et le modèle interne utilisé***

---

Le calcul du capital de solvabilité requis du Groupe MAF repose sur la Formule Standard et non sur un modèle interne.

---

## **E.5. *Non-respect des exigences dans l'évaluation du MCR / SCR***

---

Au 31.12.2018, le ratio de couverture du capital de solvabilité requis par les fonds propres éligibles s'élève à 165,8%.

Le ratio de couverture du minimum de capital requis par les fonds propres éligibles s'élève à 500,6%.

Par ailleurs, aucun non-respect des exigences de couverture des SCR et MCR n'a été observé au cours de l'exercice.



---

## **E.6. *Autres informations***

---

Aucune autre information relative à la gestion du capital au sein du Groupe MAF n'est à noter.

---

---

## Annexes quantitatives

---

---

<b>Groupe MAF</b> .....	<b>75</b>
Groupe MAF - Tableau S.02.01.02 : Bilan .....	75
Groupe MAF - Tableau S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité .....	77
Groupe MAF - Tableau S.05.02.01 : Primes, sinistres et dépenses par pays .....	80
Groupe MAF - Tableau S.23.01.22 : Fonds propres .....	81
Groupe MAF - Tableau S.25.01.22 : Capital de solvabilité requis pour les entreprises qui utilisent la formule standard .....	84
Groupe MAF - Tableau S.32.01.22 : Entreprises dans le périmètre du Groupe .....	85
<b>MAF Assurances</b> .....	<b>88</b>
MAF Assurances - Tableau S.02.01.02 : Bilan – au 31.12.2018.....	88
MAF Assurances - Tableau S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité .....	90
MAF Assurances - Tableau S.05.02.01 : Primes, sinistres et dépenses par pays .....	93
MAF Assurances - Tableau S.17.01.02 : Provisions techniques non-vie .....	94
MAF Assurances - Tableau S.19.01.21 : Sinistres en non-vie – au 31.12.2018 .....	97
MAF Assurances - Tableau S.23.01.01 : Fonds propres – au 31.12.2018.....	99
MAF Assurances - Tableau S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis pour les entreprises qui utilisent la formule standard – au 31.12.2018 .....	101
MAF Assurances - Tableau S.28.01.01 : Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement.....	102
<b>EUROMAF</b> .....	<b>104</b>
EUROMAF - Tableau S.02.01.02 : Bilan – au 31.12.2018 .....	104
EUROMAF - Tableau S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité .....	106
EUROMAF - Tableau S.05.02.01 : Primes, sinistres et dépenses par pays .....	107
EUROMAF - Tableau S.19.01.21 : Sinistres en non-vie au 31.12.2018.....	109
EUROMAF - Tableau S.23.01.01 : Fonds propres – au 31.12.2018 .....	111
EUROMAF - Tableau S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis pour les entreprises qui utilisent la formule standard – en euros au 31.12.2017 .....	113
EUROMAF - Tableau S.28.01.01 : Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement.....	114
<b>EUROMAF Ré</b> .....	<b>115</b>
EUROMAF Ré - Tableau S.02.01.02 : Bilan – au 31.12.2018 .....	115
EUROMAF Ré - Tableau S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité .....	117
EUROMAF Ré - Tableau S.05.02.01 : Primes, sinistres et dépenses par pays .....	119
EUROMAF Ré - Tableau S.17.01.02 : Provisions techniques non-vie .....	120
EUROMAF Ré - Tableau S.19.01.21 : Sinistres en non-vie au 31.12.2018.....	122
EUROMAF Ré - Tableau S.23.01.01 : Fonds propres – au 31.12.2018 .....	124
EUROMAF Ré - Tableau S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis pour les entreprises qui utilisent la formule standard – en euros au 31.12.2018 .....	126
EUROMAF Ré - Tableau S.28.01.01 : Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement.....	127

Groupe MAF - Tableau S.02.01.02 : Bilan

		Solvency II value
		C0010
<b>Assets</b>		
Goodwill	<b>R0010</b>	
Deferred acquisition costs	<b>R0020</b>	
Intangible assets	<b>R0030</b>	0,0
Deferred tax assets	<b>R0040</b>	0,0
Pension benefit surplus	<b>R0050</b>	0,0
Property, plant & equipment held for own use	<b>R0060</b>	73 300 000,0
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	<b>R0070</b>	3 339 827 462,3
Property (other than for own use)	<b>R0080</b>	374 510 000,0
Holdings in related undertakings, including participations	<b>R0090</b>	5 201 114,6
Equities	<b>R0100</b>	149 484 722,2
Equities - listed	<b>R0110</b>	149 422 485,7
Equities - unlisted	<b>R0120</b>	62 236,5
Bonds	<b>R0130</b>	1 497 422 600,2
Government Bonds	<b>R0140</b>	269 778 810,7
Corporate Bonds	<b>R0150</b>	1 134 181 506,2
Structured notes	<b>R0160</b>	93 462 283,3
Collateralised securities	<b>R0170</b>	0,0
Collective Investments Undertakings	<b>R0180</b>	1 083 881 115,2
Derivatives	<b>R0190</b>	0,0
Deposits other than cash equivalents	<b>R0200</b>	229 327 910,0
Other investments	<b>R0210</b>	0,0
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	<b>R0220</b>	0,0
Loans and mortgages	<b>R0230</b>	570 530,5
Loans on policies	<b>R0240</b>	0,0
Loans and mortgages to individuals	<b>R0250</b>	0,0
Other loans and mortgages	<b>R0260</b>	570 530,5
Reinsurance recoverables from:	<b>R0270</b>	307 174 804,9
Non-life and health similar to non-life	<b>R0280</b>	307 174 804,9
Non-life excluding health	<b>R0290</b>	307 174 804,9
Health similar to non-life	<b>R0300</b>	0,0
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	<b>R0310</b>	0,0
Health similar to life	<b>R0320</b>	0,0
Life excluding health and index-linked and unit-linked	<b>R0330</b>	0,0
Life index-linked and unit-linked	<b>R0340</b>	0,0
Deposits to cedants	<b>R0350</b>	6 575 119,4
Insurance and intermediaries receivables	<b>R0360</b>	24 040 110,6
Reinsurance receivables	<b>R0370</b>	23 790 400,1
Receivables (trade, not insurance)	<b>R0380</b>	9 406 760,0
Own shares (held directly)	<b>R0390</b>	0,0
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	<b>R0400</b>	0,0
Cash and cash equivalents	<b>R0410</b>	145 373 586,8
Any other assets, not elsewhere shown	<b>R0420</b>	333 228,7
<b>Total assets</b>	<b>R0500</b>	3 930 392 003,3

<b>Liabilities</b>		
Technical provisions – non-life	<b>R0510</b>	2 481 910 944,9
Technical provisions – non-life (excluding health)	<b>R0520</b>	2 481 910 944,9
Technical provisions calculated as a whole	<b>R0530</b>	0,0
Best Estimate	<b>R0540</b>	2 136 581 188,8
Risk margin	<b>R0550</b>	345 329 756,1
Technical provisions - health (similar to non-life)	<b>R0560</b>	0,0
Technical provisions calculated as a whole	<b>R0570</b>	0,0
Best Estimate	<b>R0580</b>	0,0
Risk margin	<b>R0590</b>	0,0
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	<b>R0600</b>	0,0
Technical provisions - health (similar to life)	<b>R0610</b>	0,0
Technical provisions calculated as a whole	<b>R0620</b>	0,0
Best Estimate	<b>R0630</b>	0,0
Risk margin	<b>R0640</b>	0,0
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	<b>R0650</b>	0,0
Technical provisions calculated as a whole	<b>R0660</b>	0,0
Best Estimate	<b>R0670</b>	0,0
Risk margin	<b>R0680</b>	0,0
Technical provisions – index-linked and unit-linked	<b>R0690</b>	0,0
Technical provisions calculated as a whole	<b>R0700</b>	0,0
Best Estimate	<b>R0710</b>	0,0
Risk margin	<b>R0720</b>	0,0
Other technical provisions	<b>R0730</b>	0,0
Contingent liabilities	<b>R0740</b>	0,0
Provisions other than technical provisions	<b>R0750</b>	3 365 468,5
Pension benefit obligations	<b>R0760</b>	21 706,0
Deposits from reinsurers	<b>R0770</b>	999 245,8
Deferred tax liabilities	<b>R0780</b>	219 676 774,4
Derivatives	<b>R0790</b>	0,0
Debts owed to credit institutions	<b>R0800</b>	8 482 350,6
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	<b>R0810</b>	0,0
Insurance & intermediaries payables	<b>R0820</b>	31 599 331,0
Reinsurance payables	<b>R0830</b>	7 098 371,1
Payables (trade, not insurance)	<b>R0840</b>	12 306 613,0
Subordinated liabilities	<b>R0850</b>	0,0
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	<b>R0860</b>	0,0
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	<b>R0870</b>	0,0
Any other liabilities, not elsewhere shown	<b>R0880</b>	37 158,8
<b>Total liabilities</b>	<b>R0900</b>	2 765 497 964,0
<b>Excess of assets over liabilities</b>	<b>R1000</b>	1 164 894 039,3

## Groupe MAF - Tableau S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)					
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
<b>Premiums written</b>							
Gross - Direct Business	R0110			2 221,8			
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120			-			
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130				-	-	-
Reinsurers' share	R0140			-			
Net	R0200			2 221,8			
<b>Premiums earned</b>					-		
Gross - Direct Business	R0210			3 474,2			
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220			-			
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230			-			
Reinsurers' share	R0240			-			
Net	R0300			3 474,2			
<b>Claims incurred</b>					-		
Gross - Direct Business	R0310			-			
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320			-			
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330			-	-	-	-
Reinsurers' share	R0340			-			
Net	R0400			-			
<b>Changes in other technical provisions</b>					-		
Gross - Direct Business	R0410			-			
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420			-			
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430			-			
Reinsurers' share	R0440			-			
Net	R0500			-			
<b>Expenses incurred</b>	<b>R0550</b>	2 395,1		116 231,0			
<b>Other expenses</b>	<b>R1200</b>						
<b>Total expenses</b>	<b>R1300</b>						

Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)

		Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss
		C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120
<b>Premiums written</b>							
Gross - Direct Business	R0110	7 207 251	254 593 022		4 425 817		1 624 023
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	-6 758	-3 335 928		0		-16 548
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130						
Reinsurers' share	R0140	1 660 720	42 577 685		0		79 449
Net	R0200	5 539 773	208 679 408		4 425 817		1 528 026
<b>Premiums earned</b>							
Gross - Direct Business	R0210	8 199 303	250 057 219		4 309 483		1 553 752
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	109	66 308		0		268
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230						
Reinsurers' share	R0240	1 675 854	41 674 957		0		79 449
Net	R0300	6 523 559	208 448 570		4 309 483		1 474 570
<b>Claims incurred</b>							
Gross - Direct Business	R0310	-44 515 597	157 762 454		898 918		1 108 190
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	-630 985	12 875 173		0		28 502
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330						
Reinsurers' share	R0340	-15 974 553	2 671 373		0		77 490
Net	R0400	-29 172 029	167 966 254		898 918		1 059 202
<b>Changes in other technical provisions</b>							
Gross - Direct Business	R0410						
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430						
Reinsurers' share	R0440						
Net	R0500						
<b>Expenses incurred</b>	R0550	4 795 104	51 966 764		298 594		541 375
<b>Other expenses</b>	R1200						
<b>Total expenses</b>	R1300						

		Line of business for: accepted non-proportional reinsurance				Total
		Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property	
		<b>C0130</b>	<b>C0140</b>	<b>C0150</b>	<b>C0160</b>	
<b>Premiums written</b>			-	-	-	267 852 336
Gross - Direct Business		-	-	-	-3 359 235	209 332 661
Gross - Proportional reinsurance accepted		-93		-3	-96	15 092 582
Gross - Non-proportional reinsurance accepted					44 317 855	
Reinsurers' share		-93		-3	220 175 150	37 120 569
Net					0	187 304 578
<b>Premiums earned</b>						264 123 232
Gross - Direct Business					66 685	202 071 874
Gross - Proportional reinsurance accepted		2 049 412		-3	2 049 409	18 518 253
Gross - Non-proportional reinsurance accepted					43 430 260	
Reinsurers' share		2 049 412		-3	222 809 067	32 088 198
Net					0	188 501 833
<b>Claims incurred</b>						115 253 964
Gross - Direct Business					12 272 689	70 889 797
Gross - Proportional reinsurance accepted		1 350 259		-1 873	1 348 387	12 272 689
Gross - Non-proportional reinsurance accepted					-13 225 690	
Reinsurers' share		1 350 259		-1 873	142 100 731	-31 134 854
Net					0	114 298 441
<b>Changes in other technical provisions</b>						0
Gross - Direct Business					0	
Gross - Proportional reinsurance accepted					0	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted					0	
Reinsurers' share	<b>R0440</b>				0	
Net	<b>R0500</b>	0			57 720 463	
<b>Expenses incurred</b>	<b>R0550</b>				0	51 947 480
<b>Other expenses</b>	<b>R1200</b>				57 720 463	
<b>Total expenses</b>	<b>R1300</b>	-	-	-	267 852 336	51 947 480

## Groupe MAF - Tableau S.05.02.01 : Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	<b>R0010</b>		Allemagne	Belgique	n.a.	n.a.	n.a.	
		<b>C0080</b>	<b>C0090</b>	<b>C0100</b>	<b>C0110</b>	<b>C0120</b>	<b>C0130</b>	<b>C0140</b>
<b>Primes émises</b>								
Brut – assurance directe	<b>R0110</b>	231818799	26026442	8349070				266194311
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0120</b>	-3359235	-	-				-3359235
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0130</b>	-96	-	-				-96
Part des réassureurs	<b>R0140</b>	39740342	3526199	993155				44259696
Net	<b>R0200</b>	188719126	22500243	7355915				218575285
<b>Primes acquises</b>								
Brut – assurance directe	<b>R0210</b>	225575653	27314887	9480082				262370622
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0220</b>	66436	-	-				66436
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0230</b>	-96	-	-				-96
Part des réassureurs	<b>R0240</b>	36414203	5371152	1586746				43372101
Net	<b>R0300</b>	189227791	21943735	7893336				219064862
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut – assurance directe	<b>R0310</b>	82804391	21364793	12096796				116265980
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0320</b>	12272689	-	-				12272689
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0330</b>	1102	-	-				1102
Part des réassureurs	<b>R0340</b>	-23611372	7012782	3436242				-13162348
Net	<b>R0400</b>	118689554	14352011	8660554				141702118
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut – assurance directe	<b>R0410</b>	-	-	-				-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0420</b>	-	-	-				-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0430</b>	-	-	-				-
Part des réassureurs	<b>R0440</b>	-	-	-				-
Net	<b>R0500</b>	-	-	-				-
<b>Dépenses engagées</b>	<b>R0550</b>	46391431	9418542	1081320				56891294
<b>Autres dépenses</b>	<b>R1200</b>							-
<b>Total des dépenses</b>	<b>R1300</b>							56891294



## Groupe MAF - Tableau S.23.01.22 : Fonds propres

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Basic own funds before deduction for participations in other financial sector</b>						
Ordinary share capital (gross of own shares)	<b>R0010</b>					
Non-available called but not paid in ordinary share capital at group level	<b>R0020</b>					
Share premium account related to ordinary share capital	<b>R0030</b>					
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	<b>R0040</b>	8 765 188,2	8 765 188,2			
Subordinated mutual member accounts	<b>R0050</b>					
Non-available subordinated mutual member accounts at group level	<b>R0060</b>					
Surplus funds	<b>R0070</b>	509 075 687,1	509 075 687,1			
Non-available surplus funds at group level	<b>R0080</b>					
Preference shares	<b>R0090</b>					
Non-available preference shares at group level	<b>R0100</b>					
Share premium account related to preference shares	<b>R0110</b>					
Non-available share premium account related to preference shares at group level	<b>R0120</b>					
Reconciliation reserve	<b>R0130</b>	647 053 164,0	647 053 164,0			
Subordinated liabilities	<b>R0140</b>					
Non-available subordinated liabilities at group level	<b>R0150</b>					
An amount equal to the value of net deferred tax assets	<b>R0160</b>					
The amount equal to the value of net deferred tax assets not available at the group level	<b>R0170</b>					
Other items approved by supervisory authority as basic own funds not specified above	<b>R0180</b>					
Non available own funds related to other own funds items approved by supervisory authority	<b>R0190</b>					
Minority interests (if not reported as part of a specific own fund item)	<b>R0200</b>					
Non-available minority interests at group level	<b>R0210</b>					
<b>Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds</b>						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	<b>R0220</b>					
<b>Deductions</b>						
Deductions for participations in other financial undertakings, including non-regulated undertakings carrying out financial activities	<b>R0230</b>					
whereof deducted according to art 228 of the Directive 2009/138/EC	<b>R0240</b>					
Deductions for participations where there is non-availability of information (Article 229)	<b>R0250</b>					

Deduction for participations included by using D&A when a combination of methods is used	<b>R0260</b>					
Total of non-available own fund items	<b>R0270</b>					
<b>Total deductions</b>	<b>R0280</b>					
<b>Total basic own funds after deductions</b>	<b>R0290</b>	1 164 894 039,3	1 164 894 039,3			
<b>Ancillary own funds</b>						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	<b>R0300</b>					
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	<b>R0310</b>					
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	<b>R0320</b>					
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	<b>R0330</b>					
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	<b>R0340</b>					
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	<b>R0350</b>					
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	<b>R0360</b>					
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	<b>R0370</b>					
Non available ancillary own funds at group level	<b>R0380</b>					
Other ancillary own funds	<b>R0390</b>					
<b>Total ancillary own funds</b>	<b>R0400</b>					
<b>Own funds of other financial sectors</b>						
Credit Institutions, investment firms, financial institutions, alternative investment fund manager, financial institutions	<b>R0410</b>					
Institutions for occupational retirement provision	<b>R0420</b>					
Non regulated entities carrying out financial activities	<b>R0430</b>					
Total own funds of other financial sectors	<b>R0440</b>					
<b>Own funds when using the D&amp;A, exclusively or in combination of method 1</b>						
Own funds aggregated when using the D&A and combination of method	<b>R0450</b>					
Own funds aggregated when using the D&A and combination of method net of IGT	<b>R0460</b>					
Total available own funds to meet the consolidated group SCR (excluding own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&A )	<b>R0520</b>	1 164 894 039,3	1 164 894 039,3			
Total available own funds to meet the minimum consolidated group SCR	<b>R0530</b>	1 164 894 039,3	1 164 894 039,3			
Total eligible own funds to meet the consolidated group SCR (excluding own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&A )	<b>R0560</b>	1 164 894 039,3	1 164 894 039,3			
Total eligible own funds to meet the minimum consolidated group SCR	<b>R0570</b>	1 164 894 039,3				
<b>Consolidated Group SCR</b>	<b>R0590</b>	702 513 401,5				
<b>Minimum consolidated Group SCR</b>	<b>R0610</b>	232 699 646				

Ratio of Eligible own funds to the consolidated Group SCR (excluding other financial sectors and the undertakings included via D&A )	R0630	166%				
Ratio of Eligible own funds to Minimum Consolidated Group SCR	R0650	501%				
Total eligible own funds to meet the group SCR (including own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&A )	R0660	1 164 894 039	1 164 894 039			
SCR for entities included with D&A method	R0670					
Group SCR	R0680	702 513 402				
Ratio of Eligible own funds to group SCR including other financial sectors and the undertakings included via D&A	R0690	166%				

		C0060
<b>Reconciliation reserve</b>		
Excess of assets over liabilities	R0700	1 164 894 039,3
Own shares (included as assets on the balance sheet)	R0710	
Forseeable dividends, distributions and charges	R0720	
Other basic own fund items	R0730	517 840 875,2
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	
Other non-available own funds	R0750	
<b>Reconciliation reserve</b>	<b>R0760</b>	647 053 164,0
<b>Expected profits</b>		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	
<b>Total EPIFP</b>	<b>R0790</b>	

**Groupe MAF - Tableau S.25.01.22 : Capital de solvabilité requis pour les entreprises qui utilisent la formule standard**

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	322 711 677,3	322 711 677,3	0
Counterparty default risk	R0020	42 612 911,7	42 612 911,7	0
Life underwriting risk	R0030	0,0	0,0	0
Health underwriting risk	R0040	0,0	0,0	0
Non-life underwriting risk	R0050	687 519 827,8	687 519 827,8	0
Diversification	R0060	-200 934 443,4	-200 934 443,4	
Intangible asset risk	R0070	0,0	0,0	
<b>Basic Solvency Capital Requirement</b>	<b>R0100</b>	<b>851 909 973,4</b>	<b>851 909 973,4</b>	

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	-
Operational risk	R0130	70 280 202,5
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-219 676 774,4
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	
<b>Solvency Capital Requirement excluding capital add-on</b>	<b>R0200</b>	<b>702 513 401,5</b>
Capital add-on already set	R0210	
Solvency capital requirement	R0220	702 513 401,5
<b>Other information on SCR</b>		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	-
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	-
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	-
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	-
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	-
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	4 - No adjustment
Net future discretionary benefits	R0460	-
<b>Minimum consolidated group solvency capital requirement</b>	<b>R0470</b>	<b>232 699 645,8</b>

## Groupe MAF - Tableau S.32.01.22 : Entreprises dans le périmètre du Groupe

Identification code and type of code of the undertaking	Country	Legal Name of the undertaking	Type of undertaking	Legal form	Category (mutual/non mutual)	Supervisory Authority
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
LEI/9695007IGQ675ZA2BA87	FRANCE	EUROMAF	2 - Non life insurance undertaking	Société anonyme	2 - Non-mutual	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution
SC/I1035	FRANCE	MAF CONSEIL	99 - Other		2 - Non-mutual	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution
SC/I1036	GERMANY	AIA	99 - Other		2 - Non-mutual	BAFIN
SC/I1037	FRANCE	SAS WAGRAM	11 - Non-regulated undertaking carrying out financial activities as defined in Article 1 (52) of Delegated Regulation (EU) 2015/35		2 - Non-mutual	
SC/I1038	GERMANY	AFB	99 - Other		2 - Non-mutual	BAFIN
SC/I1039	BELGIUM	ACS	99 - Other		2 - Non-mutual	Banque nationale de Belgique
SC/I1040	FRANCE	SCI Malesherbes	11 - Non-regulated undertaking carrying out financial activities as defined in Article 1 (52) of Delegated Regulation (EU) 2015/35		2 - Non-mutual	
LEI/9695004R2B7WRRBF1O73	FRANCE	Mutuelle des Architectes Français	2 - Non life insurance undertaking	Société d'assurance mutuelle	1 - Mutual	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution
LEI/222100KBNHEBPLQJ0322	LUXEMBOURG	EUROMAF RE	3 - Reinsurance undertaking	Société anonyme	2 - Non-mutual	Commissariat aux assurances
SC/I1043	FRANCE	PATRIMAF	11 - Non-regulated undertaking carrying out financial activities as defined in Article 1 (52) of Delegated Regulation (EU) 2015/35		2 - Non-mutual	
SC/I1042	FRANCE	MAFINVEST	11 - Non-regulated undertaking carrying out financial activities as defined in Article 1 (52) of Delegated Regulation (EU) 2015/35		2 - Non-mutual	

Identification code and type of code of the undertaking	Ranking criteria (in the group currency)							
	Total Balance Sheet (for (re)insurance undertakings)	Total Balance Sheet (for other regulated undertakings)	Total Balance Sheet (non-regulated undertakings)	Written premiums net of reinsurance ceded under IFRS or local GAAP for (re)insurance undertakings	Turn over defined as the gross revenue under IFRS or local GAAP for other types of undertakings or insurance holding companies	Underwriting performance	Investment performance	Total performance
<b>C0020</b>	<b>C0090</b>	<b>C0100</b>	<b>C0110</b>	<b>C0120</b>	<b>C0130</b>	<b>C0140</b>	<b>C0150</b>	<b>C0160</b>
LEI/9695007IGQ675ZA2BA87			30711859,76		7405414,65	1685160,22	7051169,79	
SC/I1035	2316225,00							2316225,00
SC/I1036	12871120,32							12871120,32
SC/I1037		100633174,00						
SC/I1038	1217834,97							1217834,97
SC/I1039	79721,00							79721,00
SC/I1040		52262685,00						
LEI/9695004R2B7WRRBF1O73			188501833,29		64642838,90	6523924,94	29749277,04	
LEI/222100KBNHEBPLQJ0322			3595622,80		40843,32	17956,77		
SC/I1043		51951929,00						
SC/I1042		28131357,00						

Identification code and type of code of the undertaking	Criteria of influence							Inclusion in the scope of Group supervision		Group solvency calculation
	Accounting standard	% capital share	% used for the establishment of accounting consolidated accounts	% voting rights	Other criteria	Level of influence	Proportional share used for group solvency calculation	Yes/No	Date of decision if art. 214 is applied	Method used and under method 1, treatment of the undertaking
<b>C0020</b>	<b>C0170</b>	<b>C0180</b>	<b>C0190</b>	<b>C0200</b>	<b>C0210</b>	<b>C0220</b>	<b>C0230</b>	<b>C0240</b>	<b>C0250</b>	<b>C0260</b>
LEI/9695007IGQ675ZA2BA87	2 - Local GAAP	80,00%	100,00%	80,00%		1 - Dominant		1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
SC/I1035	2 - Local GAAP	100,00%	100,00%	100,00%		1 - Dominant		1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
SC/I1036	2 - Local GAAP	100,00%	100,00%	100,00%		1 - Dominant		1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
SC/I1037	2 - Local GAAP	100,00%	100,00%	100,00%		1 - Dominant		1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
SC/I1038	2 - Local GAAP	100,00%	100,00%	100,00%		1 - Dominant		1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
SC/I1039	2 - Local GAAP	100,00%	100,00%	100,00%		1 - Dominant		1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
SC/I1040	2 - Local GAAP	100,00%	100,00%	100,00%		1 - Dominant		1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
LEI/9695004R2B7WRRBF1O73	2 - Local GAAP	100,00%	100,00%	100,00%		1 - Dominant	100,00%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
LEI/222100KBNHEBPLQJ0322	2 - Local GAAP	88,50%	100,00%	88,50%		1 - Dominant		1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
SC/I1043	2 - Local GAAP	100,00%	100,00%	100,00%		1 - Dominant		1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
SC/I1042	2 - Local GAAP	100,00%	100,00%	100,00%		1 - Dominant		1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation

**MAF Assurances - Tableau S.02.01.02 : Bilan – au 31.12.2018**

<b>Assets</b>		Solvency II value
		<b>C0010</b>
Intangible assets	<b>R0030</b>	-
Deferred tax assets	<b>R0040</b>	-
Pension benefit surplus	<b>R0050</b>	-
Property, plant & equipment held for own use	<b>R0060</b>	-
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	<b>R0070</b>	3 120 023 620
Property (other than for own use)	<b>R0080</b>	245 200 000
Holdings in related undertakings, including participations	<b>R0090</b>	232 052 905
Equities	<b>R0100</b>	266 252 092
Equities - listed	<b>R0110</b>	149 422 486
Equities - unlisted	<b>R0120</b>	116 829 607
Bonds	<b>R0130</b>	1 187 027 055
Government Bonds	<b>R0140</b>	189 375 386
Corporate Bonds	<b>R0150</b>	926 049 386
Structured notes	<b>R0160</b>	71 602 283
Collateralised securities	<b>R0170</b>	-
Collective Investments Undertakings	<b>R0180</b>	990 443 025
Derivatives	<b>R0190</b>	-
Deposits other than cash equivalents	<b>R0200</b>	199 048 542
Other investments	<b>R0210</b>	-
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	<b>R0220</b>	-
Loans and mortgages	<b>R0230</b>	570 531
Loans on policies	<b>R0240</b>	-
Loans and mortgages to individuals	<b>R0250</b>	-
Other loans and mortgages	<b>R0260</b>	570 531
Reinsurance recoverables from:	<b>R0270</b>	274 449 815
Non-life and health similar to non-life	<b>R0280</b>	274 449 815
Non-life excluding health	<b>R0290</b>	274 449 815
Health similar to non-life	<b>R0300</b>	-
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	<b>R0310</b>	-
Health similar to life	<b>R0320</b>	-
Life excluding health and index-linked and unit-linked	<b>R0330</b>	-
Life index-linked and unit-linked	<b>R0340</b>	-
Deposits to cedants	<b>R0350</b>	-
Insurance and intermediaries receivables	<b>R0360</b>	20 007 892
Reinsurance receivables	<b>R0370</b>	24 464 168
Receivables (trade, not insurance)	<b>R0380</b>	12 110 816
Own shares (held directly)	<b>R0390</b>	-
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	<b>R0400</b>	-
Cash and cash equivalents	<b>R0410</b>	104 790 825
Any other assets, not elsewhere shown	<b>R0420</b>	277 350
<b>Total assets</b>	<b>R0500</b>	3 556 695 016



		Solvency II value
		<b>C0010</b>
<b>Liabilities</b>		
Technical provisions – non-life	<b>R0510</b>	2 187 458 298
Technical provisions – non-life (excluding health)	<b>R0520</b>	2 187 458 298
Technical provisions calculated as a whole	<b>R0530</b>	-
Best Estimate	<b>R0540</b>	1 877 262 365
Risk margin	<b>R0550</b>	310 195 932
Technical provisions - health (similar to non-life)	<b>R0560</b>	-
Technical provisions calculated as a whole	<b>R0570</b>	-
Best Estimate	<b>R0580</b>	-
Risk margin	<b>R0590</b>	-
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	<b>R0600</b>	-
Technical provisions - health (similar to life)	<b>R0610</b>	-
Technical provisions calculated as a whole	<b>R0620</b>	-
Best Estimate	<b>R0630</b>	-
Risk margin	<b>R0640</b>	-
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	<b>R0650</b>	-
Technical provisions calculated as a whole	<b>R0660</b>	-
Best Estimate	<b>R0670</b>	-
Risk margin	<b>R0680</b>	-
Technical provisions – index-linked and unit-linked	<b>R0690</b>	-
Technical provisions calculated as a whole	<b>R0700</b>	-
Best Estimate	<b>R0710</b>	-
Risk margin	<b>R0720</b>	-
Other technical provisions	<b>R0730</b>	-
Contingent liabilities	<b>R0740</b>	-
Provisions other than technical provisions	<b>R0750</b>	658 120
Pension benefit obligations	<b>R0760</b>	10 600
Deposits from reinsurers	<b>R0770</b>	924 476
Deferred tax liabilities	<b>R0780</b>	240 599 270
Derivatives	<b>R0790</b>	-
Debts owed to credit institutions	<b>R0800</b>	8 482 351
Debts owed to credit institutions resident domestically	<b>ER0801</b>	
Debts owed to credit institutions resident in the euro area other than domestic	<b>ER0802</b>	
Debts owed to credit institutions resident in rest of the world	<b>ER0803</b>	
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	<b>R0810</b>	
Debts owed to non-credit institutions	<b>ER0811</b>	-
Debts owed to non-credit institutions resident domestically	<b>ER0812</b>	-
Debts owed to non-credit institutions resident in the euro area other than domestic	<b>ER0813</b>	-
Debts owed to non-credit institutions resident in rest of the world	<b>ER0814</b>	-
Other financial liabilities (debt securities issued)	<b>ER0815</b>	
Insurance & intermediaries payables	<b>R0820</b>	25 456 016
Reinsurance payables	<b>R0830</b>	1 081 045
Payables (trade, not insurance)	<b>R0840</b>	14 510 262
Subordinated liabilities	<b>R0850</b>	
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	<b>R0860</b>	
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	<b>R0870</b>	
Any other liabilities, not elsewhere shown	<b>R0880</b>	
<b>Total liabilities</b>	<b>R0900</b>	2 479 180 436
<b>Excess of assets over liabilities</b>	<b>R1000</b>	1 077 514 580

## MAF Assurances - Tableau S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)					
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
<b>Premiums written</b>							
Gross - Direct Business	R0110			2 222			
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130						
Reinsurers' share	R0140						
Net	R0200			2 222			
<b>Premiums earned</b>							
Gross - Direct Business	R0210			3 474			
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230						
Reinsurers' share	R0240						
Net	R0300			3 474			
<b>Claims incurred</b>							
Gross - Direct Business	R0310						
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330						
Reinsurers' share	R0340						
Net	R0400						
<b>Changes in other technical provisions</b>							
Gross - Direct Business	R0410						
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430						
Reinsurers' share	R0440						
Net	R0500						
<b>Expenses incurred</b>	<b>R0550</b>	0,00	0,00	109	0,00	0,00	0,00
<b>Other expenses</b>	<b>R1200</b>						
<b>Total expenses</b>	<b>R1300</b>						

Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)							
		Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss
		C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120
<b>Premiums written</b>							
Gross - Direct Business	R0110	7 067 318	197 996 220		4 160 969		105 933
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	30 363	14 987 870		0		74 349
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130						
Reinsurers' share	R0140	1 644 400	35 396 719		0		79 449
Net	R0200	5 453 280	177 587 371		4 160 969		100 833
<b>Premiums earned</b>							
Gross - Direct Business	R0210	8 009 522	190 007 984		4 043 260		7 634
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	30 363	18 413 541		0		74 349
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230						
Reinsurers' share	R0240	1 653 713	30 355 035		0		79 449
Net	R0300	6 386 171	178 066 490		4 043 260		2 534
<b>Claims incurred</b>							
Gross - Direct Business	R0310	-52 877 526	122 501 727		1 162 143		103 453
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	-630 985	12 875 173		0		28 502
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330						
Reinsurers' share	R0340	-15 937 159	-15 275 285		0		77 590
Net	R0400	-37 571 353	150 652 184		1 162 143		54 365
<b>Changes in other technical provisions</b>							
Gross - Direct Business	R0410						
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430						
Reinsurers' share	R0440						
Net	R0500						
<b>Expenses incurred</b>	R0550	5 022 798	46 646 670		253 033		24 871
<b>Other expenses</b>	R1200						
<b>Total expenses</b>	R1300						

		Line of business for: accepted non-proportional reinsurance				Total
		Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property	
		C0130	C0140	C0150	C0160	
<b>Premiums written</b>						
Gross - Direct Business						209 332 661
Gross - Proportional reinsurance accepted						15 092 582
Gross - Non-proportional reinsurance accepted						
Reinsurers' share						37 120 569
Net			-92,55		-3,28	187 304 578
<b>Premiums earned</b>						
Gross - Direct Business						202 071 874
Gross - Proportional reinsurance accepted						18 518 253
Gross - Non-proportional reinsurance accepted						
Reinsurers' share						32 088 198
Net			-92,55		-3,28	188 501 833
<b>Claims incurred</b>						
Gross - Direct Business						70 889 797
Gross - Proportional reinsurance accepted						12 272 689
Gross - Non-proportional reinsurance accepted						
Reinsurers' share						-31 134 854
Net			2 974,09		-1 872,50	114 298 441
<b>Changes in other technical provisions</b>						
Gross - Direct Business						
Gross - Proportional reinsurance accepted						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted						
Reinsurers' share	R0440					
Net	R0500					
<b>Expenses incurred</b>	R0550		0,00		0,00	51 947 480
<b>Other expenses</b>	R1200					
<b>Total expenses</b>	R1300					51 947 480

## MAF Assurances - Tableau S.05.02.01 : Primes, sinistres et dépenses par pays

		Home country	Total Top 5 and home country	Country (by amount of gross premiums written) - non-life obligations
		C0080	C0140	C0090
Country	<b>R0010</b>			
<b>Premiums written</b>				
Gross - Direct Business	<b>R0110</b>	209 332 661	209 332 661	
Gross - Proportional reinsurance accepted	<b>R0120</b>	15 092 582	15 092 582	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	<b>R0130</b>			
Reinsurers' share	<b>R0140</b>	37 120 569	37 120 569	
Net	<b>R0200</b>	187 304 578	187 304 578	
<b>Premiums earned</b>				
Gross - Direct Business	<b>R0210</b>	202 071 874	202 071 874	
Gross - Proportional reinsurance accepted	<b>R0220</b>	18 518 253	18 518 253	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	<b>R0230</b>			
Reinsurers' share	<b>R0240</b>	32 088 198	32 088 198	
Net	<b>R0300</b>	188 501 833	188 501 833	
<b>Claims incurred</b>				
Gross - Direct Business	<b>R0310</b>	70 889 797	70 889 797	
Gross - Proportional reinsurance accepted	<b>R0320</b>	12 272 689	12 272 689	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	<b>R0330</b>			
Reinsurers' share	<b>R0340</b>	-31 134 854	-31 134 854	
Net	<b>R0400</b>	114 298 441	114 298 441	
<b>Changes in other technical provisions</b>				
Gross - Direct Business	<b>R0410</b>			
Gross - Proportional reinsurance accepted	<b>R0420</b>			
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	<b>R0430</b>			
Reinsurers' share	<b>R0440</b>			
Net	<b>R0500</b>			
<b>Expenses incurred</b>	<b>R0550</b>	51 947 480	51 947 480	
<b>Other expenses</b>	<b>R1200</b>			
<b>Total expenses</b>	<b>R1300</b>	51 947 480	51 947 480	

## MAF Assurances - Tableau S.17.01.02 : Provisions techniques non-vie

		Direct business and accepted proportional reinsurance					
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
<b>Technical provisions calculated as a whole</b>	<b>R0010</b>						
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	<b>R0050</b>						
<b>Technical provisions calculated as a sum of BE and RM</b>							
<b>Best estimate</b>							
<u>Premium provisions</u>							
Gross	<b>R0060</b>						
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	<b>R0140</b>						
Net Best Estimate of Premium Provisions	<b>R0150</b>						
<u>Claims provisions</u>							
Gross	<b>R0160</b>						
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	<b>R0240</b>						
Net Best Estimate of Claims Provisions	<b>R0250</b>						
<b>Total Best estimate - gross</b>	<b>R0260</b>						
<b>Total Best estimate - net</b>	<b>R0270</b>						
<b>Risk margin</b>	<b>R0280</b>						
<b>Amount of the transitional on Technical Provisions</b>							
Technical Provisions calculated as a whole	<b>R0290</b>						
Best estimate	<b>R0300</b>						
Risk margin	<b>R0310</b>						
<b>Technical provisions - total</b>							
Technical provisions - total	<b>R0320</b>						
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	<b>R0330</b>						

		Direct business and accepted proportional reinsurance					
		Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
<b>Technical provisions calculated as a whole</b>	<b>R0010</b>						
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	<b>R0050</b>						
<b>Technical provisions calculated as a sum of BE and RM</b>							
<b>Best estimate</b>							
<i>Premium provisions</i>							
Gross	<b>R0060</b>	-301 272	-171 158 654		-359 347		
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	<b>R0140</b>	-466 069	-31 622 545		-10 309		
Net Best Estimate of Premium Provisions	<b>R0150</b>	164 797	-139 536 109		-349 038		
<i>Claims provisions</i>							
Gross	<b>R0160</b>	37 778 562	2 007 647 793		3 654 286		998
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	<b>R0240</b>	7 239 555	299 309 183		0		0
Net Best Estimate of Claims Provisions	<b>R0250</b>	30 539 006	1 708 338 610		3 654 286		998
<b>Total Best estimate - gross</b>	<b>R0260</b>	37 477 290	1 836 489 138		3 294 939		998
<b>Total Best estimate - net</b>	<b>R0270</b>	30 703 803	1 568 802 501		3 305 248		998
<b>Risk margin</b>	<b>R0280</b>	5 412 777	304 200 473		582 682		0
<b>Amount of the transitional on Technical Provisions</b>							
Technical Provisions calculated as a whole	<b>R0290</b>						
Best estimate	<b>R0300</b>						
Risk margin	<b>R0310</b>						
<b>Technical provisions - total</b>							
Technical provisions - total	<b>R0320</b>	42 890 066	2 140 689 612		3 877 621		998
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	<b>R0330</b>	6 773 486	267 686 637		-10 309		0
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	<b>R0340</b>	36 116 580	1 873 002 974		3 887 930		998

		Accepted non-proportional reinsurance				Total Non-Life obligation
		Non-proportional health reinsurance	Non-proportional casualty reinsurance	Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	Non-proportional property reinsurance	
		C0140	C0150	C0160	C0170	
<b>Technical provisions calculated as a whole</b>	<b>R0010</b>					
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	<b>R0050</b>					
<b>Technical provisions calculated as a sum of BE and RM</b>						
<b>Best estimate</b>						
<u>Premium provisions</u>						
Gross	<b>R0060</b>					-171 819 273
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	<b>R0140</b>					-32 098 923
Net Best Estimate of Premium Provisions	<b>R0150</b>					-139 720 350
<u>Claims provisions</u>						
Gross	<b>R0160</b>					
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	<b>R0240</b>					2 049 081 638
Net Best Estimate of Claims Provisions	<b>R0250</b>					306 548 738
<b>Total Best estimate - gross</b>	<b>R0260</b>					1 742 532 900
<b>Total Best estimate - net</b>	<b>R0270</b>					1 877 262 365
<b>Risk margin</b>	<b>R0280</b>					1 602 812 551
<b>Amount of the transitional on Technical Provisions</b>						
Technical Provisions calculated as a whole	<b>R0290</b>					
Best estimate	<b>R0300</b>					
Risk margin	<b>R0310</b>					
<b>Technical provisions - total</b>						
Technical provisions - total	<b>R0320</b>					2 187 458 298
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	<b>R0330</b>					274 449 815
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	<b>R0340</b>					1 913 008 483



**MAF Assurances - Tableau S.19.01.21 : Sinistres en non-vie – au 31.12.2018**

Currency	<b>Z0030</b>	EUR
Line of business	<b>Z0010</b>	8 – 8 and 20 General liability insurance

Gross Claims Paid (non-cumulative)

		Development year (absolute amount)															
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		<b>C0010</b>	<b>C0020</b>	<b>C0030</b>	<b>C0040</b>	<b>C0050</b>	<b>C0060</b>	<b>C0070</b>	<b>C0080</b>	<b>C0090</b>	<b>C0100</b>	<b>C0110</b>	<b>C0120</b>	<b>C0130</b>	<b>C0140</b>	<b>C0150</b>	<b>C0160</b>
Prior	<b>R0100</b>																9256445,8
N-14	<b>R0110</b>	8104342,41	12928297,12	10366714,30	7854132,88	7393043,51	10920943,71	9267933,52	11856493,97	6369595,70	5672864,76	5593760,87	3968229,32	4112531,88	2250411,31	1997705,65	
N-13	<b>R0120</b>	7203045,89	12396728,93	8552832,88	7632160,36	10712491,12	9933832,90	10244447,24	8575863,84	7829430,68	7384519,36	4402438,61	6327406,37	2877067,95	5916596,22		
N-12	<b>R0130</b>	7952853,85	12630369,94	9476028,06	9208946,06	12243896,03	11218735,07	15404636,56	14749799,04	11954934,90	6510380,30	21584299,26	8321837,31	7569414,73			
N-11	<b>R0140</b>	7349390,42	13834054,31	10662012,06	13611060,71	16531966,38	13665730,14	14146941,97	11102722,25	10961217,52	6105139,11	6428728,30	5393330,78				
N-10	<b>R0150</b>	8405289,43	15220295,86	14342496,81	13589448,09	11588007,11	14713547,75	12623242,15	10896494,27	12769503,91	13753180,50	10232826,22					
N-9	<b>R0160</b>	8145120,48	15616891,40	15701963,69	16004525,08	13879355,87	14050715,42	13147061,16	12857715,15	12856323,10	7239734,16						
N-8	<b>R0170</b>	9195041,56	15647619,69	15616629,68	13263064,13	13246093,30	14525222,83	13640950,72	13774587,87	15675291,31							
N-7	<b>R0180</b>	9157722,36	15292184,55	14306241,48	12798128,31	15559022,51	13244944,43	13744840,86	12642208,92								
N-6	<b>R0190</b>	10038672,25	18555429,50	15372724,51	15236993,04	13220122,68	14772730,24	13270303,59									
N-5	<b>R0200</b>	11609740,26	16901845,31	15729903,45	14108856,13	11670234,37	12719859,28										
N-4	<b>R0210</b>	9727297,79	18937574,18	15914532,00	15678148,46	12911590,78											
N-3	<b>R0220</b>	8573012,20	17909001,58	12543198,40	15269009,95												
N-2	<b>R0230</b>	9338290,99	15785532,81	13253011,49													
N-1	<b>R0240</b>	9223263,28	13232749,48														
N	<b>R0250</b>	8996874,78															
Total	<b>R0260</b>																

Current year, sum of years (cumulative)	
In Current year	Sum of years (cumulative)
<b>C0170</b>	<b>C0180</b>
9256445,82	9256445,82
1997705,65	108657000,91
5916596,22	109988862,35
7569414,73	148826131,11
5393330,78	129792293,96
10232826,22	138134332,11
7239734,16	129499405,51
15675291,31	124584501,09
12642208,92	106745293,42
13270303,59	100466975,81
12719859,28	82740438,80
12911590,78	73169143,21
15269009,95	54294222,13
13253011,49	38376835,29
13232749,48	22456012,76
8996874,78	8996874,78
165576953,16	1385984769,05

## MAF Assurances - Tableau S.23.01.01 : Fonds propres – au 31.12.2018

		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35</b>						
Ordinary share capital (gross of own shares)	<b>R0010</b>					
Share premium account related to ordinary share capital	<b>R0030</b>					
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	<b>R0040</b>	33 146 325	33 146 325			
Subordinated mutual member accounts	<b>R0050</b>					
Surplus funds	<b>R0070</b>	430 313 843	430 313 843			
Preference shares	<b>R0090</b>					
Share premium account related to preference shares	<b>R0110</b>					
Reconciliation reserve	<b>R0130</b>	614 054 412	614 054 412			
Subordinated liabilities	<b>R0140</b>					
An amount equal to the value of net deferred tax assets	<b>R0160</b>					
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	<b>R0180</b>					
<b>Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds</b>						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	<b>R0220</b>					
<b>Deductions</b>						
Deductions for participations in financial and credit institutions	<b>R0230</b>					
<b>Total basic own funds after deductions</b>	<b>R0290</b>	1 077 514 580	1 077 514 580			

<b>Ancillary own funds</b>					
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	<b>R0300</b>				
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	<b>R0310</b>				
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	<b>R0320</b>				
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	<b>R0330</b>				
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	<b>R0340</b>				
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	<b>R0350</b>				
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	<b>R0360</b>				
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	<b>R0370</b>				
Other ancillary own funds	<b>R0390</b>				
<b>Total ancillary own funds</b>	<b>R0400</b>				
<b>Available and eligible own funds</b>					

Total available own funds to meet the SCR	<b>R0500</b>	1 077 514 580	1 077 514 580	0	0	
Total available own funds to meet the MCR	<b>R0510</b>	1 077 514 580	1 077 514 580	0	0	
Total eligible own funds to meet the SCR	<b>R0540</b>	1 077 514 580	1 077 514 580	0	0	0,00
Total eligible own funds to meet the MCR	<b>R0550</b>	1 077 514 580	1 077 514 580	0	0	
<b>SCR</b>	<b>R0580</b>	596 160 529				
<b>MCR</b>	<b>R0600</b>	204 909 317				
<b>Ratio of Eligible own funds to SCR</b>	<b>R0620</b>	181,00%				
<b>Ratio of Eligible own funds to MCR</b>	<b>R0640</b>	526,00%				

**MAF Assurances - Tableau S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis pour les entreprises qui utilisent la formule standard – au 31.12.2018**

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	320 568 867	320 568 867	0
Counterparty default risk	R0020	38 263 626	38 263 626	0
Life underwriting risk	R0030	0	0	0
Health underwriting risk	R0040	973	973	0
Non-life underwriting risk	R0050	607 935 658	607 935 658	0
Diversification	R0060	-191 751 736	-191 751 736	
Intangible asset risk	R0070	0	0	
<b>Basic Solvency Capital Requirement</b>	R0100	775 017 387	775 017 387	

**Calculation of Solvency Capital Requirement**

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	-
Operational risk	R0130	61 742 412
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	-
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	- 240 599 270
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	- 240 599 270
<b>Solvency Capital Requirement excluding capital add-on</b>	R0200	596 160 529
Capital add-on already set	R0210	-
Solvency capital requirement	R0220	596 160 529
<b>Other information on SCR</b>		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	-
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	-
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	-
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	-
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	-
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	4 - No adjustment
Net future discretionary benefits	R0460	-

**MAF Assurances - Tableau S.28.01.01 : Minimum de capital requis (MCR) –  
Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité  
d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement**

**Background information**

		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		<b>C0020</b>	<b>C0030</b>
Medical expense insurance and proportional reinsurance	<b>R0020</b>	0,00	0,00
Income protection insurance and proportional reinsurance	<b>R0030</b>	0,00	0,00
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	<b>R0040</b>	0,00	2 22
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	<b>R0050</b>	0,00	0,00
Other motor insurance and proportional reinsurance	<b>R0060</b>	0,00	0,00
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	<b>R0070</b>	0,00	0,00
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	<b>R0080</b>	30 237 735	5 453 280
General liability insurance and proportional reinsurance	<b>R0090</b>	1 725 567 556	177 587 371
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	<b>R0100</b>	0,00	0,00
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	<b>R0110</b>	3 305 248	4 160 969
Assistance and proportional reinsurance	<b>R0120</b>	0,00	0,00
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	<b>R0130</b>	0,00	100 833
Non-proportional health reinsurance	<b>R0140</b>	0,00	0,00
Non-proportional casualty reinsurance	<b>R0150</b>	0,00	-3,28
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	<b>R0160</b>	0,00	0,00
Non-proportional property reinsurance	<b>R0170</b>	0,00	-93

## Total capital at risk for all life (re)insurance obligations

		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0050	C0060
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	0,00	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	0,00	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	0,00	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	0,00	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		0,00

## Overall MCR calculation

		C0070
Linear MCR	R0300	204 909 317
SCR	R0310	596 160 529
MCR cap	R0320	268 272 238
MCR floor	R0330	149 040 132
Combined MCR	R0340	204 909 317
Absolute floor of the MCR	R0350	3 700 000
<b>Minimum Capital Requirement</b>	<b>R0400</b>	204 909 317

**EUROMAF - Tableau S.02.01.02 : Bilan – au 31.12.2018**

		Solvency II value
<b>Assets</b>		<b>C0010</b>
Intangible assets	<b>R0030</b>	-
Deferred tax assets	<b>R0040</b>	-
Pension benefit surplus	<b>R0050</b>	-
Property, plant & equipment held for own use	<b>R0060</b>	-
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	<b>R0070</b>	395 961 396
Property (other than for own use)	<b>R0080</b>	-
Holdings in related undertakings, including participations	<b>R0090</b>	-
Equities	<b>R0100</b>	-
Equities - listed	<b>R0110</b>	-
Equities - unlisted	<b>R0120</b>	-
Bonds	<b>R0130</b>	282 717 812
Government Bonds	<b>R0140</b>	80 403 425
Corporate Bonds	<b>R0150</b>	180 454 387
Structured notes	<b>R0160</b>	21 860 000
Collateralised securities	<b>R0170</b>	-
Collective Investments Undertakings	<b>R0180</b>	82 964 887
Derivatives	<b>R0190</b>	-
Deposits other than cash equivalents	<b>R0200</b>	30 278 698
Other investments	<b>R0210</b>	-
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	<b>R0220</b>	-
Loans and mortgages	<b>R0230</b>	-
Loans on policies	<b>R0240</b>	-
Loans and mortgages to individuals	<b>R0250</b>	-
Other loans and mortgages	<b>R0260</b>	-
Reinsurance recoverables from:	<b>R0270</b>	48 155 016
Non-life and health similar to non-life	<b>R0280</b>	48 155 016
Non-life excluding health	<b>R0290</b>	48 155 016
Health similar to non-life	<b>R0300</b>	-
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	<b>R0310</b>	-
Health similar to life	<b>R0320</b>	-
Life excluding health and index-linked and unit-linked	<b>R0330</b>	-
Life index-linked and unit-linked	<b>R0340</b>	-
Deposits to cedants	<b>R0350</b>	-
Insurance and intermediaries receivables	<b>R0360</b>	4 395 601
Reinsurance receivables	<b>R0370</b>	838 337
Receivables (trade, not insurance)	<b>R0380</b>	450 438
Own shares (held directly)	<b>R0390</b>	-
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	<b>R0400</b>	-
Cash and cash equivalents	<b>R0410</b>	12 946 818
Any other assets, not elsewhere shown	<b>R0420</b>	-
<b>Total assets</b>	<b>R0500</b>	462 747 605



<b>Liabilities</b>		
Technical provisions – non-life	<b>R0510</b>	305 316 817
Technical provisions – non-life (excluding health)	<b>R0520</b>	305 316 817
Technical provisions calculated as a whole	<b>R0530</b>	-
Best Estimate	<b>R0540</b>	269 044 382
Risk margin	<b>R0550</b>	36 272 436
Technical provisions - health (similar to non-life)	<b>R0560</b>	-
Technical provisions calculated as a whole	<b>R0570</b>	-
Best Estimate	<b>R0580</b>	-
Risk margin	<b>R0590</b>	-
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	<b>R0600</b>	-
Technical provisions - health (similar to life)	<b>R0610</b>	-
Technical provisions calculated as a whole	<b>R0620</b>	-
Best Estimate	<b>R0630</b>	-
Risk margin	<b>R0640</b>	-
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	<b>R0650</b>	-
Technical provisions calculated as a whole	<b>R0660</b>	-
Best Estimate	<b>R0670</b>	-
Risk margin	<b>R0680</b>	-
Technical provisions – index-linked and unit-linked	<b>R0690</b>	-
Technical provisions calculated as a whole	<b>R0700</b>	-
Best Estimate	<b>R0710</b>	-
Risk margin	<b>R0720</b>	-
Other technical provisions	<b>R0730</b>	-
Contingent liabilities	<b>R0740</b>	-
Provisions other than technical provisions	<b>R0750</b>	2 570
Pension benefit obligations	<b>R0760</b>	11 106
Deposits from reinsurers	<b>R0770</b>	74 770
Deferred tax liabilities	<b>R0780</b>	11 208 875
Derivatives	<b>R0790</b>	-
Debts owed to credit institutions	<b>R0800</b>	-
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	<b>R0810</b>	-
Insurance & intermediaries payables	<b>R0820</b>	3 339 492
Reinsurance payables	<b>R0830</b>	10 409 639
Payables (trade, not insurance)	<b>R0840</b>	5 736 423
Subordinated liabilities	<b>R0850</b>	-
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	<b>R0860</b>	-
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	<b>R0870</b>	-
Any other liabilities, not elsewhere shown	<b>R0880</b>	-
<b>Total liabilities</b>	<b>R0900</b>	336 099 692
<b>Excess of assets over liabilities</b>	<b>R1000</b>	126 647 913

## EUROMAF - Tableau S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)					Total	
		Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance		Miscellaneous financial loss
		C0070	C0080	C0090	C0100	C0110		C0120
<b>Premiums written</b>								
Gross - Direct Business	<b>R0110</b>	156 909,60	53 000 332,74		218 138,43		53 375 380,77	
Gross - Proportional reinsurance accepted	<b>R0120</b>	0,00	0,00		0,00		0,00	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	<b>R0130</b>						0,00	
Reinsurers' share	<b>R0140</b>	44 745,78	16 233 893,63				16 278 639,41	
Net	<b>R0200</b>	112 163,82	36 766 439,11		218 138,43		37 096 741,36	
<b>Premiums earned</b>								
Gross - Direct Business	<b>R0210</b>	158 986,78	55 023 311,49		219 581,04		55 401 879,31	
Gross - Proportional reinsurance accepted	<b>R0220</b>	0,00	0,00					
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	<b>R0230</b>							
Reinsurers' share	<b>R0240</b>	44 745,78	18 313 821,63				18 358 567,41	
Net	<b>R0300</b>	114 241,00	36 709 489,86		219 581,04		37 043 311,90	
<b>Claims incurred</b>								
Gross - Direct Business	<b>R0310</b>	-1 296 254,12	39 443 275,15		-8 983,96		38 138 037,07	
Gross - Proportional reinsurance accepted	<b>R0320</b>	0,00	0,00				0,00	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	<b>R0330</b>						0,00	
Reinsurers' share	<b>R0340</b>	-195 650,38	10 159 838,37		0,00		9 964 187,99	
Net	<b>R0400</b>	-1 100 603,74	29 283 436,78		-8 983,96		28 173 849,08	
<b>Changes in other technical provisions</b>								
Gross - Direct Business	<b>R0410</b>							
Gross - Proportional reinsurance accepted	<b>R0420</b>							
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	<b>R0430</b>							
Reinsurers' share	<b>R0440</b>							
Net	<b>R0500</b>							
<b>Expenses incurred</b>	<b>R0550</b>						14 606 540,16	
<b>Other expenses</b>	<b>R1200</b>						439 387,67	
<b>Total expenses</b>	<b>R1300</b>						15 045 927,83	

## EUROMAF - Tableau S.05.02.01 : Primes, sinistres et dépenses par pays

		Home country	Total Top 5 and home country	Country (by amount of gross premiums written) - non-life obligations	Country (by amount of gross premiums written) - non-life obligations
		<b>C0080</b>	<b>C0140</b>	<b>C0090</b>	<b>C0091</b>
Country	<b>R0010</b>			GERMANY	BELGIUM
<b>Premiums written</b>					
Gross - Direct Business	<b>R0110</b>	22 486 138,0	56 861 650,6	26 026 442,1	8 349 070,5
Gross - Proportional reinsurance accepted	<b>R0120</b>	-	-	-	-
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	<b>R0130</b>	-	-	-	-
Reinsurers' share	<b>R0140</b>	9 390 756,5	25 590 695,0	12 639 904,4	3 560 034,1
Net	<b>R0200</b>	13 095 381,5	31 270 955,6	13 386 537,7	4 789 036,4
<b>Premiums earned</b>					
Gross - Direct Business	<b>R0210</b>	23 520 729,0	60 315 697,9	27 314 887,0	9 480 081,9
Gross - Proportional reinsurance accepted	<b>R0220</b>	-	-	-	-
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	<b>R0230</b>	-	-	-	-
Reinsurers' share	<b>R0240</b>	11 399 937,5	29 735 471,0	14 154 122,4	4 181 411,1
Net	<b>R0300</b>	12 120 791,5	30 580 226,9	13 160 764,5	5 298 670,9
<b>Claims incurred</b>					
Gross - Direct Business	<b>R0310</b>	19 113 216,4	45 178 848,5	16 642 570,0	9 423 062,1
Gross - Proportional reinsurance accepted	<b>R0320</b>	-	-	-	-
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	<b>R0330</b>	-	-	-	-
Reinsurers' share	<b>R0340</b>	8 201 646,3	19 653 159,5	7 685 594,8	3 765 918,4
Net	<b>R0400</b>	10 911 570,2	25 525 689,1	8 956 975,2	5 657 143,7
<b>Changes in other technical provisions</b>					
Gross - Direct Business	<b>R0410</b>	-	-	-	-
Gross - Proportional reinsurance accepted	<b>R0420</b>	-	-	-	-
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	<b>R0430</b>	-	-	-	-
Reinsurers' share	<b>R0440</b>	-	-	-	-
Net	<b>R0500</b>	-	-	-	-
<b>Expenses incurred</b>	<b>R0550</b>	2 365 072,9	11 791 362,5	7 240 201,9	2 186 087,7
<b>Other expenses</b>	<b>R1200</b>		-	26 026 442,1	8 349 070,5
<b>Total expenses</b>	<b>R1300</b>		11 791 362,5	-	-

Tableau S.17.01.01 : Provisions techniques non-vie :

		Direct business and accepted proportional reinsurance						Total Non-Life obligation
		Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	
<b>Technical provisions calculated as a whole</b>	<b>R0010</b>							
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	<b>R0050</b>							
<b>Technical provisions calculated as a sum of BE and RM</b>								
<b>Best estimate</b>								
<i>Premium provisions</i>								
Gross	<b>R0060</b>	0	-24 781 328		-23 988			-24 805 316
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	<b>R0140</b>	-15 636	-18 858 161		0			-18 873 797
Net Best Estimate of Premium Provisions	<b>R0150</b>	15 636	-5 923 166		-23 988			-5 931 519
<i>Claims provisions</i>								
Gross	<b>R0160</b>	2 738 541	291 042 345		68 812			293 849 697
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	<b>R0240</b>	793 145	66 235 667		0			67 028 813
Net Best Estimate of Claims Provisions	<b>R0250</b>	1 945 395	224 806 678		68 812			226 820 885
<b>Total Best estimate - gross</b>	<b>R0260</b>	2 738 541	266 261 018		44 824			269 044 382
<b>Total Best estimate - net</b>	<b>R0270</b>	1 961 031	218 883 511		44 824			220 889 365
<b>Risk margin</b>	<b>R0280</b>	308 846	35 956 530		7 059			36 272 436
<b>Amount of the transitional on Technical Provisions</b>								
Technical Provisions calculated as a whole	<b>R0290</b>	3 047 387	302 217 548		51 883			305 316 817
Best estimate	<b>R0300</b>	2 738 541	266 261 018		44 824			269 044 382
Risk margin	<b>R0310</b>	308 846	35 956 530		7 059			36 272 436
<b>Technical provisions - total</b>								
Technical provisions - total	<b>R0320</b>	3 047 387	302 217 548		51 883			305 316 817
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	<b>R0330</b>	3 047 387	302 217 548		51 883			305 316 817
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	<b>R0340</b>	2 269 877	254 840 041		51 883			257 161 801

## EUROMAF - Tableau S.19.01.21 : Sinistres en non-vie au 31.12.2018

Currency	Z0030	EUR
Line of business	Z0010	8 – 8 and 20 General liability insurance

Gross Claims Paid (non-cumulative)

		Development year (absolute amount)															
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
Prior	<b>R0100</b>																802 961
N-14	<b>R0110</b>	418 027	274 153	556 197	379 846	454 180	1 214 364	545 379	561 271	603 849	244 645	508 709	21 286	33 683	93 401	56 302	
N-13	<b>R0120</b>	432 075	1 541 134	466 816	893 674	1 165 244	1 451 057	329 437	648 407	667 459	1 913 087	670 479	127 319	68 225	76 473		
N-12	<b>R0130</b>	1 051 599	1 975 090	1 626 962	3 490 631	1 774 761	1 151 131	1 258 042	1 815 169	1 225 123	2 652 197	953 891	98 213	332 541			
N-11	<b>R0140</b>	1 222 054	2 849 340	2 583 600	3 312 685	3 084 490	1 381 758	2 486 670	3 202 720	-34 609	796 809	311 990	562 394				
N-10	<b>R0150</b>	1 812 976	2 558 455	4 699 694	3 153 038	3 671 295	2 693 528	1 840 731	1 817 004	1 463 045	366 093	293 103					
N-9	<b>R0160</b>	1 980 646	5 378 250	3 668 902	3 535 616	3 693 246	5 021 271	2 716 003	851 249	873 040	1 525 609						
N-8	<b>R0170</b>	2 571 853	4 728 493	3 531 701	5 472 409	2 586 767	2 512 492	1 320 913	925 034	1 168 415							
N-7	<b>R0180</b>	3 312 784	5 910 845	5 252 869	4 362 039	4 040 651	1 655 303	1 478 708	1 287 417								
N-6	<b>R0190</b>	2 921 630	6 918 231	5 968 385	3 958 285	1 597 131	534 115	2 097 563									
N-5	<b>R0200</b>	2 853 448	7 405 787	4 782 243	1 718 067	917 270	1 782 529										
N-4	<b>R0210</b>	4 680 039	7 514 544	1 788 436	1 408 943	1 803 597											
N-3	<b>R0220</b>	6 543 748	3 366 223	1 825 255	1 604 162												
N-2	<b>R0230</b>	1 170 601	3 745 480	3 628 300													
N-1	<b>R0240</b>	9 119 066	2 981 920														
N	<b>R0250</b>	1 363 574															
Total	<b>R0260</b>																

Current year, sum of years (cumulative)	
In Current year	Sum of years (cumulative)
<b>C0170</b>	<b>C0180</b>
802 961	802 961
56 302	5965 292
76 473	10 450 885
332 541	19 405 349
562 394	21 759 901
293 103	24 368 962
1 525 609	29 243 832
1 168 415	24 818 076
1 287 417	27 300 616
2 097 563	23 995 340
1 782 529	19 459 344
1 803 597	17 195 559
1 604 162	13 339 388
3 628 300	8 544 381
2 981 920	12 100 987
1 363 574	1 363 574
2 1366 860	260 114 446

## EUROMAF - Tableau S.23.01.01 : Fonds propres – au 31.12.2018

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35</b>						
Ordinary share capital (gross of own shares)	<b>R0010</b>					
Share premium account related to ordinary share capital	<b>R0030</b>	21 250 000	21 250 000			
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	<b>R0040</b>	59 731 000	59 731 000			
Subordinated mutual member accounts	<b>R0050</b>					
Surplus funds	<b>R0070</b>	21 320 393	14 269 223			
Preference shares	<b>R0090</b>					
Share premium account related to preference shares	<b>R0110</b>					
Reconciliation reserve	<b>R0130</b>	24 346 520	24 346 520			
Subordinated liabilities	<b>R0140</b>					
An amount equal to the value of net deferred tax assets	<b>R0160</b>					
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	<b>R0180</b>					
<b>Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds</b>						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	<b>R0220</b>					
<b>Deductions</b>						
Deductions for participations in financial and credit institutions	<b>R0230</b>					
<b>Total basic own funds after deductions</b>	<b>R0290</b>	126 647 913	126 647 913			
<b>Ancillary own funds</b>						

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Ancillary own funds</b>						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	<b>R0300</b>					
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	<b>R0310</b>					
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	<b>R0320</b>					
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	<b>R0330</b>					
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	<b>R0340</b>					
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	<b>R0350</b>					
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	<b>R0360</b>					
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	<b>R0370</b>					
Other ancillary own funds	<b>R0390</b>					
<b>Total ancillary own funds</b>	<b>R0400</b>					
<b>Available and eligible own funds</b>						
Total available own funds to meet the SCR	<b>R0500</b>	126 647 913	126 647 913	0	0	
Total available own funds to meet the MCR	<b>R0510</b>	126 647 913	126 647 913	0	0	
Total eligible own funds to meet the SCR	<b>R0540</b>	126 647 913	126 647 913	0	0	0,00
Total eligible own funds to meet the MCR	<b>R0550</b>	126 647 913	126 647 913	0	0	
<b>SCR</b>	<b>R0580</b>	92 420 479				
<b>MCR</b>	<b>R0600</b>	27 926 499				
<b>Ratio of Eligible own funds to SCR</b>	<b>R0620</b>	137,00%				
<b>Ratio of Eligible own funds to MCR</b>	<b>R0640</b>	454,00%				

		C0060
<b>Reconciliation reserve</b>		
Excess of assets over liabilities	<b>R0700</b>	126 647 913
Own shares (held directly and indirectly)	<b>R0710</b>	
Foreseeable dividends, distributions and charges	<b>R0720</b>	
Other basic own fund items	<b>R0730</b>	102 301 393
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	<b>R0740</b>	
<b>Reconciliation reserve</b>	<b>R0760</b>	24 346 520
<b>Expected profits</b>		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	<b>R0770</b>	
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	<b>R0780</b>	
<b>Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	



**EUROMAF - Tableau S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis pour les entreprises qui utilisent la formule standard – en euros au 31.12.2017**

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustment portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	25 017 915	25 017 915	0
Counterparty default risk	R0020	4 104 792	4 104 792	0
Life underwriting risk	R0030	0	0	0
Health underwriting risk	R0040	0	0	0
Non-life underwriting risk	R0050	83 076 354	83 076 354	0
Diversification	R0060	-17 457 400	-17 457 400	
Intangible asset risk	R0070	0	0	
<b>Basic Solvency Capital Requirement</b>	<b>R0100</b>	<b>94 741 661</b>	<b>94 741 661</b>	

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	8 594 663
Operational risk	R0130	-
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	- 10 915 846
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	92 420 479
<b>Solvency Capital Requirement excluding capital add-on</b>	<b>R0200</b>	<b>-</b>
Capital add-on already set	R0210	92 420 479
Solvency capital requirement	R0220	8 594 664
<b>Other information on SCR</b>		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	-
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	-
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	-
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	-
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	-
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	4 - No adjustment
Net future discretionary benefits	R0460	-

**EUROMAF - Tableau S.28.01.01 : Minimum de capital requis (MCR) –  
Activité d’assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité  
d’assurance ou de réassurance non-vie uniquement**

		<b>C0010</b>
MCR <sub>NL</sub> Result	<b>R0010</b>	27 926 499

		Background information	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		<b>C0020</b>	<b>C0030</b>
Medical expense insurance and proportional reinsurance	<b>R0020</b>	0,00	0,00
Income protection insurance and proportional reinsurance	<b>R0030</b>	0,00	0,00
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	<b>R0040</b>	0,00	0,00
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	<b>R0050</b>	0,00	0,00
Other motor insurance and proportional reinsurance	<b>R0060</b>	0,00	0,00
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	<b>R0070</b>	0,00	0,00
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	<b>R0080</b>	0,00	0,00
General liability insurance and proportional reinsurance	<b>R0090</b>	1 961 031	81 775
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	<b>R0100</b>	229 627 998	31 006 107
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	<b>R0110</b>	0	0
Assistance and proportional reinsurance	<b>R0120</b>	44 824	264 849
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	<b>R0130</b>	0,00	0,00
Non-proportional health reinsurance	<b>R0140</b>	0,00	0,00
Non-proportional casualty reinsurance	<b>R0150</b>	0,00	0,00
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	<b>R0160</b>	0,00	0,00
Non-proportional property reinsurance	<b>R0170</b>	0,00	0,00

		<b>C0070</b>
Linear MCR	<b>R0300</b>	27 926 499
SCR	<b>R0310</b>	92 420 479
MCR cap	<b>R0320</b>	41 589 216
MCR floor	<b>R0330</b>	23 105 120
Combined MCR	<b>R0340</b>	27 926 499
Absolute floor of the MCR	<b>R0350</b>	3 700 000
<b>Minimum Capital Requirement</b>	<b>R0400</b>	27 926 499

EUROMAF Ré - Tableau S.02.01.02 : Bilan – au 31.12.2018

		Solvency II value
		C0010
<b>Assets</b>		
Goodwill	R0010	
Deferred acquisition costs	R0020	
Intangible assets	R0030	0,00
Deferred tax assets	R0040	0,00
Pension benefit surplus	R0050	0,00
Property, plant & equipment held for own use	R0060	0,00
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	36 174 525,38
Property (other than for own use)	R0080	0,00
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	0,00
Equities	R0100	0,00
Equities - listed	R0110	0,00
Equities - unlisted	R0120	0,00
Bonds	R0130	27 677 733,35
Government Bonds	R0140	832 198,89
Corporate Bonds	R0150	26 845 534,46
Structured notes	R0160	0,00
Collateralised securities	R0170	0,00
Collective Investments Undertakings	R0180	8 496 792,03
Derivatives	R0190	0,00
Deposits other than cash equivalents	R0200	0,00
Other investments	R0210	0,00
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	0,00
Loans and mortgages	R0230	0,00
Loans on policies	R0240	0,00
Loans and mortgages to individuals	R0250	0,00
Other loans and mortgages	R0260	0,00
Reinsurance recoverables from:	R0270	19 746,31
Non-life and health similar to non-life	R0280	19 746,31
Non-life excluding health	R0290	19 746,31
Health similar to non-life	R0300	0,00
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	0,00
Health similar to life	R0320	0,00
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	0,00
Life index-linked and unit-linked	R0340	0,00
Deposits to cedants	R0350	6 575 119,38
Insurance and intermediaries receivables	R0360	0,00
Reinsurance receivables	R0370	979,20
Receivables (trade, not insurance)	R0380	3 988,72
Own shares (held directly)	R0390	0,00
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	0,00
Cash and cash equivalents	R0410	3 626 675,11
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	0,00
<b>Total assets</b>	<b>R0500</b>	<b>46 401 034,10</b>

		Solvency II value
		C0010
<b>Liabilities</b>		
Technical provisions – non-life	R0510	6 270 807,44
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0520	108 136,03
Technical provisions calculated as a whole	R0530	0,00
Best Estimate	R0540	100 407,23
Risk margin	R0550	7 728,80
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	6 162 671,41
Technical provisions calculated as a whole	R0570	0,00
Best Estimate	R0580	5 623 807,14
Risk margin	R0590	538 864,27
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	0,00
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	0,00
Technical provisions calculated as a whole	R0620	0,00
Best Estimate	R0630	0,00
Risk margin	R0640	0,00
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	0,00
Technical provisions calculated as a whole	R0660	0,00
Best Estimate	R0670	0,00
Risk margin	R0680	0,00
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690	0,00
Technical provisions calculated as a whole	R0700	
Best Estimate	R0710	
Risk margin	R0720	
Other technical provisions	R0730	
Contingent liabilities	R0740	0,00
Provisions other than technical provisions	R0750	0,00
Pension benefit obligations	R0760	0,00
Deposits from reinsurers	R0770	0,00
Deferred tax liabilities	R0780	9 325 006,12
Derivatives	R0790	0,00
Debts owed to credit institutions	R0800	0,00
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	0,00
Insurance & intermediaries payables	R0820	238 165,06
Reinsurance payables	R0830	0,00
Payables (trade, not insurance)	R0840	3 442,50
Subordinated liabilities	R0850	0,00
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860	0,00
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870	0,00
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	37 000,00
<b>Total liabilities</b>	R0900	<b>15 874 421,12</b>
<b>Excess of assets over liabilities</b>	R1000	<b>30 526 612,98</b>

## EUROMAF Ré - Tableau S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)												
	Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120
<b>Premiums written</b>												
Gross - Direct Business	R0110											
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	1 518 090,80										
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130											
Reinsurers' share	R0140											
Net	R0200	1 518 090,80										
<b>Premiums earned</b>												
Gross - Direct Business	R0210											
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	1 518 090,80										
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230											
Reinsurers' share	R0240											
Net	R0300	1 518 090,80										
<b>Claims incurred</b>												
Gross - Direct Business	R0310											
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	2 528 609,28						65 966,00				
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330											
Reinsurers' share	R0340							13 193,60				
Net	R0400	2 528 609,28						52 772,40				
<b>Changes in other technical provisions</b>												
Gross - Direct Business	R0410											
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420	-1 147 262,00										
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430											
Reinsurers' share	R0440											
Net	R0500	-1 147 262,00										
<b>Expenses incurred</b>	R0550	223 631,13										
<b>Other expenses</b>	R1200											
<b>Total expenses</b>	R1300											

		Line of business for: accepted non-proportional reinsurance				Total
		Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property	
		C0130	C0140	C0150	C0160	
<b>Premiums written</b>						
Gross - Direct Business	R0110					
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120					1 518 090,80
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130		310 376,65			0,00
Reinsurers' share	R0140		6,00			0,00
Net	R0200		310 370,65			1 518 090,80
<b>Premiums earned</b>						
Gross - Direct Business	R0210					
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220					1 518 090,80
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230		2 077 532,00			2 077 532,00
Reinsurers' share	R0240					0,00
Net	R0300		2 077 532,00			3 595 622,80
<b>Claims incurred</b>						
Gross - Direct Business	R0310					
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320					2 594 575,28
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330		1 814 988,50			1 814 988,50
Reinsurers' share	R0340					13 193,60
Net	R0400		1 814 988,50			4 396 370,18
<b>Changes in other technical provisions</b>						
Gross - Direct Business	R0410					
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420					-1 147 262,00
Gross - Non- proportional reinsurance accepted	R0430					0,00
Reinsurers'share	R0440					0,00
Net	R0500					-1 147 262,00
Expenses incurred	R0550		117 555,79			341 186,92
Other expenses	R1200					
Total expenses	R1300					341 186,92

## EUROMAF Ré - Tableau S.05.02.01 : Primes, sinistres et dépenses par pays

		Home country	Country (by amount of gross premiums written)	Country (by amount of gross premiums written)	Total for top 5 countries and home country (by amount of gross premiums written)
			BE	FR	
		C0080	C0090	C0090	C0140
<b>Premiums written</b>					
Gross - Direct Business	R0110				0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120			1 518 090,80	1 518 090,80
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130				0,00
Reinsurers' share	R0140				0,00
Net	R0200			1 518 090,80	1 518 090,80
<b>Premiums earned</b>					
Gross - Direct Business	R0210				0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220			1 518 090,80	1 518 090,80
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230			2 077 532,00	2 077 532,00
Reinsurers' share	R0240				0,00
Net	R0300			3 595 622,80	3 595 622,80
<b>Claims incurred</b>					
Gross - Direct Business	R0310				0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320		65 966,00	2 528 609,28	2 594 575,28
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330			1 814 988,50	1 814 988,50
Reinsurers' share	R0340		13 193,60		13 193,60
Net	R0400		52 772,40	4 343 597,78	4 396 370,18
<b>Changes in other technical provisions</b>					
Gross - Direct Business	R0410				0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420			-1 147 262,00	-1 147 262,00
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430				0,00
Reinsurers' share	R0440				0,00
Net	R0500			-1 147 262,00	-1 147 262,00
<b>Expenses incurred</b>	R0550			341 186,92	341 186,92
<b>Other expenses</b>	R1200				
<b>Total expenses</b>	R1300				341 186,92

## EUROMAF Ré - Tableau S.17.01.02 : Provisions techniques non-vie

		Direct business and accepted proportional reinsurance											
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
<b>Technical provisions calculated as a whole</b>	R0010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Direct business	R0020												
Accepted proportional reinsurance business	R0030												
Accepted non-proportional reinsurance	R0040												
<b>Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole</b>	R0050												
<b>Technical provisions calculated as a sum of BE and RM</b>													
<b>Best estimate</b>													
<b>Premium provisions</b>													
Gross - Total	R0060	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gross - direct business	R0070	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0080	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0090												
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0100	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Net Best Estimate of Premium Provisions</b>	R0150	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Claims provisions</b>													
Gross - Total	R0160	0,00	5 623 807	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 407	0,00	0,00	0,00	0,00
Gross - direct business	R0170	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0180	0,00	5 623 807	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 407	0,00	0,00	0,00	0,00
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0190												
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 081	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Net Best Estimate of Claims Provisions</b>	R0250	0,00	5 623 807	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 661	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total Best estimate - gross</b>	R0260	0,00	5 623 807	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 407	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total Best estimate - net</b>	R0270	0,00	5 623 807	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 661	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Risk margin</b>	R0280	0,00	538 864	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 729	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Amount of the transitional on Technical Provisions</b>													
<b>TP as a whole</b>	R0290												
<b>Best estimate</b>	R0300												
<b>Risk margin</b>	R0310												
<b>Technical provisions - total</b>													
Technical provisions - total	R0320	0,00	6 162 671	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 136	0,00	0,00	0,00	0,00
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	R0330	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 746	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re-total</b>	R0340	0,00	6 162 671	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 390	0,00	0,00	0,00	0,00



		accepted non-proportional reinsurance:				
		Non-proportional health reinsurance	Non-proportional casualty reinsurance	Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	Non-proportional property reinsurance	Total Non-Life obligation
		C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
<b>Technical provisions calculated as a whole</b>	R0010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Direct business	R0020					0,00
Accepted proportional reinsurance business	R0030					0,00
Accepted non-proportional reinsurance	R0040					0,00
<b>Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole</b>	R0050					0,00
<b>Technical provisions calculated as a sum of BE and RM</b>						
<b>Best estimate</b>						
<b>Premium provisions</b>						
Gross - Total	R0060	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gross - direct business	R0070					0,00
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0080					0,00
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0090	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0100	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Net Best Estimate of Premium Provisions</b>	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Claims provisions</b>						
Gross - Total	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	5 724 214
Gross - direct business	R0170					0
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0180					5 724 214
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240	0,00	0,00	0,00	0,00	20 081
<b>Net Best Estimate of Claims Provisions</b>	R0250	0,00	0,00	0,00	0,00	5 704 468
<b>Total Best estimate - gross</b>	R0260	0,00	0,00	0,00	0,00	5 724 214
<b>Total Best estimate - net</b>	R0270	0,00	0,00	0,00	0,00	5 704 468
<b>Risk margin</b>	R0280	0,00	0,00	0,00	0,00	546 593
<b>Amount of the transitional on Technical Provisions</b>						
<b>TP as a whole</b>	R0290					0,00
<b>Best estimate</b>	R0300					0,00
<b>Risk margin</b>	R0310					0,00
<b>Technical provisions - total</b>						
Technical provisions - total	R0320	0,00	0,00	0,00	0,00	6 270 807
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	R0330	0,00	0,00	0,00	0,00	19 746
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re- total	R0340	0,00	0,00	0,00	0,00	6 251 061

## EUROMAF Ré - Tableau S.19.01.21 : Sinistres en non-vie au 31.12.2018

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
Prior	R0100																417 751
N-14	R0110			2 350	-6	6	14 137	7 123	6	24 974	92 895	16 535	52 146	248 310	503 544	37 074	
N-13	R0120						11 999	277 513	411	7 053	27 367	77 827	185 192	1 001 935	8 232		
N-12	R0130				3 649					342 910	32 834	546 383	1 560 856	14 468			
N-11	R0140					260	59 090	15 470	330 364	12 258	37	987 665	23 917				
N-10	R0150						174 097	-82 365	-91 732	179 481	1 301 572	25 206					
N-9	R0160		1						158 942	1 485 343	58 524						
N-8	R0170								1 027 917	71 782							
N-7	R0180					331 731		1 101 403	76 009								
N-6	R0190				51 424	536	936 695	92 608									
N-5	R0200					1 032 076	348 113										
N-4	R0210				1 181 359	392 002											
N-3	R0220			1 086 269	441 234												
N-2	R0230		1 017 246	355 080													
N-1	R0240	178 572	0														
N	R0250	0															

		In Current year	Sum of all years (cumulative)
		C0170	C0180
Prior	R0100	417 751,00	417 751,00
N-14	R0110	37 074,00	999 094,36
N-13	R0120	8 232,00	1 597 528,28
N-12	R0130	14 468,00	2 501 099,17
N-11	R0140	23 917,00	1 429 060,45
N-10	R0150	25 206,00	1 506 259,27
N-9	R0160	58 524,00	1 702 809,03
N-8	R0170	71 782,00	1 099 699,00
N-7	R0180	76 009,00	1 509 142,61
N-6	R0190	92 608,00	1 081 262,71
N-5	R0200	348 113,00	1 380 189,00
N-4	R0210	392 002,00	1 573 361,00
N-3	R0220	441 234,00	1 527 503,00
N-2	R0230	355 080,00	1 372 326,00
N-1	R0240	0,00	178 572,00
N	R0250	0,00	0,00
Total	R0260	2 362 000,00	19 875 656,88

## EUROMAF Ré - Tableau S.23.01.01 : Fonds propres – au 31.12.2018

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35</b>						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	4 000 000	4 000 000		0,00	
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	-	-		0,00	
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	-	-		0,00	
Subordinated mutual member accounts	R0050	-		0,00	0,00	0,00
Surplus funds	R0070	-	-			
Preference shares	R0090	-		0,00	0,00	0,00
Share premium account related to preference shares	R0110	-		0,00	0,00	0,00
Reconciliation reserve	R0130	26 526 612,96	26 526 612,96			
Subordinated liabilities	R0140	-		0,00	0,00	0,00
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	-				0,00
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	-	-	0,00	0,00	0,00
<b>Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds</b>						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220	-				
<b>Deductions</b>						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	-	-	0,00	0,00	
<b>Total basic own funds after deductions</b>	<b>R0290</b>	<b>30 526 612,96</b>	<b>30 526 612,96</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Ancillary own funds</b>						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	-			0,00	
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310	-			0,00	
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	-			0,00	0,00
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	-			0,00	0,00
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	-			0,00	
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive	R0350	-			0,00	0,00

2009/138/EC					
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	-		0,00	
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	-		0,00	0,00
Other ancillary own funds	R0390	-		0,00	0,00
<b>Total ancillary own funds</b>	<b>R0400</b>	<b>-</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Available and eligible own funds</b>						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	30 526 612,96	30 526 612,96	0,00	0,00	0,00
Total available own funds to meet the MCR	R0510	30 526 612,96	30 526 612,96	0,00	0,00	
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	30 526 612,96	30 526 612,96	0,00	0,00	0,00
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	30 526 612,96	30 526 612,96	0,00	0,00	
<b>SCR</b>	<b>R0580</b>	<b>3 384 307,36</b>				
<b>MCR</b>	<b>R0600</b>	<b>3 600 000,00</b>				
<b>Ratio of Eligible own funds to SCR</b>	<b>R0620</b>	<b>902,0%</b>				
<b>Ratio of Eligible own funds to MCR</b>	<b>R0640</b>	<b>848,0%</b>				

		C0060
<b>Reconciliation reserve</b>		
Excess of assets over liabilities	R0700	30 526 612,96
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	0,00
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	0,00
Other basic own fund items	R0730	4 000 000,00
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	0,00
<b>Reconciliation reserve</b>	<b>R0760</b>	<b>26 526 612,96</b>
<b>Expected profits</b>		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	0,00
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	0,00
<b>Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>0,00</b>

## EUROMAF Ré - Tableau S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis pour les entreprises qui utilisent la formule standard – en euros au 31.12.2018

### Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	1 321 781,55	1 321 781,55	0,00
Counterparty default risk	R0020	0,00	0,00	0,00
Life underwriting risk	R0030	2 361 999,00	2 361 999,00	0,00
Health underwriting risk	R0040	26 618,11	26 618,11	0,00
Non-life underwriting risk	R0050	-1 744 660,70	-1 744 660,70	0,00
Diversification	R0060	0,00	0,00	
Intangible asset risk	R0070	4 402 280,00	4 402 280,00	
<b>Basic Solvency Capital Requirement</b>	<b>R0100</b>	<b>1 321 781,55</b>	<b>1 321 781,55</b>	

### Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	0,00
Operational risk	R0130	171 726,43
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	0,00
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-1 189 699,07
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	0,00
<b>Solvency Capital Requirement excluding capital add-on</b>	<b>R0200</b>	<b>3 384 307,36</b>
Capital add-on already set	R0210	0,00
Solvency capital requirement	R0220	3 384 307,36
<b>Other information on SCR</b>		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	0,00
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	0,00
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	0,00
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	0,00
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	0,00
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation (*)	R0450	4
Net future discretionary benefits	R0460	0,00

\*  
 1 - Full recalculation  
 2 - Simplification at risk sub-module level  
 3 - Simplification at risk module level  
 4 - No adjustment

**EUROMAF Ré - Tableau S.28.01.01 : Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement**

Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations		MCR components
		C0010
MCRNL Result	R0010	1 355 280,95

Background information		Background information	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0020	C0030
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	0,00	0,00
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	5 623 807,14	1 518 090,80
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	0,00	0,00
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	0,00	0,00
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	0,00	0,00
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	0,00	0,00
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	0,00	0,00
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	80 660,93	0,00
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	0,00	0,00
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	0,00	0,00
Assistance and proportional reinsurance	R0120	0,00	0,00
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	0,00	0,00
Non-proportional health reinsurance	R0140	0,00	0,00
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	0,00	0,00
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	0,00	0,00
Non-proportional property reinsurance	R0170	0,00	0,00

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations		C0040
MCRRL Result	R0200	0,00

Total capital at risk for all life (re)insurance obligations		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0050	C0060
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	0,00	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	0,00	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	0,00	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	0,00	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		0,00

Overall MCR calculation		C0070
Linear MCR	R0300	874 064,53
SCR	R0310	3 384 307,36
MCR cap	R0320	1 522 938,31
MCR floor	R0330	846 076,84
Combined MCR	R0340	874 064,53
Absolute floor of the MCR	R0350	3 600 000,00
<b>Minimum Capital Requirement</b>	R0400	3 600 000,00